

GRDR

Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural

Migration, citoyenneté et développement

66/72 rue Marceau
93109 Montreuil France
Métro : Robespierre

Tél. 01 48 57 75 80
Fax. 01 48 57 59 75
E mail : grdr@wanadoo.fr
www.grdr.org

Association loi 1901

Renforcement des capacités des acteurs de développement local dans les régions du Sénégal Oriental et de Haute Casamance

Document programme – Année 2006

Février 2006

G.R.D.R Sénégal

GRDR-BAKEL : B.P. 18 – Bakel, Sénégal – grdrbakel@yahoo.fr

GRDR-ZIGUINCHOR : B.P. 813 – Ziguinchor, Sénégal – caidelzig@yahoo.fr

▪ Préambule

Depuis 2001, la stratégie d'intervention du GRDR dans le Bassin du fleuve Sénégal et en Casamance est marquée par la volonté de poursuivre le renforcement des capacités des organisations à la base toute en intégrant avec elles les enjeux et espaces ouverts par les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les politiques de décentralisation.

Nous avons parallèlement repensé, et ce dès 2002, notre rôle dans l'accompagnement des associations de migrants dans l'appui au développement de leurs régions d'origine, toujours dans le souci d'une compréhension des nouveaux enjeux locaux et des opportunités offertes, pour leur implication de façon efficiente.

Les deux programmes PAIDEL et PIMDERO¹, d'abord conduits séparément par nécessité de recherche action, puis fusionnés en 2005, ont traduit les nouvelles orientations et principes d'action du GRDR sur le double espace de la migration pays d'accueil / pays d'origine.

L'évaluation de 2004, organisée conjointement pour les deux programmes, a consacré la pertinence et l'efficacité de l'approche ascendante de développement local mise en œuvre dans les 24 collectivités appuyées dans le bassin du fleuve Sénégal et en Casamance. Les acteurs locaux et les pouvoirs publics se sont appropriés le vocabulaire et la démarche, et beaucoup ont saisi l'utilité de ce mode de gouvernance locale et de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Parallèlement, d'un mode de regroupement villageois les migrants se sont tournés vers un mode de regroupement communal et ont enclenché des dynamiques qui ont légitimé leur action tant dans leurs pays d'origine que désormais dans leurs lieux d'accueil. Aussi et malgré sa fragilité et l'insuffisance de capitalisation de la démarche, le dispositif PAIDEL-PIMDERO est crédité par les acteurs locaux et institutionnels d'un capital d'innovation et d'un potentiel de co-développement important.

L'année de transition 2005, qui vient de s'achever, a permis de parfaire la capitalisation de la démarche (60% des outils capitalisés) et d'en assurer une large diffusion. Sous la pression des migrants mais aussi des élus locaux et des pouvoirs publics, nous n'avons pas échappé à un élargissement de l'appui à une dizaine de nouvelles communes (2 en Mauritanie, 4 au Sénégal et 4 au Mali). Nous avons également accepté d'assurer des missions d'appui conseil et d'appui technique auprès des programmes et acteurs institutionnels dont les programmes bilatéraux français (ADDEL/AFD au Sénégal, Vaincre/AFD et PADDEM/SCAC en Mauritanie et le FSP codéveloppement au Mali) et la coopération espagnole à Ziguinchor.

L'année 2006, objet de la présente requête, est une période charnière où nous aurons la double exigence d'une part de renforcer les capacités des acteurs du développement local tout en valorisant l'ensemble des résultats et outils de la démarche PAIDEL-PIMDERO et d'autre part de proposer, à l'aune des concertations avec nos partenaires, une seconde étape de recherche action qui fasse évoluer notre démarche d'appui au développement local à un niveau intercommunal, régional et transfrontalier.

Le transfert aux communes de la gestion des ressources naturelles en préparation au Mali, la démocratie locale et la citoyenneté promues pour la phase de transition démocratique en Mauritanie, les partenariats communaux multi acteurs au Sénégal, et le

¹ Le Programme d'Appui aux initiatives de Développement Local (PAIDEL) dans le BFS (2001-2003 avec une année supplémentaire sans avenant budgétaire pour 2004). Le programme Promotion de l'Implication des Migrants dans le Développement de leur Région d'Origine (PIMDERO) en France (2002-2003 avec une année supplémentaire sans avenant budgétaire pour 2004).

renforcement des logiques de codéveloppement sur le double espace, seront autant d'axes à explorer et partager avec nos différents partenaires.

Par ailleurs et de façon transversale, l'objectif pour 2006 est de gagner en visibilité et donc d'initier une plate-forme pour le développement local au niveau du bassin du fleuve Sénégal. Promouvoir des instruments de type « centre de ressources » couplé à un lieu de production de l'information, d'évaluation et d'analyse, telle sera la finalité du Forum sur le développement local que nous organiserons en novembre 2006 et où seront associés les partenaires français de coopération décentralisée.

Enfin, si en 2005 où nous avons choisi de présenter une requête unique sur le double espace de la migration (BFS - France), en 2006 nous nous sommes attelés à rendre réel l'exercice d'autonomie opérationnelle des dispositifs pays. Ainsi, chaque cellule du GRDR dans le bassin du fleuve Sénégal et en Casamance, et l'équipe chargée d'animer le lien sur le double espace à Montreuil, a défini en liaison avec les partenaires locaux et en cohérence avec les enjeux et les contextes spécifiques à chaque zone, les objectifs de son programme 2006.

- [Requête de la cellule du GRDR Kayes \(Mali\)](#)
- [Requête de la Cellule du GRDR Sélibaby \(Mauritanie\)](#)
- [Requête de la cellule du GRDR Bakel&Matam \(Sénégal\)](#)
- [Requête de la cellule du GRDR Ziguinchor \(Sénégal\)](#)
- [Requête du programme « double espace » \(France\)](#)

REMARQUE PREALABLE POUR LE SENEGAL

Au niveau du Sénégal, le GRDR compte deux cellules opérationnelles, à Bakel et à Ziguinchor. Compte tenu des contextes différenciés entre ces deux terrains (post crise au niveau de la Casamance, péjorations climatiques importantes pour le Sénégal Oriental), chaque cellule se doit de développer une approche adaptée et négociée sans pour autant que la démarche elle-même ne soit différente. En effet, bon nombre d'activités, notamment celles relatives à la capitalisation seront menées de façon transversale et complémentaire entre les cellules.

Chaque cellule a donc élaboré son programme spécifique conformément à une philosophie et une méthodologie commune aux deux cellules.

Les collectivités locales concernées sont (*se référer à la carte ci-après*) :

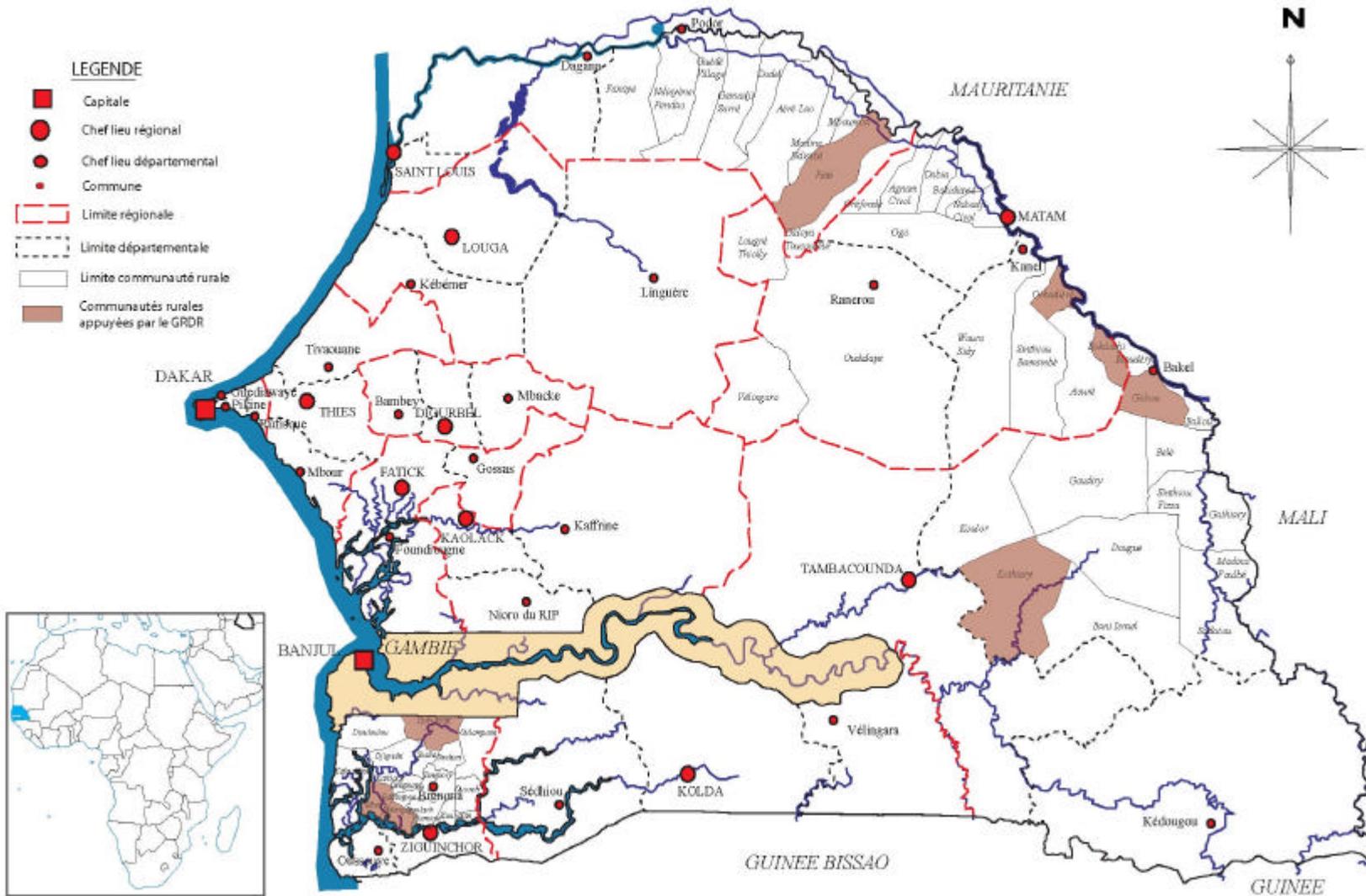
- **Pour la cellule de Bakel / Matam :**
 - o La communauté rurale de Pété
 - o La communauté rurale de Orkadiéré
 - o La communauté rurale de Aouré
 - o La communauté rurale de Bokiladji
 - o La communauté rurale de Gabou
 - o La communauté rurale de Kothiary
- **Pour la cellule de Ziguinchor :**
 - o La communauté rurale de Mangagoulack
 - o La communauté rurale de Mlomp
 - o La communauté rurale de Djibidione

Le présent document présentera successivement :

- **La requête de financement de la cellule du GRDR Bakel / Matam.**
- **La requête de financement de la cellule du GRDR Ziguinchor.**

• Carte des zones d'intervention 2006

Les collectivités locales appuyées par le GRDR Sénégal



1. REQUETE SÉNÉGAL ORIENTAL (BAKEL & MATAM)

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SYNTHESE DU PROJET | 7 |
| PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX | 13 |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | 16 |
| I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET | 16 |
| 1.1- Contexte du projet | 16 |
| Environnement géographique, humain, économique, social, au niveau national..... | 16 |
| Localisation de l'action..... | 17 |
| Environnement géographique, humain, économique, social, au niveau local | 18 |
| Présentation succincte des documents de la politique nationale en référence au domaine d'intervention du projet..... | 19 |
| Complémentarité avec les programmes de développement existants | 20 |
| Bilan des actions passées et en cours (Résultats de l'année de transition 2005)..... | 21 |
| 1.2- Diagnostic et problèmes à résoudre par le projet | 24 |
| Présentation des enseignements des actions passées..... | 24 |
| Présentation des choix stratégiques opérés par le programme | 25 |
| 1.3- Bénéficiaires, participants et principaux acteurs impliqués | 26 |
| II- DESCRIPTION DE L'INTERVENTION..... | 27 |
| 2.1- Objectifs généraux..... | 27 |
| 2.2- Objectif spécifique | 27 |
| 2.3- Résultats attendus | 27 |
| 2.4- Activités | 28 |
| III- HYPOTHESES ET RISQUES..... | 30 |
| IV- MISE EN ŒUVRE..... | 30 |
| 4.1- Organisation et procédures | 30 |
| 4.2- Planification des ressources | 31 |
| V- FACTEURS DE QUALITE ET DE VIABILITE..... | 31 |
| 5.1- Facteurs de qualité..... | 31 |
| 5.2- Facteurs de viabilité et de pérennité..... | 32 |
| VI- SUIVI ET EVALUATION..... | 33 |
| 6.1- Chronogramme des activités | 33 |
| 6.2- Méthode de suivi | 34 |
| 6.3- Evaluation..... | 34 |
| VII- DUREE ET CALENDRIER DU PROJET | 34 |
| VIII- SCHEMA DE FINANCEMENT | 35 |
| 8.1- Coût total du projet | 35 |
| 8.2- Répartition par source de financement | 36 |
| 8.3- Montant de la requête au ministère | 36 |
| IX- AGREMENT DES AUTORITES LOCALES..... | 36 |
| X- CADRE LOGIQUE..... | 37 |
| ANNEXES | 39 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---------------|---|
| ADDEL | Appui à la Décentralisation et au Développement Local |
| ADL | Animateur de Développement Local |
| ADOS | Association Drôme Ourossogui Sénégal |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AFDS | Agence de Fonds de Développement Social |
| AFVP | Association Française des Volontaires du Progrès |
| ARD | Agence Régional de Développement |
| CC | Conseil Consultatif |
| CCC | Cadre de Concertation Communautaire |
| CEFP | Centre d'Echange et de Formation Pratique |
| CL | Collectivité Locale |
| CONGAD | Conseil des ONG pour l'Action et le Développement |
| COS | Conseil d'Orientation Stratégique |
| CR | Communauté Rurale |
| DL | Développement Local |
| DSRP | Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté |
| FDL | Fonds de Développement Local |
| FIL | Fonds d'Investissement Local |
| GIC | Groupement d'Intérêt Communautaire |
| GREDE | groupe de recherche et de réalisation pour l'éco-développement |
| ICC | Instances de Concertation Communautaire |
| IOV | Indicateur Objectivement Vérifiable |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PAP | Plan d'Actions Prioritaires |
| PAR | Programme d'Appui des Régions |
| PAREP | Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté |
| PCR | Président de Conseil Rural |
| PDES | Plan de Développement Economique et Social |
| PNDL | Programme National de Développement Local |
| PNIR | Programme National des Infrastructures Rurales |
| PRDI | Plan Régional de Développement Intégré |
| PSIDEL | Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local |
| RI | Règlement Intérieur |
| SAED | Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal |
| SCAC | Service de Coopération et d'Action Culturelle |

SYNTHESE DU PROJET

Titre du projet :

« **Renforcement des capacités des acteurs de développement local dans les régions du Sénégal Oriental et de Haute Casamance** »

Localisation exacte :

La zone d'intervention du programme se situe au Sénégal Oriental aux niveaux des départements de Bakel, Kanel, Matam et Podor (Vallée du fleuve Sénégal).

Plus précisément, l'action appuie les communautés rurales suivantes : Kothiary et Gabou dans le département de Bakel ; Bokiladji, Aouré et Orkadiéré dans le département de Kanel et Pété dans le département de Podor.

Calendrier prévisionnel :

Le programme pour 2006 constitue une année de consolidation des acquis enregistrés durant les phases précédentes du programme. L'activité est programmée sur 12 mois.

Objet du projet :

Le Sénégal Oriental est la partie du pays la plus pauvre et souvent délaissée du Sénégal en dépit des potentialités qu'elle recèle, notamment avec la présence du fleuve Sénégal. En effet, à l'échelon national, l'économie régionale occupe une position marginale, sa contribution au PIB national serait d'à peine 3%. L'économie repose à près de 80% sur l'agriculture et l'élevage. Ces secteurs connaissent de fortes contraintes qui handicapent leur développement : enclavement de la zone, peu d'encadrements, faible accès au crédit, problèmes climatiques, faiblesse du niveau d'équipement agricole...

Au niveau des infrastructures sociales de base, cette partie du Sénégal est le parent pauvre des différents équipements portés par l'Etat et ses partenaires : bon nombre de villages n'ont pas d'accès à l'eau potable, la situation sanitaire est fragile avec une forte prévalence de maladies endémiques et un personnel sanitaire insuffisant et au niveau de l'éducation, le constat est du même ordre avec un sous-équipement important.

Enfin, comparée à d'autres régions, les structures d'appui au développement restent peu nombreuses.

Compte tenu de cette situation, il apparaît compréhensible que cette zone soit la première zone d'émigration du Sénégal.

Le programme d'appui aux initiatives de développement local, vise l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la mise en œuvre d'un processus concerté réunissant l'ensemble des familles d'acteurs sur un même territoire.

Ainsi, les axes d'intervention pour 2006 privilégient le renforcement et l'autonomisation progressive des instances de concertation communautaire² (ICC) qui vont travailler en étroite collaboration avec les élus locaux (instances politiques donc) et avec tous les partenaires de la collectivité locale d'où elles émergent. Il s'agit de les accompagner à acquérir les outils et réflexes nécessaires à une maîtrise de la décision et de l'action dans leurs territoires pour un développement local participatif, concerté et pour l'intérêt des populations.

Partenaires locaux impliqués :

Au niveau communal :

- Les Conseils Ruraux des communautés rurales de : Kothiary et Gabou dans le département de Bakel ; Bokiladji, Aouré et Orkadiéré dans le département de Kanel et Pété dans le département de Podor.

² Les objectifs poursuivis par le programme PAIDEL en 2005 ont été: 1) Un accompagnement opérationnel du développement local dans 5 communautés rurales ; 2) Un renforcement des capacités de participation de la société civile à l'exercice du pouvoir au niveau local ; 3) Une contribution méthodologique au développement local et au processus de décentralisation.

- Les Instances de concertation, les organisations communautaires (les associations de jeunes et les coopératives féminines, les groupements de producteurs...).
- Les coopérations décentralisées existantes sur les zones d'intervention.
- Les associations de ressortissants originaires des territoires appuyés.

Au niveau régional

- Les Agences Régionales de Développement de Matam et Tambacounda (Antenne départementale à Bakel).
- Le projet ADDEL (financement coopération française).
- L'ADOS (opérateur de la coopération décentralisée des départements de l'Ardèche et de la Drôme dans la région de Matam).

Au niveau national

- Le Ministère de la coopération internationale et de la coopération décentralisée.
- Le FSP Co-Développement (Ambassade de France).
- Le Ministère de la famille, de l'enfance et du développement social. Il est le Ministère de tutelle de toutes les ONG qui interviennent au Sénégal. Il organise des missions de suivi ponctuel pour s'enquérir des programmes et actions des ONG. Sur le plan institutionnel des directions régionales et départementales sont mises en place pour un souci de proximité.
- Le CONGAD (Collectif des ONG de développement).
- La coopération belge.

Objectifs généraux et spécifique :

Les objectifs généraux :

- Amélioration durable des conditions de vie des populations rurales du Sénégal oriental.
- Contribution à la mise en place d'un dispositif pérenne de coordination du développement local, impliquant les différentes familles d'acteurs (acteurs locaux, migration et coopérations décentralisées).
- Promotion de la bonne gouvernance locale et de la démocratie participative

L'objectif spécifique poursuivi par le programme 2006 est :

Consolidation des acquis du PAIDEL-PIMDERO dans les 6 collectivités locales appuyées et diffuser les outils et démarche dans les régions de Tambacounda et Matam (Sénégal oriental).

Résultats attendus et activités prévues pour chacun :

Résultat attendu 1. La fonctionnalité et l'opérationnalité des Instances de concertation sont renforcées

Activités :

- Renforcer les capacités des ADL.
- Formation sur la décentralisation aux ICC et au CR.
- Mise à jour des manuels de procédures, consolidation des FDL.
- Mise à jour des RI (lien avec le CR).
- Finalisation des PAP et la mise en œuvre.
- Accompagner les ICC à l'élaboration de programme d'activités.
- Accompagner la mise en œuvre de programmes sectoriels.

Résultat attendu 2. Les Instances de concertation fédèrent les partenaires autour de leurs projets de territoires

Activités :

- Préparation et suivi des missions double espace (CR, ICC, Migrants, Coopération décentralisée)
- Appuyer la mise en place d'un dispositif de concertation avec les migrants

- Appuyer l'élaboration d'outils de communication.
- Appui le lien avec les coopérations décentralisées.
- Stimuler la réflexion sur la mutualisation des moyens entre petites coopérations décentralisées.
- Appuyer des réflexions sectorielles avec (société civile, acteurs locaux, techniciens et financiers, autres collectivités locales...).
- Appuyer la recherche de nouveaux partenaires.
- Accompagner un voyage d'étude entre ICC (Mali, Mauritanie, Sénégal).
- Appuyer les CR dans l'organisation de rencontres de concertation entres intervenants sur le territoire.

Résultat attendu 3. Le développement économique des territoires est intégré dans les priorités des instances de concertation et des projets sont promus

Activités :

- Appui ponctuel aux migrants porteurs de projets économiques dans les zones d'intervention.
- Organiser des journées de travail avec les acteurs économiques.
- Appuyer l'élaboration d'un canevas d'action par secteur économique.
- Appuyer les instances de concertation à porter et à concevoir des projets économiques dans leur territoire.

Résultat attendu 4. Les différentes expériences des Instances de concertation sont capitalisées, diffusées et partagées à l'échelle régionale et nationale

Activités :

- Superviser les travaux de capitalisation du PAIDEL
- Lancer un travail d'écriture de capitalisation sur les processus sur les CL avec les ICC
- 2 journées d'échange sur le DL avec les acteurs locaux
- Diffusion outils élaborés
- Tables rondes et émissions radio
- Co-organiser avec les cellules du GRDR Mali et Mauritanie un forum sous régional sur le développement local.

Résultat attendu 5. Le renforcement des compétences organisationnelles - techniques et managériales - et institutionnelles est effectif.

[Renvoi au document Programme Double Espace - GRDR]

Moyens humains et techniques utilisés :

Au niveau des moyens humains, une équipe opérationnelle de 4 personnes est nécessaire : Une coordinatrice ; Un chargé d'appui au développement local ; Un volontaire AFVP ; Un animateur. Complètement cette équipe une secrétaire comptable, un gardien et un chauffeur. En terme de moyens logistiques, des locaux fonctionnels et équipés, 1 véhicule et une moto et tout l'équipement informatique nécessaire.

Budget total prévisionnel annuel et global en euros :

| <u>Dépenses</u> | | <u>Ressources</u> | | |
|--------------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|-------------|
| Investissements | 34 909 | Ministère des Affaires Etrangères | 90 000€ | 41% |
| Fonctionnement | 28 279€ | Ville de Mantes-La-Jolie | 15 000€ | 10% |
| Salaires | 68 172€ | CFSI | 10 000€ | 5% |
| Consultations | 8 004€ | Fondation Michelham | 25 000€ | 15% |
| Appui aux acteurs locaux | 27 109€ | Coopération belge | 20 000€ | 10% |
| Appui technique | 10 800€ | Jardins de Cocagne | 15 000€ | 8% |
| Frais administratifs | 17 727€ | Apports GRDR | 20 000€ | 10% |
| TOTAL | 195 000 | TOTAL | 195 000€ | 100% |

Conditions de pérennisation de l'action après sa clôture :

Le programme 2006 vise directement la pérennisation du transfert des outils et de la démarche de développement local aux acteurs locaux mais aussi aux pouvoirs publics. En effet, toutes les modalités préalables sont remplies, les acteurs locaux adhèrent à la dynamique de concertation, ils ont également lancé de nombreuses initiatives qu'il convient d'appuyer dans la mise en oeuvre. Ainsi, cette année consistera non seulement à finaliser des éléments de fonctionnalité des instances mais surtout à les appuyer dans leur travail de reconnaissance aux yeux des partenaires externes. La viabilité à long terme du processus repose sur ces deux aspects.

Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales existantes dans le domaine couvert :

Le Sénégal et ses partenaires au développement poursuivent la politique d'appui à la décentralisation et au développement local à travers le lancement prochain du Programme National de Développement Local (PNDL). Le PAIDEL s'inscrit pleinement dans cette planification étatique (caractère du programme qui ressort de l'évaluation de 2005).

Le GRDR s'appuie pour cela sur des conventions opérationnelles avec les agences régionales de développement dans les zones couvertes. De plus, l'ensemble des activités menées fait l'objet d'un suivi régulier de la part des autorités administratives locales.

Notre rôle d'appui conseil et d'animation d'un espace de concertation entre les différents intervenants (institutionnels, coopération décentralisée, associations de migrants, services déconcentrés) permet une légitimation des acteurs et facilite la synergie avec les pouvoirs publics. Ces derniers se positionnent d'abord en appui à la coordination des politiques et non dans un rapport de force et de contrôle. Ces espaces donnent pleinement son sens au concept de subsidiarité.

Cohérence de l'action par rapport aux actions bilatérales françaises menées dans le pays :

D'une part, la coopération française au Sénégal vient de regrouper sous un pôle de la coopération non gouvernementale ces différents appuis (ONG, coopération décentralisée, acteurs sénégalais et Co-développement). Le souci de cohérence entre les différentes actions de développement à l'échelle d'un territoire, au cœur du processus appuyé par le PAIDEL semble donc partagé avec les responsables français.

D'autre part, sur le département de Bakel, la coopération française via l'AFD développe le programme ADDEL avec lequel le GRDR travaille étroitement. Le GRDR fait d'ailleurs office de structure d'appui de ce programme pour l'appui à la maîtrise d'œuvre des micro réalisations.

· Fiche « Résumé d'opération »

| | |
|--|---|
| Association (maître d'œuvre) (nom, sigle et adresse) | G.R.D.R. <i>Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural</i> 66-72 rue Marceau, 93 100 Montreuil – France |
| Téléphone : 01.48.57.75.80 | Fax : 01.48.57.59.75 E-Mail : pimdero@grdr.org |

| | |
|--|---|
| Intitulé de l'opération | Renforcement des capacités des acteurs de développement local Sénégal Oriental |
| Localisation précise (pays, région) | Régions de St Louis - Matam – Tambacounda Départements de Podor, Kanel, Matam, Bakel |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Organisme(s) partenaire(s) | Collectivités locales – ARD - AFVP – ADDEL – Coopérations Décentralisées (Région Nord Pas de Calais – Mantes la Jolie, etc.) |
|-----------------------------------|---|

| |
|---|
| Objectifs et réalisations envisagés : |
| Conduire une année de renforcement du processus de développement local initié sur le double espace de la migration <i>(Finaliser les différents chantiers engagés (production des 4 guides de capitalisation, consolidation du processus dans les communes appuyées par le PAIDEL), assurer une large diffusion des outils à l'échelle régionale, nationale et sur le double espace et faire évoluer la démarche PAIDEL-PIMDERO vers une seconde étape d'appui au dispositif de décentralisation).</i> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Bénéficiaires / Public cible | communes, élus, Instances de Concertation Communales, Agents de Développement Local, Organisation Paysanne d'appui, partenaires de coopération décentralisée, Porteurs de projets économiques |
|-------------------------------------|---|

| | |
|---------------------------------|---|
| Moyens à mettre en œuvre | 195 000 euros. |
| Matériel | Bureaux équipés en matériel informatique – 1 Véhicule tout terrain- 1 voiture ville – 1 moto |
| Personnel | 1 coordinatrice, 2 chargés de mission DL (dont 1 volontaire), 1 animateur, 1 secrétaire-comptable |

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------|-------|----------|------------|---|
| Statut du personnel expatrié : | salariés | Oui / | • | Non | • |
| | volontaires | Oui / | 1 | Non | • |
| | stagiaires | Oui / | 2 | Non | • |

| | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Durée totale du projet | Coût total de l'opération | N° de la tranche | Coût de la tranche |
| 1 an (2006) | 195 000 € | | € |

PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX

PARTENAIRE 1 : LES COLLECTIVITES LOCALES

| | |
|--|---|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Le Conseil Rural de la communauté rurale de Kothiary Le Conseil Rural de la communauté rurale de Gabou Le Conseil Rural de la communauté rurale de Bokiladji Le Conseil Rural de la communauté rurale de Orkadiéré Le Conseil Rural de la communauté rurale de Aouré Le Conseil Rural de la communauté rurale de Pété |
| 2. Adresse postale | Les courriers doivent tous être à l'attention du Président du Conseil Rural. |
| Téléphone, fax, mail | Kothiary : CR de Kothiary – BP 81 – Tambacounda – Sénégal Gabou : CR de Gabou - Maison communautaire – Gabou – Sénégal Pété : CR de Pété – Maison communautaire – Pété – Sénégal Bokiladji : CR de Bokiladji – Maison communautaire – Bokiladji – Sénégal Orkadiéré : CR de Orkadiéré – Maison communautaire – Orkadiéré – Sénégal Aouré : CR de Aouré – Maison communautaire – Aouré - Sénégal |
| 3. Personne de contact chargée du projet | Président de Conseil Rural(PCR), Président de cadre de concertation communautaire (PCCC) Kothiary PCR : M. Baganda SAKHO, Tel : 983 84 00 PCCC : M. Younoussa SALL, Tel : 578 95 18 Gabou : PCR: M. Alassane NDIAYE, Tel : 937 92 50 PCCC: M. Bocar SY, Tel : 937 92 48 Bokiladji : PCR : M. Diadié SOUMARE, Tel : 966 86 50 PCCC : M. Simon DIOUF, Tel : 538 50 93 Orkadiéré : PCR : M. Abou KANE, Tel : 636 24 11 PCCC : M. Kalidou KANE, Tel : 966 65 88 Aouré : PCR : M Mamadou WANE, Tel : 966 81 11 Pété : PCR : M Souleymane SOW, Tel : 549 92 45 PCCC: M. Mamadou MBAYE, Tel : 575 24 46 |
| 4. Date de création | Les communautés rurales ont été créées par la loi 72-25 du 25 avril 1972 |
| 5. Statut juridique | Collectivités locales |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | La loi 96-07 du 22 mars 1996 consacre le transfert de compétences spécifiques aux régions, communes et communautés rurales avec pour but de mieux répondre à l'exigence du développement économique et social et de permettre à la population d'une circonscription de décider elle-même des affaires locales. Les domaines de compétences transférés sont : Domaines, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, Santé, Population et actions sociales, Jeunesse, Sport et Loisirs, Culture, Education, Planification, Aménagement du territoire, urbanisation et habitat |
| Zone d'intervention | Tout le territoire de la communauté rurale |
| Domaine d'activités | Développement local, gestion environnement. |
| Actions en cours | Gestion des différentes micros réalisations à caractère social (case de santé, salles de classes, puits...) |
| 7. Ressources humaines : | Les Conseils ruraux ne disposent que d'un agent : l'assistant communautaire qui a surtout un rôle administratif (papiers de naissance..) |
| Nombre de salariés/bénévoles | Le CR a en général une vingtaine de membres qui sont des conseillers Le Cadre de concertation regroupe une trentaine de personnes de bonne volonté qui participent à titre bénévole. |
| 8. Publications/rapports | |
| 9. Budget total annuel en euros | Le budget des communautés rurales est faible au regard de leurs missions : variations de 20 à 80 millions FCFA.(30 000 à 120 000 euros) |
| 10. Principaux donateurs | Etat du Sénégal – coopérations décentralisées – projets, migrants |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | Les PCR sont regroupés dans l'association des élus locaux à l'échelle nationale, régionale voire départementale |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | Le GRDR signe une convention de partenariat avec le Conseil Rural qui fixe le cadre institutionnel du partenariat. |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Le GRDR a élaboré le présent projet à partir des sollicitations qu'il a reçues de ces différents partenaires |

PARTENAIRE 2 : LES AGENCES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT

| | |
|--|---|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Agence régionale de développement : région de Matam Agence régionale de développement : Région de Tambacounda – Antenne départementale de Bakel |
| 2. Adresse postale | ARD de Matam : BP 75 – Matam – Sénégal, ARD de Tambacounda : Antenne de Bakel – Quartier HLM - Bakel - Sénégal |
| Téléphone, fax, mail | ARD Matam : matamard@sentoo.sn , Tel : 966 65 88 ARD Bakel: Tel : 983 56 53 |
| 3. Personne de contact chargée du projet | ARD de Matam : Directeur : M. Alioune MBENGUE ARD de Tambacounda : Responsable antenne Bakel: M. Mamadou FADE |
| 4. Date de création | Mise en place par décret (98-399 du 5 mai 1998) en application de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales |
| 5. Statut juridique | Agence technique décentralisée |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | L'Agence régionale de développement a pour missions: <ul style="list-style-type: none"> ○ D'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans les domaines d'activités liés au développement ; ○ D'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations que la région, les communes et les communautés rurales lui délèguent ; De réaliser toute étude que les organismes publics ou privés lui commandent. |
| Zone d'intervention | Tout le territoire de la région |
| Domaine d'activités | Développement local, gestion environnement, |
| Actions en cours | Appui aux communautés rurales aux OCB, à l'entrepreneuriat en milieu rural... |
| 7. Ressources humaines | Les ARD disposent d'un personnel à compétence technique |
| Nombre de salariés/bénévoles | Tous salariés <ul style="list-style-type: none"> • 7 personnes pour Matam • 3 personnes pour Bakel |
| 8. Publications/rapports | Rapport annuel d'activités |
| 9. Budget total annuel en euros | Le budget des ARD (variable) |
| 10. Principaux donateurs | Etat et collectivités locales |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | Le GRDR signe <u>une convention générale</u> de partenariat puis <u>des protocoles d'accord</u> relatifs à des actions spécifiques sur tel ou tel territoire. En effet, les ARD ont un rôle de coordination des actions de développement au niveau régional. |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Les ARD ont un rôle d'appui conseil au niveau des collectivités locales relativement aux actions mises en oeuvre par le GRDR. Ces actions font l'objet d'une définition et d'une programmation commune. |

PARTENAIRES 3 : LES COOPERATIONS DECENTRALISEES ET LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS

Ces acteurs font l'objet d'accord de partenariat et d'actions concertées selon leurs zones d'intervention et en fonction des objectifs poursuivis. Leur diversité rend difficile une présentation exhaustive.

La ville de Mantes-La-Jolie a sollicité le GRDR pour élaborer un programme de coopération décentralisée sur la région de Matam et ce, conformément à sa méthodologie d'intervention. Pour ce faire, un cahier des charges a été défini et une relation contractuelle mise en place entre le GRDR et la municipalité.

PARTENAIRE 4: LE PROJET ADDEL

| | |
|--|--|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local |
| 2. Adresse postale | ADDEL- Route du lycée – Bakel– Sénégal. |
| Téléphone, fax, mail | ADDEL Bakel, Tel: 983 56 67, soumounoukhadi@yahoo.fr |
| 3. Personne de contact chargée du projet | M. Mamadou GOUMBALA, responsable |
| 4. Date de création | 2002 |
| 5. Statut juridique | Projet de l'Etat du Sénégal |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | |
| Zone d'intervention | Département de Bakel |
| Domaine d'activités | Développement local, gestion environnement, |
| Actions en cours | Appui budgétaire et institutionnel aux CR |
| 7. Ressources humaines | 2 personnes |
| Nombre de salariés/bénévoles | 2 salariés pour le département de Bakel |
| 8. Publications/rapports | Rapport annuel d'activités |
| 9. Budget total annuel en euros | Chaque communauté rurale du département dispose d'un droit de tirage annuel établi en fonction de leur population (en moyenne : 20 millions de CFA) (30 000 euros) |
| 10. Principaux donateurs | Agence Française de développement, Etat du Sénégal |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | L'ADDEL sollicite le GRDR et sa méthodologie pour appuyer l'élaboration des plans annuels d'investissements. De plus, le GRDR conduit le programme d'appui à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'ADDEL pour le suivi des réalisations financées par le projet. |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Le projet ADDEL intervient dans une des zones d'action du GRDR et s'implique donc dans les actions qu'y mène le GRDR. |

PARTENAIRE 5 : L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRE DU PROGRES

L'AFVP a signé un accord de partenariat pour la mise à disposition de volontaire dans les zones d'intervention du GRDR au Sénégal. La mutualisation des savoirs faire notamment dans le domaine de l'accompagnement de la coopération décentralisée est un axe de travail pour 2006 entre nos deux structures. Au-delà, le GRDR est partenaire de l'AFVP sur l'ensemble du bassin du Fleuve Sénégal et de la Casamance et des accords de partenariat plus large au niveau sous régional et international sont en cours de finalisation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1– Contexte du projet

Environnement géographique, humain, économique, social, au niveau national

D'après la mission économique de l'Ambassade de France :

« Le Sénégal est situé en Afrique de l'Ouest. Sa superficie est de 197 161 km². En 2005, sa population totale était estimée à 10,5 millions d'habitants, dont 2 millions dans la capitale (Dakar). Le pays est frontalier avec la Mauritanie, le Mali, la Guinée Conakry et la Guinée-Bissau. La Gambie forme une enclave dans la partie sud du Sénégal, isolant ainsi la Casamance région du Sud du pays du reste du pays.

Le Sénégal est un **pays sahélien disposant à l'ouest d'une importante façade maritime**. Ses plaines de savane et de cultures sont bordées au nord et à l'est par le fleuve Sénégal. La partie sud (Casamance) est frontalière avec la Guinée Bissau, dont elle partage le climat plus arrosé et la forêt. Les **ressources naturelles du Sénégal** sont : la pêche, l'agriculture (arachide, maraîchage, céréales), les phosphates, le minerai de fer (non encore exploité), et surtout un littoral et une nature propices au tourisme. Le port de Dakar est en mesure de desservir les pays voisins comme le Mali, mais les infrastructures de transport terrestres sont encore déficientes. Les télécommunications sont de grande qualité, et induisent de nouvelles activités de service, domestiques mais aussi internationales. La production de **céréales locales** (mil et sorgho) a été en moyenne de 750 000 tonnes par an. La **part du primaire** dans le PIB baisse régulièrement.

Le Sénégal (10,5 M. hab., + 2,5% par an, 50% de **population rurale**), avec un **PIB par habitant** évalué à 720 \$ en 2004 (catégorie PMA), connaît des taux de croissance parmi les plus élevés de l'UEMOA, mais ses indicateurs de **développement humain** sont encore très en retard par rapport à son niveau de revenu (157ème rang sur 174 selon l'indicateur de développement du PNUD) et on considère que plus de 50% de la population vit en dessous du **seuil de pauvreté**.

Le relief est généralement plat. Le climat est de type sahélien au nord jusqu'au centre du pays. Il devient tropical vers le sud. Près de la côte, grâce à l'influence des alizés venant de l'océan, le climat devient plus frais et humide. L'année se partage en 2 saisons : une saison des pluies de fin juin à octobre et une saison sèche le reste de l'année.

Le pays compte une vingtaine d'ethnies dont les principales sont les Wolofs (43%), les Pulaar (24%) et les Sérères (15%). La cohabitation se fait pacifiquement.

La langue officielle est le français mais la plupart des Sénégalais parlent le wolof.

Les Sénégalais sont musulmans à 95 %, contre 5 % de catholiques.

Le **secteur primaire** (15% du PIB, et pour moitié d'origine agricole) est caractérisé par la vulnérabilité de l'agriculture (arachide, céréales) aux conditions climatiques (fort impact du niveau de pluviométrie) et, depuis l'été 2004, à la menace acridienne. Les cultures maraîchères continuent de progresser (tomates, haricots, courgettes) notamment celles destinées à l'exportation. On compte par ailleurs près de 12 millions de tête de bétail (bovins, ovins et caprins).

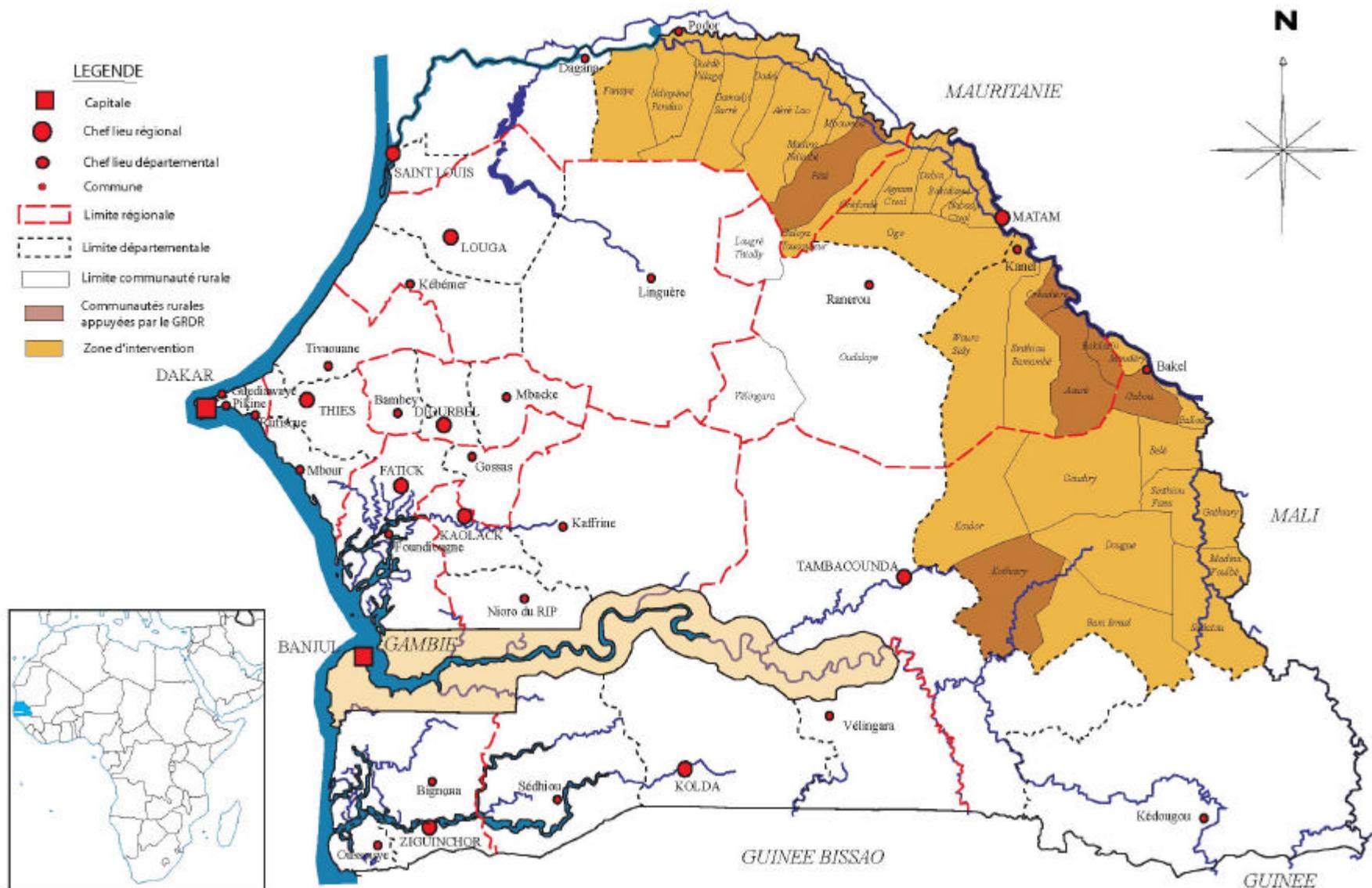
Les **activités secondaires** (20% du PIB) sont traditionnellement fondées sur l'extraction et la transformation des phosphates et sur la transformation de l'arachide et des produits de la mer. Dans le domaine de la construction, les investissements immobiliers de la diaspora sénégalaise soutiennent l'activité du bâtiment et la production de ciment (plus de 2 millions de tonnes par an).

Le **secteur tertiaire** (45% du PIB) continue de bénéficier de l'excellence des infrastructures de télécommunications, qui induit des investissements dans les téléservices et l'Internet. Mais le secteur du tourisme est fortement touché par la concurrence avivée entre les destinations mondiales.

Le **secteur quaternaire**, qui couvre l'activité des administrations publiques, représente 20% du PIB. »

Localisation de l'action

Les collectivités locales appuyées par le GRDR Bakel / Matam



Environnement géographique, humain, économique, social, au niveau local

- **La zone d'action du programme est le versant sénégalais du bassin du fleuve Sénégal** et correspond aux départements de Bakel dans la région de Tambacounda, de Podor dans la région de Saint-louis et à la région de Matam. Cette zone se caractérise par ses spécificités tant géographiques, économiques, migratoires, sociales que par le déficit des structures d'appui au développement.
Il s'agit de la zone riveraine du fleuve Sénégal située à l'extrême Nord (Podor et Matam) et l'extrême Est (Bakel) du Sénégal aux frontières du Mali et de la Mauritanie. C'est **une zone très enclavée** présentant l'un des climats les plus difficiles au Sénégal avec des températures pouvant atteindre 45° pendant les périodes de grande chaleur. Le mauvais état des routes et pistes rend difficile la communication tant des personnes que des marchandises entre cette zone et le reste du territoire sénégalais.
- Compte tenu de la présence du fleuve, la zone présente d'énormes **potentialités de développement économique notamment dans le domaine de l'agriculture** avec les nombreux aménagements hydro agricoles réalisés par la SAED. Cependant, cette zone est soumise à des intempéries : pluies et inondations de 2002 et 2003, calamités naturelles (invasion acridienne 2004) qui amenuisent les initiatives des populations locales et incitent davantage les populations à la migration déjà séculaire dans le bassin du fleuve Sénégal.
- **Les phénomènes migratoires** sont anciens dans cette zone et restent encore très fortement ancrés dans la vie quotidienne des populations. Toujours aussi nombreux, les jeunes sont candidats à l'émigration espérant améliorer leur situation ainsi que celle de leur famille et par la même occasion bénéficier d'un statut social envié. Si cette tendance à la migration reste encore très présente dans la zone, c'est parce que d'une part, les migrants jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des besoins familiaux et d'autre part, le décollage économique de la zone tarde à se réaliser, ce qui offre peu d'alternatives aux populations et en particulier aux jeunes.
Le développement de la zone doit être envisagé avec une forte articulation avec la migration
- **Les structures d'appui au développement** sont peu nombreuses dans cette partie du Sénégal.
 - o Les ARD sont mises en place et fonctionnelles, elles offrent une assistance aux collectivités locales et tendent à coordonner le développement régional à travers le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI). Les moyens dont elles disposent sont limités au regard de la tâche qui leur est assignée.
 - o Le Projet ADDEL intervient au niveau des 13 communautés rurales du département de Bakel depuis 2003 et apporte un appui budgétaire pour des infrastructures sociales de base et le renforcement des capacités.
 - o Les coopérations décentralisées avec des collectivités françaises pour l'essentiel sont présentes dans la zone et interviennent auprès de certaines communautés rurales. La coopération des Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche avec la région de Matam (Département de Matam et de Kanel) est la plus structurée avec l'ADOS comme opérateur.
 - o Le CEFP officie essentiellement dans des actions de formations auprès des organisations de base.
 - o Le GRED est spécialisé dans la réalisation d'ouvrages hydro agricoles sur le département de Bakel.

Il existe d'autres projets tels le PRODAM (Programme pour le Développement de Matam), l'ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural) et des ONG telles que le GADEC, WULA NAFA, Eau Vive dans la région de Tambacounda.

Le mouvement associatif a été pendant longtemps très actif dans cette zone du versant sénégalais du bassin du fleuve animé parfois par d'anciens migrants. Le potentiel associatif est toujours là mais les principaux leaders s'impliquent de plus en plus dans la politique; plusieurs d'entre eux ont des mandats électifs (député, conseiller municipal ou rural et PCR) qu'ils cumulent souvent avec le statut d'associatif. Cette tendance à la politisation du mouvement associatif prend de l'ampleur dans cette zone et ceci pose le problème de la visibilité et de la crédibilité de la société civile locale à moyen et long terme.

Présentation succincte des documents de la politique nationale en référence au domaine d'intervention du projet

- Des collectivités locales clairement assises juridiquement

Dès 1960, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente qui a été parachevée en 1996. Un bref rappel historique permet de bien comprendre cette évolution de la décentralisation au Sénégal :

- 1960 : le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes.
- 1966 : le code de l'administration communale est promulgué par la loi 66-64 du 30 juin 1966, réunissant en un texte de référence unique les différentes lois qui régissaient l'institution communale.
- 1972 : la loi 72-25 du 25 avril 1972 crée les communautés rurales.
- 1990 : la loi 90-35 du 08 octobre 1990 modifie le code de l'administration et vise les communes à statut spécial dans le droit commun, la loi 90-37 du 08 octobre 1990 retire la gestion des communautés rurales aux sous-préfets et la remet entre les mains des Président de Conseil Ruraux.
- **1996 : la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales** marque un tournant décisif dans la politique de décentralisation au Sénégal :
 - La loi 96-06 du 22 mars 1996 érige la région en collectivité locale au même titre que la commune et la communauté rurale
 - La loi 96-07 du 22 mars 1996 consacre le transfert de compétences spécifiques aux régions, communes et communautés rurales avec pour but de mieux répondre à l'exigence du développement économique et social et de permettre à la population d'une circonscription de décider elle-même des affaires locales.

Ainsi à travers les différentes lois de la décentralisation, les élus locaux deviennent des acteurs centraux sur les problématiques de développement qui concernent leurs collectivités et une nouvelle « mission de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel est définie pour les collectivités locales ». (**cf. Art.3. Code des Collectivités Locales**).

Cette évolution volontariste de la décentralisation au Sénégal est largement soutenue par l'administration centrale avec à la clé la création d'un Ministère d'Etat de la décentralisation et des collectivités locales en 2004 et d'un Ministère des Coopérations internationales et de la Coopération Décentralisée en 2005.

- Des difficultés persistantes pour un exercice satisfaisant des responsabilités dévolues aux collectivités locales

Malgré les efforts consentis, des contraintes existent : la décentralisation a certes connu des avancées notoires mais force est de reconnaître que les collectivités locales se heurtent à plusieurs difficultés dans l'exercice de leurs missions et fonctions. Il s'agit notamment du manque de

moyens financiers, matériels et humains pour faire face aux compétences qui leur sont transférées, de la faible disponibilité de l'appui/conseil nécessaire aux CL et de l'insuffisante implication des services techniques dont les ressources financières et humaines sont faibles dans l'accompagnement du processus de décentralisation, de la multiplicité des approches méthodologiques ainsi que de la faible complémentarité des actions entreprises par les projets et programmes de développement local.

- **Les initiatives étatiques**

Conscients de cet état de fait, les pouvoirs publics tentent tant bien que mal d'améliorer la situation des collectivités locales à travers différentes initiatives (mise à disposition de personnel, projet d'appui à la décentralisation, soutien de l'action des ONG, etc.)

Aujourd'hui, la vision affichée par le Gouvernement du Sénégal pour le développement local se fonde sur celle du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) où le volet **décentralisation et développement local** ambitionne d'assurer un appui technique et financier aux collectivités locales en vue d'améliorer la gestion administrative et financière des collectivités locales et d'assurer la participation à la base en vue d'approfondir la démocratie. Pour rendre opérationnelle cette vision, l'Etat s'est fixé deux objectifs majeurs :

- augmenter l'accès des populations locales aux services sociaux de base et aux activités génératrices de revenus
- renforcer les capacités techniques, organisationnelles et financières des acteurs locaux.

Pour ce faire, l'Etat entend encourager les efforts de rationalisation et d'approfondissement de la décentralisation et du développement local, notamment à travers des évolutions stratégiques des modalités d'intervention des bailleurs de fonds.

La définition d'une nouvelle stratégie d'appui aux collectivités locales à travers d'une part la mise en œuvre du **Programme National de Développement Local**, et d'autre part la création au niveau du Ministère de la décentralisation et des collectivités locales de la **Direction Nationale d'Appui au Développement Local** et ses démembrements au niveau des régions, départements et arrondissements avec le remplacement des Centres d'Expansion Rurale Polyvalent par des **Centres d'Appui au Développement Local (CADL)**, traduit l'engagement de l'Etat et des partenaires au développement d'accompagner les dynamiques locales de développement des communautés de base.

Complémentarité avec les programmes de développement existants

Le futur Programme National de Développement Local (PNDL), financé majoritairement par la Banque Mondiale entend pallier aux insuffisances des précédents programmes comme le PNIR et l'AFDS. *«Le Programme National de Développement Local Participatif a pour objectifs d'établir et de mettre en place un système efficace de développement décentralisé et d'améliorer la disponibilité des infrastructures de base, particulièrement en milieu rural. Il ambitionne d'approfondir la politique de décentralisation de l'Etat avec un renforcement des pouvoirs dont bénéficient les populations, notamment à travers leurs élus locaux.*

Pour remplir ces objectifs, il s'appuie sur quatre composantes qui constituent en même temps les axes stratégiques principaux:

- *Appui à la décentralisation et au développement local participatif;*
- *Appui au développement/mise en oeuvre des capacités;*
- *Financement des investissements sociocommunautaires de base par un Fond d'Investissement Local (FIL);*

- *Promotion des activités économiques et Fonds pour la promotion des Projets productifs.* »³

La mise en œuvre de ce programme qui touchera l'ensemble des collectivités locales du Sénégal va être confiée aux Agences Régionales de Développement.

Sur le département de Bakel, le PAIDEL collabore également avec le projet ADDEL (Appui à la décentralisation et au développement local) financé par l'AFD. Dans ce cadre, le GRDR prend en charge l'accompagnement des communautés rurales de Gabou et de Kothiary (2 des 13 communautés rurales du département). De plus, le GRDR est régulièrement sollicité pour assurer des appuis ponctuels notamment pour l'élaboration des plans annuels d'investissements au niveau d'autres communautés rurales. Par ailleurs, le GRDR assure de façon contractuelle l'appui à la maîtrise d'ouvrage auprès des 13 communautés rurales du département.

Dans le même temps, d'autres partenaires du Sénégal rationalisent leurs modes opératoires pour développer une stratégie qui concourt également à ce renforcement des initiatives locales de développement des acteurs locaux. Pour exemple, la coopération française a réuni dans un pôle de la coopération non gouvernementale ses appuis aux coopérations décentralisées, aux ONG françaises et aux acteurs locaux sénégalais. Cette évolution traduit une réelle volonté de mise en cohérence des interventions dans le cadre tracé par la décentralisation sénégalaise.

- **L'action du GRDR s'inscrit pleinement dans ces évolutions**

L'appui opérationnel développé par le GRDR l'amène à ce même constat, à savoir que pour poursuivre la consolidation de la décentralisation sénégalaise, il convient :

- d'ouvrir des espaces d'échange qui favorisent la cohérence entre l'ensemble des interventions sur un territoire donné en vue de mettre en œuvre un projet de territoire concerté
- de responsabiliser et accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de ce projet de territoire
- de systématiser les approches partenariales avec les structures d'appui à la décentralisation et au développement local telles que les ARD et les CADL.

Bilan des actions passées et en cours (Résultats de l'année de transition 2005)

Durant cette année de transition la cellule du GRDR Bakel / Matam a accompagné le processus de développement local dans cinq collectivités locales (trois anciennes et deux nouvelles) dans les départements de Kanel (région de Matam) avec les communautés rurales de Bokiladji et d'Orkadiéré, de Podor (région de Saint-Louis) avec la communauté rurale de Pété et de Bakel (région de Tambacounda) avec les communautés rurales de Gabou et de Kothiary. Concernant la communauté rurale de Aouré, le GRDR a initié une collaboration, mais compte tenu de son état d'avancement (planification effectuée, mise en œuvre du PLD bien abordée et présence d'instances locales de concertation), le GRDR a préféré investir ces ressources sur les 2 communautés rurales voisines (Bokiladji et Orkadiéré) du fait de leur retard (*Cf. Carte de la zone d'intervention*)

Les objectifs poursuivis par le programme PAIDEL consistent en :

- Un accompagnement opérationnel du développement local dans 5 communautés rurales
- Un renforcement des capacités de participation de la société civile à l'exercice du pouvoir au niveau local
- Une contribution méthodologique au développement local et au processus de décentralisation.

³ Cadre de politique de réinstallation du PNDL, rapport définitif, Dakar, juillet 2005

En 2005, il était prévu de renforcer le processus dans trois collectivités locales, d'élargir cet appui à 2 nouvelles communautés rurales, d'ouvrir des nouveaux champs thématiques avec ces collectivités et de diffuser la démarche utilisée auprès des acteurs de la zone.

Au terme de cette année de transition, on aboutit aux constats suivants :

- Les acteurs locaux bénéficient d'un document cadre présentant le territoire et ses axes de développement.
- Les instances locales de concertation sont structurées ; elles appréhendent correctement leur rôle et se concertent de façon efficiente avec les élus locaux. Pour autant, elles ne disposent pas toutes des outils (FDL, ADL, RI...) pour assurer leur fonction de façon pérenne.
- Les ICC portent actuellement des projets d'intérêt communautaire et en mettent d'autres en œuvre.
- Les ICC bénéficient localement d'une écoute et d'une légitimité forte. Il convient de fédérer les différents partenaires de ces zones derrière les ICC pour asseoir durablement leur positionnement, notamment les coopérations décentralisées existantes ou à venir.
- Les ICC initient des réflexions sur le développement économique du territoire et sortent quelque peu d'une entrée purement demandeuse en infrastructures sociales.
- Les ICC entrent dans un dialogue avec les ressortissants de ces territoires pour coordonner les différentes interventions (états d'avancement différents selon les territoires).
- La démarche d'appui du GRDR est sollicitée par différentes collectivités locales de la zone et par d'autres structures de développement qui souhaitent s'en imprégner (ARD de Matam, ADOS sur le volet lien avec la migration...)

Tableau 1 : Etat d'avancement du processus selon les communautés rurales

| | Communautés rurales appuyées en 2005 | | | | |
|--|--|---|---|--|--|
| Indicateurs de suivi | Kothiary | Gabou | Pété | Bokiladji | Orkadiéré |
| Animations territoriales | En continu | En continu | En continu | En continu | En continu |
| Documents de Planification du développement | Disponibles | Disponibles | Disponibles | Finalisation | finalisation |
| Instances de concertation communautaire (ICC) | En place | En place | En place | En place mais provisoires | En place mais provisoires |
| Légitimité sociale des ICC | Représentativité territoriale | Représentativité territoriale | Représentativité territoriale | Représentativité territoriale | Représentativité territoriale |
| Assise territoriales des ICC | Démembrements villages et zones | Démembrements villages et zones | Démembrements villages et zones | Pas de démembrement | Pas de démembrement |
| Ancrage de la dynamique de concertation | Ancienne (5 ans) | Récente mais dynamique | Récente avec des déséquilibres entre les zones | A renforcer | A renforcer |
| Fonctionnement et opérationnalité des ICC | Réaménagement en cours suite à une évaluation | Bon démarrage | Deux zones fonctionnent difficilement | Bonne : dans le cadre de l'élaboration du PLD | Bonne : dans le cadre de l'élaboration du PLD |
| Mise en place d'un FDL | Fonctionnel | En cours | Fonctionnel | Dans le cadre de l'élaboration du PLD | Dans le cadre de l'élaboration du PLD |
| Mise en place d'un ADL | oui | En cours | oui | Non (animateurs locaux et ponctuels) | Non (animateurs locaux et ponctuels) |
| Relations entre élus et société civile | Bonnes | Très bonnes | / | Bonnes | Peu d'éléments |
| Elaboration des PAP | Finalisation | Finalisation | Finalisation | / | / |
| Financement des PAP | Identification de partenaires | Identification de partenaires | Identification de partenaires | / | / |
| Complémentarités entre partenariat de coopération décentralisée et logique de développement local | Bonnes avec Montrevel et Jardins de Cocagne | Concertation avec Pays de Vienne | Démarchage de partenaire via l'association des migrants | Pas de partenaire de coopération décentralisée | Bonnes avec Conseil Général de la Drôme (Cofinancement PLD via ADOS) |
| Cadre de dialogue migrants/ populations | Association communautaire des migrants en place, mais un dialogue à réorganiser. | Des prémices de dialogue mais des tensions à atténuer | Association communautaire des migrants en place avec un dialogue serein et efficient avec ICC | Migrants de 23 villages en phase de concertation Suivi des activités de la communauté rurale Bonnes perspectives de dialogue | Recensement local des associations de migrants en cours |
| Intégration des activités économiques dans les priorités de développement | Bon fonctionnement du FDL pour financements d'activités économiques | Un projet en finalisation d'aménagements des eaux de surface et de développement agricole | Financement à 80 % acquis d'un projet d'appui aux initiatives économiques des femmes | / | / |
| Mobilisation des financements locaux pour les projets | Villages et Conseil Rural | Villages et Conseil Rural | Projet des femmes : 10 % par les GPF concernées | Conseil Rural finance 60% pour l'élaboration du PLD | Faible |

1.2– Diagnostic et problèmes à résoudre par le projet

Présentation des enseignements des actions passées

En termes d'avancement du processus de décentralisation et des initiatives de développement local, on constate que :

- Sur la zone spécifique d'intervention du GRDR, à savoir les départements de Bakel, de Kanel et de Podor, **l'ensemble des communautés rurales bénéficie de Plans Locaux de Développement**. Cette phase de planification à la base s'est achevée grâce à l'intervention de l'ADDEL sur le département de Bakel, du PNIR sur le département de Kanel et du GRDR qui a travaillé sur les deux départements en plus de celui de Podor dans la région de Saint-louis (positionnement en complémentarité avec ces projets).
- Sur les territoires accompagnés par le GRDR, **des stratégies de développement local émergent** et développent des approches participatives. Pour les autres territoires, il ne semble pas qu'il y ait de dynamiques concertées et pérennes d'implication des acteurs locaux dans le développement du territoire.
- **Les interventions des acteurs externes** (ONG, coopérations décentralisées, associations de migrants...) **tendent à se mettre en cohérence avec les PLD** sous la pression des financeurs de ces actions, mais il n'existe pas ou peu d'approches concertées sur la définition et la mise en œuvre de ces actions entre ces acteurs et les autorités locales. Il s'en suit un problème d'efficacité des travaux de planification à la base et un souci de crédibilité des autorités locales dans leur rôle de coordination du développement territorial.
- **Les enseignements de l'évaluation du PAIDEL**

Maintenir un appui conséquent aux communes en début de processus

L'accompagnement des communes doit s'adapter au niveau d'avancement dans le processus. Dans de nombreuses communes, le PAIDEL n'est pas arrivé à son terme. Les communes en phase de structuration des instances de concertation et de définition du 1^{er} plan d'action prioritaire ont besoin d'un appui important du GRDR. Le processus a fait ses preuves dans d'autres communes et il serait dommage que l'ONG « lâche » celles pour lequel le dispositif est en cours de mise en place.

Au regard de cette remarque, il semble qu'effectivement 3 des 6 communautés rurales partenaires sont actuellement en début de processus, dans le sens où elles ont élaboré des projets pour la première fois, qu'elles entreprennent de les mettre en œuvre avec des inquiétudes quant à leur capacité et qu'un retrait du GRDR à ce moment-là risquerait de les déstabiliser fortement. Il s'agit des communautés rurales de Bokiladji, Orkadiéré et Gabou

Proposer un dispositif de suivi pour les communes les plus avancées

Le GRDR peut apporter un appui plus léger aux communes les plus avancées dans le processus. Il pourrait favoriser la pérennisation des dispositifs à moindre frais.

Le mode d'accompagnement pourrait s'appuyer sur :

- *Un suivi régulier de type coaching avec les responsables des instances et parallèlement avec l'agent de développement local. « Le sevrage est précoce » nous disait un conseiller municipal et membre des instances de concertation de Baédiam. Ce suivi permettrait aux communes de devenir progressivement autonomes sans rupture fragilisante. Un rythme de rendez-vous régulier du GRDR avec les responsables des instances et les agents de développement local permettrait aux participants de faire le point sur les difficultés*

rencontrées. Le GRDR pourrait également de la sorte assurer le suivi-évaluation du PAIDEL sur la durée.

- *Des réunions de travail thématiques avec d'autres communes ayant suivi la démarche PAIDEL sur les difficultés rencontrées. Il s'agit d'aborder les problèmes au delà des conditions spécifiques de chaque commune*

Au regard de cette remarque, les constats du terrain confirment que les communautés rurales de Pété, Kothiary et Aouré sont en mesure de recevoir un appui plus distant, d'ailleurs déjà mis en œuvre.

Mettre en place un dispositif de formation

La formation continue des acteurs constitue une condition importante de la pérennité du dispositif. Elle maintient une mobilisation des acteurs. Elle permet à de nouveaux acteurs de prendre des responsabilités et contribue en ce sens au fonctionnement démocratique du processus. Enfin, elle est nécessaire pour que le dispositif ne repose pas que sur quelques personnes ce qui le fragiliserait. « La locomotive avance, mais s'il n'y pas de pièce de rechange ... » s'inquiète le maire d'une commune.

Le PAIDEL 2005 a lancé plusieurs sessions de formation au niveau des acteurs locaux. Ces sessions sont effectivement très appréciées car elles permettent non seulement une meilleure appropriation des rôles et tâches, mais aussi parce qu'elles enclenchent de nouvelles adhésions dans les populations. Cet axe restera un axe fort sur 2006.

Présentation des choix stratégiques opérés par le programme

- Un contexte local qui appelle certaines modifications dans l'intervention

En 2005, la cellule du GRDR Bakel / Matam a reçu plus de demandes d'appui des collectivités locales que ces possibilités matérielles et financières ne le lui permettaient. Au total, cinq nouvelles collectivités locales se sont adressées au GRDR pour demander un accompagnement méthodologique dans la mise en œuvre d'un processus de développement local concerté. Il s'agit des communautés rurales de Aouré, Bokiladji, Goudiry, Orkadiéré, la commune de Matam et les coopérations décentralisées CR de Agnam/ Hérouville Saint Claire, Mantes La Jolie/région de Matam.

Il existe également d'autres types de demandes notamment des organisations paysannes, des groupements de femmes et des demandes d'accompagnement de la part des associations de migrants pour des projets de type FSP, initiatives de codéveloppement.

Comme on peut le constater, au terme de l'année de transition qui a fait suite à quatre années de mise en œuvre du PAIDEL, beaucoup d'éléments convergent pour une année de consolidation du processus et de ses acquis auprès des collectivités locales partenaires.

• Axes stratégiques d'intervention

Compte tenu des éléments évoqués plus haut, le programme 2006, va s'articuler autour des aspects suivants :

- Poursuivre les actions de capitalisation sur la démarche du GRDR afin de la diffuser à plus grande échelle.
- Développer les approches partenariales avec les autres structures d'appui au développement de la zone. Cette stratégie est déjà bien avancée avec des conventions signées entre le GRDR et l'ARD de Matam ainsi qu'avec le projet ADDEL et le

groupement d'intérêt communautaire (GIC) rassemblant les 13 PCR du département de Bakel. Pour autant, il convient d'avancer plus efficacement dans le sens d'une charte de collaboration réunissant l'ensemble des intervenants de la zone. Les complémentarités tant techniques, méthodologiques, thématiques et géographiques sont telles que la mise en œuvre d'une telle charte permettrait de démultiplier les résultats obtenus par chacun des intervenants, y compris au niveau des partenaires extérieurs à la zone comme les coopérations décentralisées et les associations de ressortissants.

- Développer les temps d'échange entre les communautés rurales sur les modalités qu'elles mettent en œuvre pour réaliser leur stratégie de développement local.
- Développer une approche spécifique aux acteurs de la coopération décentralisée franco-sénégalaise afin qu'ils trouvent leur place dans les nouvelles initiatives locales de développement. La légitimité locale est en phase d'être acquise, il faut que les partenaires de coopération décentralisée reconnaissent cette légitimité et entretiennent des relations privilégiées avec les ICC.
- Systématiser les rapprochements entre les associations de migrants et les collectivités locales en appuyant la mise en place de cadres de dialogue efficaces (Même aspect avec les associations de migrants qu'avec les coopérations décentralisées sur la reconnaissance de ce nouvel acteur que sont les ICC).

A partir de cet ensemble d'éléments et aux vues des réalités du terrain et de la zone, le programme 2006 du PAIDEL se donne comme objectif de **consolider le processus en sécurisant le fonctionnement des ICC** et de les doter des outils nécessaires pour leur autonomie tant sur le plan organisationnel que celui de la maîtrise d'ouvrage. Il sera ainsi question d'impulser une dynamique de l'intérieur qui permettra aux ICC de fonctionner par elles-mêmes et de **se rendre indispensables pour l'animation et l'aménagement du territoire de la CR y compris au regard des intervenants extérieurs au territoire** comme les coopérations décentralisées et les associations de ressortissants.

1.3– Bénéficiaires, participants et principaux acteurs impliqués

Les bénéficiaires directs du présent programme sont les membres des cadres de concertation ainsi que les élus locaux. Ces bénéficiaires participent directement en tant que partenaires au programme car ils ont la possibilité d'interpeller le GRDR quant à sa méthodologie de mise en œuvre. La concertation impulsée sur les territoires partenaires est également un principe d'action important pour le GRDR. Ainsi, les bénéficiaires-partenaires participent à l'élaboration des actions, aux choix méthodologiques, à la mise en œuvre ainsi qu'aux actions de capitalisation.

Au niveau des territoires, on évalue **les bénéficiaires indirects à 140 000 personnes**. En effet, la concertation impulse des actions qui ont été déterminées à partir de la notion d'intérêt communautaire. En ce sens, la somme des populations des différentes communautés rurales constitue la totalité des bénéficiaires indirects.

Les partenaires privilégiés du présent programme sont les Agences Régionales de Développement qui suivent de près la recherche action lancée par le GRDR. Les ARD assurent essentiellement un appui au GRDR dans le suivi et l'évaluation du projet.

II- DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

2.1– Objectifs généraux

Les objectifs généraux du programme tels qu'identifiés sont :

- Amélioration durable des conditions de vie des populations rurales du Sénégal oriental.
- Contribution à la mise en place d'un dispositif pérenne de coordination du développement local, impliquant les différentes familles d'acteurs (acteurs locaux, migration et coopérations décentralisées).
- Promotion de la bonne gouvernance locale et de la démocratie participative

2.2– Objectif spécifique

Consolidation des instances de concertation communautaires dans les 6 collectivités locales appuyées et diffuser les outils et démarche dans les régions de Tambacounda et Matam.

2.3– Résultats attendus

Le programme recèle 5 résultats attendus distincts :

R1. La fonctionnalité et l'opérationnalité des Instances de concertation sont renforcées

- La fonctionnalité et l'opérationnalité seront les principaux soucis à l'égard des ICC. A cet effet, les questions liées à une meilleure communication entre elles et le Conseil Rural (CR), à leur pérennisation et à la formation des membres sont essentielles. Il s'agit particulièrement de mettre à profit toutes les parties prenantes (ARD, ADL, autres structures étatiques ou non) de façon à développer des synergies pour obtenir ce résultat. Le but visé est de maintenir un appui conséquent à la mise en œuvre des PLD et des PAP, à la formation, pour permettre un meilleur positionnement des différentes parties prenantes au jeu des acteurs locaux.

Il convient d'interpréter ce résultat non plus dans une logique de mise en place, mais bien de renforcement d'un dispositif à travers des éléments de rouages, d'opérationnalité et de fonctionnalité pour la définition et la conduite des actions de développement

Les indicateurs objectivement vérifiables liés à ce résultat sont :

- Les ICC ont un fonctionnement correct et des rencontres régulières
- Les PLD et PAP sont réalisés et validés et les PAI sont mis en œuvre.
- Les analyses de terroir, et les cartes thématiques sont établies et servent de support à l'animation conduite par les ICC
- Les FDL sont mis en place, alimentés et gérés en toute transparence.
- Maîtrise de la décision et de l'action, élaboration de programmes et exécution.

R2. Les Instances de concertation fédèrent les partenaires autour de leurs projets de territoires (coopération décentralisée, migrants, autres collectivités locales et autres intervenants...)

- Ce résultat porte d'abord sur une meilleure visibilité des ICC et un positionnement fort des ICC vis-à-vis des partenaires (associations de migrants, coopérations décentralisées, services de l'Etat, autres collectivités locales...). En effet, il apparaît souvent que les intervenants et autres partenaires construisent des programmes d'action selon leurs objectifs sans vraiment prendre en compte les attentes et les initiatives portées par les bénéficiaires. Donc, une convergence des interventions et des partenaires des collectivités locales aux aspirations, idées et programmes des ICC est à promouvoir. Dans ce sens, un travail de préparation en

amont et de restitution en aval de mission d'acteurs locaux en France à la rencontre des associations de ressortissants et de leurs partenaires de coopération sera effectué en étroite collaboration avec l'équipe du pôle «double espace » du GRDR à Montreuil.

[Renvoi au document Programme Double Espace - GRDR]

- Il est aussi important que les ICC initient et portent des rapprochements avec les collectivités locales sur des aspects d'intérêt intercommunautaire comme la gestion des ressources naturelles, des eaux de surface voire des voies de communication....

Les indicateurs objectivement vérifiables liés à ce résultat sont :

- Les associations de migrants et les coopérations décentralisées adhèrent à la démarche et l'appuient dans la mesure de leurs moyens
- Des partenariats financiers sont établis, des procédures de mises en œuvre sont évaluées.
- Des séances d'information sont organisées par les instances locales au bénéfice des services étatiques : les modalités de relation sont établies et font l'objet d'une évaluation.
- Des actions conjointes entre collectivités locales sont promues.

R3. Le développement économique des territoires est intégré dans les priorités des instances de concertation et des projets sont promus

- Ce résultat s'attellera à voir les ICC impulser et porter des actions économiques d'intérêt communautaire afin de dépasser le «focus» sur les investissements à portée sociale pour intégrer la dimension économique du développement local qui est capitale. Dans cette perspective, des rencontres thématiques (formation, appui à la gestion...) et des appuis à la recherche de financements seront menés.

Les indicateurs objectivement vérifiables liés à ce résultat sont :

- Les instances de concertation sont dotées d'outils nécessaires pour impulser et suivre des actions de développement économique.
- Certains acteurs économiques des territoires bénéficient de programme d'actions concrets et financés.

R4. Les différentes expériences des ICC sont capitalisées, diffusées et partagées à l'échelle régionale et nationale

- Ce résultat requiert une capitalisation participative relatant le processus vécu par les acteurs locaux, les questions liées aux coûts (financiers et de temps des acteurs) de la concertation, des contraintes et des stratégies devront être traitées ici. Un travail de capitalisation sera élaboré avec les ICC afin que les expériences issues du terrain soient bien conservées dans des documents diffusables et fassent l'objet de diffusion et de partage à plusieurs niveaux et particulièrement lors du forum régional de développement local, organisé à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal avec les cellules du GRDR Mali et de la Mauritanie.

Les indicateurs objectivement vérifiables liés à ce résultat sont :

- Des supports de présentation du processus «développement local » sont élaborés par les acteurs locaux.
- Les animateurs de structures locales ont été formés aux différentes étapes du processus et se sont appropriés les outils
- Les expériences, le vocabulaire et la démarche ascendant de développement local sont appropriés par les acteurs locaux et les pouvoirs publics et des initiatives de réseau, plateforme et/ou centre de ressources DL sont proposées.

R5. Le renforcement des compétences organisationnelles - techniques et managériales - et institutionnelles est effectif.

[Renvoi au document Programme Double Espace - GRDR]

2.4– Activités

Les activités relatives au résultat attendu n°1 sont :

- Renforcer les capacités des ADL.
- Formation sur la décentralisation aux ICC et au CR.
- Mise à jour des manuels de procédures, consolidation des FDL.
- Mise à jour des règlements intérieurs des ICC.
- Finalisation des PAP et appui à la mise en œuvre.
- Accompagner les ICC à l'élaboration de programme d'activités.
- Accompagner la mise en œuvre de programmes sectoriels.

Les activités relatives au résultat attendu n°2 sont :

- Préparation et suivi des missions double espace (CR, ICC, Migrants, Coopérations décentralisées, autres partenaires...).
- Appuyer la mise en place d'un dispositif de concertation avec les migrants.
- Appuyer l'élaboration d'outils de communication.
- Appuyer le lien avec les coopérations décentralisées.
- Stimuler la réflexion sur la mutualisation des moyens entre petites coopérations décentralisées.
- Appuyer des réflexions sectorielles (société civile, acteurs locaux, techniciens et financiers, autres collectivités locales...).
- Appuyer la recherche de nouveaux partenaires.
- Accompagner un voyage d'étude entre ICC (Mali, Mauritanie, Sénégal).
- Appuyer les CR dans l'organisation de rencontres de concertation entre intervenants sur le territoire.

Les activités relatives au résultat attendu n°3 sont :

- Appui ponctuel aux migrants porteurs de projets économiques dans les zones d'intervention
- Organiser des journées de travail avec les acteurs économiques
- Appuyer l'élaboration d'un canevas d'action par secteur économique
- Appuyer les instances de concertation à porter et à concevoir des projets économiques dans leur territoire

Les activités relatives au résultat attendu n°4 sont :

- Superviser les travaux de capitalisation du PAIDEL
- Lancer un travail d'écriture de capitalisation sur les processus sur les CL avec les ICC
- 2 journées d'échange sur le DL avec les acteurs locaux
- Diffusion outils élaborés
- Tables rondes et émissions radio
- Coorganiser avec les cellules du Mali et de la Mauritanie le forum régional de développement local.

Les activités relatives au résultat attendu n°5 sont :

[Renvoi au document Programme Double Espace - GRDR]

III- HYPOTHESES ET RISQUES

Les hypothèses et risques majeurs identifiés pour le présent projet sont :

- Evénement climatique majeur (sécheresse, inondation) ou exceptionnel (criquets) (stabilité de l'Etat) et régional (conflits transfrontaliers).
- Bonne compréhension du processus par les élus locaux : motivation. Cette hypothèse tient essentiellement compte de la possibilité pour les élus locaux d'instrumentaliser le processus à des fins purement politiques. Le projet intervient dans la sphère du Politique et il est clair que des biais sont envisageables. Pour autant, l'hypothèse rend compte qu'à un certain niveau d'interférences, il n'est plus possible de travailler correctement (démobilisation des membres apolitiques des cadres de concertation). C'est un point sur lequel le GRDR est particulièrement attentif.

IV- MISE EN ŒUVRE

4.1– Organisation et procédures

Durant cette année, le GRDR se focalisera sur les 6 territoires avec lesquels les actions sont engagées. Il ne sera pas initié de nouvel accompagnement. Par contre, les travaux de capitalisation et leur diffusion constitueront une part importante de l'activité.

Le GRDR suit une méthodologie présentée ci-après. En ce qui concerne les territoires accompagnés sur 2006, le GRDR se focalisera sur les dernières étapes, à savoir celle de la pérennisation des instances de concertation et de mise en œuvre des PLD. Cette étape a largement été engagée en 2005, mais il s'agit de consolider les acquis.

Méthodologie du PAIDEL (rappel) :

- 1- Phase d'information et de communication sur le processus avec l'ensemble des acteurs locaux
==> **Demande d'appui du Conseil Rural**
- 2- Phase de diagnostic participatif du territoire ==> **Restitution devant tous les acteurs**
- 3- Phase d'élaboration d'un plan local de développement ==> **Restitution / validation par le Conseil Rural et les acteurs locaux**
- 4- Mise en œuvre du plan ==> **mise en place des instances de concertation dans une logique ascendante**
- 5- Appui au fonctionnement de ces instances (appui à la maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil Rural)
- 6- Appui à la recherche de financements pour les Fonds de Développement Local par les instances elles-mêmes
- 7- Réalisation d'actions et appui à la maîtrise d'oeuvre

L'année 2006 s'attachera à finaliser les éléments des étapes 5, 6 et 7 selon les états d'avancement des travaux sur chacun des territoires accompagnés. Le PAIDEL ne se décline pas à travers une approche figée, mais au contraire, il offre une stratégie d'appui qui tient compte de chaque spécificité territoriale.

4.2– Planification des ressources

Moyens humains

- Une coordinatrice / sociologue.
- Un chargé d'appui au développement local / travailleur social / spécialiste en intervention communautaire.
- Un chargé de mission «appui au développement local» / volontaire / spécialiste en sciences politiques.
- Un animateur.
- Stagiaires.
- Une secrétaire comptable.
- Consultants externes.
- Un personnel chargé de la logistique (gardiens, chauffeur.).

Moyens logistiques

- Des locaux fonctionnels et équipés
- 4 ordinateurs :
- Une voiture 406 année 1998 (état moyen) à réformer
- Une voiture tout terrain 4x4, à acheter
- Une moto cylindrée 125, à acheter.
- Une imprimante.
- Un fax copieur : à acheter.
- Un GPS
- Un vidéo projecteur : à acheter.
- Un SIG.

- Moyens financiers (voir budget)

V- FACTEURS DE QUALITE ET DE VIABILITE

5.1- Facteurs de qualité

Le PAIDEL se met en œuvre à travers le respect de principes d'actions énumérés lors des premières rencontres, validés par les autorités locales et confirmés par la signature de convention de partenariat.

Ces principes sont les suivants avec à chaque fois, les objectifs liés. Leur concrétisation constitue autant de facteurs de qualité.

Principe d'une réelle maîtrise locale

- ✓ *Maîtrise totale locale de toutes les étapes du processus de développement local*
- ✓ *Valider la nécessité d'instances de concertation*

Principe de responsabilité

- ✓ *Clarifier les responsabilités de chacun*
- ✓ *Valider la pratique de la délégation de la maîtrise d'ouvrage*
- ✓ *Assurer une transparence au processus*
- ✓ *Assurer une bonne circulation de l'information*

Principe de la bonne gouvernance locale

- ✓ *Implication des populations dans les affaires locales*
- ✓ *Diffusion du budget de la CR*
- ✓ *Respect des règles démocratiques*
- ✓ *CR ne prend pas de décision sans concertation*

Principe de la concertation

- ✓ *Validation du principe de mise en place d'instances de concertation au niveau village, zone et communautaire*
- ✓ *Acceptation du débat contradictoire*
- ✓ *Libre expression de chacun*
- ✓ *Engagement à ce que la participation ne soit pas instrumentale mais fondamentale et effective dans le processus*
- ✓ *Egalité dans la prise de décision*

Principe de la représentation des minorités

- ✓ *Libre expression de chacun*
- ✓ *Prise en compte de tous les avis et de tous les intérêts*

Principe de promotion des capacités locales

- ✓ *Renforcer les dynamiques existantes*
- ✓ *Assurer une meilleure appropriation possible du processus*
- ✓ *Processus interne et non externe comme un projet*
- ✓ *Assurer une bonne circulation de l'information*
- ✓ *Implication à chaque étape d'acteurs locaux*

5.2- Facteurs de viabilité et de pérennité

La pérennité du processus repose en grande partie sur, d'une part, le degré d'engagement et de compréhension des responsables des instances de concertation et du Conseil Rural et d'autre part sur l'animateur de développement local (ADL), véritable cheville ouvrière du dispositif. C'est pourquoi, l'équipe consacrera une grande partie de ses actions au renforcement des ADL.

Plus le dispositif local est dynamique et entreprenant, plus il assurera sa pérennité. En effet, les frais liés au fonctionnement des instances et au salaires (et charges) de l'ADL sont pris en charge par les activités déterminées par ces mêmes instances, notamment les plans d'actions prioritaires. C'est pourquoi, il convient de s'assurer d'une bonne fonctionnalité des instances pour qu'elles soient en mesure de porter des initiatives elles mêmes appuyées par l'ADL.

Ainsi, les activités relatives à la viabilité technique sont les actions de formation des ADL et sur la finalisation des outils règlementant le fonctionnement des instances.

La viabilité financière sera assurée par le financement des projets conçus par ces instances (auxquels le Conseil Rural apporte sa contribution).

La viabilité juridique ne peut être totalement assurée à partir du moment où les instances sont un outil de gouvernance local et qu'il n'existe pas de statut relatif à ce type de positionnement.

La viabilité socioculturelle est au cœur de l'approche même du programme.

VI- SUIVI ET EVALUATION

6.1- Chronogramme des activités

| | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 | M10 | M11 | M12 | M13 |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|
| Former les ADL | | | | | | | | | | | | | |
| Formation sur la décentralisation aux ICC et au CR | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer l'élaboration d'outils de communication | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer le lien avec les coopérations décentralisées | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer la recherche de nouveaux partenaires | | | | | | | | | | | | | |
| Accompagner les ICC à l'élaboration de programme d'activités | | | | | | | | | | | | | |
| Accompagner la mise en œuvre de programmes sectoriels | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à jour des manuels de procédures, consolidation des FDL | | | | | | | | | | | | | |
| Finalisation des PAP et la mise en œuvre | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer la mise en place d'un dispositif de concertation avec les migrants | | | | | | | | | | | | | |
| Accompagner un voyage d'étude entre ICC (Mali, Mauritanie, Sénégal) ; | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer des réflexions sectorielles avec (société civile, acteurs locaux, techniciens et financiers, autres collectivités locales...) | | | | | | | | | | | | | |
| Appui ponctuel aux migrants porteurs de projets économiques dans les zones d'intervention | | | | | | | | | | | | | |
| Organiser des journées de travail avec les acteurs économiques | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer l'élaboration d'un canevas d'action par secteur économique | | | | | | | | | | | | | |
| Appuyer les instances de concertation à porter et à concevoir des projets économiques dans leur territoire | | | | | | | | | | | | | |
| Superviser les travaux de capitalisation du PAIDEL | | | | | | | | | | | | | |
| Lancer un travail d'écriture de capitalisation sur les processus sur les CL avec les ICC | | | | | | | | | | | | | |
| 2 journées d'échange sur le DL avec les acteurs locaux | | | | | | | | | | | | | |
| Diffusion outils élaborés | | | | | | | | | | | | | |
| Tables rondes et émissions radio | | | | | | | | | | | | | |
| Organiser une rencontre du CC actuel pour valider des propositions d'orientation nouvelle | | | | | | | | | | | | | |
| Organiser une rencontre pour mutation du CC en COS | | | | | | | | | | | | | |
| Proposer et exécuter un programme annuel du COS | | | | | | | | | | | | | |
| Organiser deux rencontres de suivi des activités du COS | | | | | | | | | | | | | |

6.2- Méthode de suivi

Un système de suivi est établi au sein de la cellule afin d'observer périodiquement les résultats acquis en comparaison avec les IOV. Ce système est également coordonné à l'échelle sous-régionale par la coordination Afrique du GRDR. Des missions de suivi sont périodiquement organisées à cet effet.

De plus, le GRDR bénéficie d'un organe d'appui à travers le Comité consultatif (bientôt comité d'orientation stratégique) composé de responsables politiques et associatifs locaux qui constituent la base associative locale et qui suivent les activités du GRDR régulièrement avec la possibilité de réorienter certaines actions (Compte rendu de réunions disponibles).

6.3- Evaluation

Le programme PAIDEL a fait l'objet d'une évaluation (finalisée en juillet 2005) et cette année de consolidation vise avant tout à tenir compte des résultats de cette évaluation pour assurer la pérennité des dispositifs appuyés.

Par ailleurs, les partenaires financiers du projet ont à tout moment la possibilité d'assurer des missions de suivi et / ou d'évaluation.

VII- DUREE ET CALENDRIER DU PROJET

Le présent projet s'échelonne sur une durée d'une année (12 mois).

Se référer au chronogramme.

VIII- SCHEMA DE FINANCEMENT

8.1- Coût total du projet

| Code | Rubriques (ces rubriques vous sont proposées à titre indicatif en annexe 3; vous pouvez bien évidemment les compléter et les préciser) | Mode de calcul (impératif)* | Coût unitaire | Coût total en euros |
|--------------|---|--------------------------------|------------------|---------------------|
| 1 | Investissement immobilier | | | 23 811 € |
| | Véhicule | 1 | 20 000 € | 20 000 € |
| | Moto | 1 | 3 811 € | 3 811 € |
| 2 | Investissement technique et mobilier | | | 4 100 € |
| | Matériel de bureau - ordinateur | 1 | 2 000 € | 2 000 € |
| | Matériel pédagogique | 1 | 2 100 € | 2 100 € |
| 3 | Transferts financiers | | | 17 522 € |
| | Appui aux organisations de la SC | 3 organisations | 2 502 € | 7 506 € |
| | Fonds de développement locaux | 4 communes | 2 504 € | 10 016 € |
| 4 | Fournitures et consommables | | | 9 429 € |
| | Fournitures | 12 mois | 195 € | 2 344 € |
| | Carburant / Lubrifiant | 12 mois | 318 € | 3 811 € |
| | Entretien / Réparation | 12 mois | 273 € | 3 274 € |
| 5 | Conception et études ou expertises du Nord | | | |
| 6 | Etudes ou expertises du Sud | | | 3 052 € |
| | Préparation des PDL | 4 études | 763 € | 3 052 € |
| 7 | Personnels expatriés | | | 15 928 € |
| | Coordination | 12 mois | 661 € | 7 927 € |
| | Appui technique / Volontaire | 12 mois | 667 € | 8 000 € |
| 8 | Personnel local | | | 52 244 € |
| | Généralistes Nationaux | 12 mois | 1 321 € | 15 855 € |
| | Animateurs (2) | 24 mois | 826 € | 19 818 € |
| | Administrateurs (RAF) | 12 mois | 407 € | 4 878 € |
| | Secrétaire | 12 mois | 495 € | 5 946 € |
| | Logistique | 12 mois | 479 € | 5 747 € |
| 8 bis | Personnel France | | | 0 € |
| | Coordination | 12 mois | | 0 € |
| 9 | Formation | | | 10 143 € |
| | Stagiaire | 3 | 381 € | 1 143 € |
| | Formation complémentaire du personnel | 4 formations | 825 € | 3 300 € |
| | Rencontres partenaires | 10 rencontres | 250 € | 2 500 € |
| | Formation des acteurs locaux | 4 formations | 800 € | 3 200 € |
| 10 | Services extérieurs à l'ONG | | | 6 860 € |
| | Audit / Consultation | 30 jours | 229 € | 6 860 € |
| 11 | Mission de courte durée | | | 7 851 € |
| | Frais de mission | 115 jours | 36 € | 4 192 € |
| | Déplacements France | Forfait | 2 134 € | 2 134 € |
| | Déplacements Afrique | Forfait | 1 525 € | 1 525 € |
| 12 | Appui, suivi et contrôle | | | 7 500 € |
| | Mission d'appui et de suivi | 30 jours | 250 € | 7 500 € |
| 13 | Evaluation | | | 0 € |
| 14 | Capitalisation | | | 5 000 € |
| | Edition de documents | Forfait | | 5 000 € |
| 15 | Autres | | | 13 832 € |
| | Loyer bureau | 12 mois | 229 € | 3 244 € |
| | Loyer habitation | 12 mois | 152 € | 2 628 € |
| | Télécommunications, électricité, etc. | 12 mois | 338 € | 4 453 € |
| | Assurance | 12 mois | | 0 € |
| | Maintenance / Entretien | 12 mois | 229 € | 2 744 € |
| | Autres frais | 12 mois | 64 € | 762 € |
| 16 | Divers et imprévus | 4% | | 0 € |
| | Sous-Total 1 | | 120 239 € | 177 272 € |
| 17 | Frais administratifs ou de structure (maximum 10% du sous-total 1) | 10% | 12 024 € | 17 727 € |
| | Sous-Total 2 | | | 17 727 € |
| | TOTAL GENERAL | | | 195 000 € |

8.2- Répartition par source de financement

| Origine des ressources | Ressources Prévisionnelles en € | Etat d'avancement (sollicité, acquis) | % |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|------------|
| 1. RESSOURCES PROPRES | | | |
| 1.1 Ressources propres d'origine privée (15% minimum du budget global du projet) | | | |
| CFSI | 10 000 € | Acquis | 5% |
| Coopération Belge | 20 000 € | Sollicité | 10% |
| Fondation Michelham | 25 000 € | Acquis | 13% |
| Jardins de cocagne | 15 000 € | Sollicité | 8% |
| GRDR | 20 000 € | Acquis | 10% |
| Sous total | 90 000 € | | 46% |
| 1.2 Valorisations (à détailler) | | | |
| Participation migrants (5%) | | | 0% |
| | | | 0% |
| Sous total | 0 € | | 0% |
| 1.3 Ressources propres d'origine publique (collectivités locales, administrations, Union Européenne...) | | | |
| Mantes la Jolie | 15 000 € | Acquis | 8% |
| | | | 0% |
| Sous total | 15 000 € | | 8% |
| TOTAL RESSOURCES PROPRES | 105 000 € | | 54% |
| 2. Contribution du ministère des Affaires Etrangères | 90 000 € | Sollicité | 46% |
| TOTAL MAE | 90 000 € | | 46% |
| TOTAL GENERAL DES RESSOURCES | 195 000 € | | |

8.3- Montant de la requête au ministère

Le montant de la requête au Ministère des Affaires Etrangères français s'élève à 90 000 €

IX- AGREMENT DES AUTORITES LOCALES

Le GRDR bénéficie d'un accord de siège avec l'Etat du Sénégal l'autorisant à officier sur le territoire sénégalais. Cet accord est conforme au décret 96-103 du 8 février 1996 modifiant le décret 89.775 du 30 juin 1989 fixant les modalités d'intervention des Organisations Non Gouvernementales au Sénégal. ([Convention en annexe](#))

Le GRDR est signataire de convention avec les communautés rurales accompagnées. (Un exemplaire de convention en [annexe](#))

Le GRDR est signataire de convention de partenariat avec les agences régionales de développement. (Un exemplaire de convention [en annexe](#)).

X- CADRE LOGIQUE

| | Logique d'intervention | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|----------------------------|--|---|---|---|
| Objectifs généraux | <p>-Amélioration durable des conditions de vie des populations rurales du Sénégal oriental.</p> <p>-Contribution à la mise en place d'un dispositif pérenne de coordination du développement local, impliquant les différentes familles d'acteurs.</p> <p>-Promotion de la bonne gouvernance locale et de la démocratie participative.</p> | <p>Les conditions de vie des populations sur les territoires appuyés s'améliorent.</p> <p>Les populations de ces territoires sont mieux structurées et participent à la gestion de leur territoire</p> | <p>✓ Statistiques nationales et régionales.</p> <p>✓ Rapport annuel.</p> <p>✓ Enquête comparative entre les collectivités locales suivies par le PAIDEL et les autres.</p> | <p>Evénement climatique majeur (sécheresse, criquets...), politique (stabilité de l'Etat) et régional (conflits transfrontaliers)</p> |
| Objectif spécifique | <p>Consolidation des acquis du PAIDEL-PIMDERO dans les 6 collectivités locales appuyées et diffuser les outils et la démarche dans les régions de Tambacounda et de Matam</p> | <p>Le processus est consolidé et sécurisé et les ICC sont plus reconnues avec un programme d'activités pertinent</p> | <p>✓ Rapport d'activités</p> <p>✓ Evaluation finale</p> | |
| Résultats attendus | <p>R1. La fonctionnalité et l'opérationnalité des ICC sont assurées</p> | <ul style="list-style-type: none"> · Les ICC ont un fonctionnement correct et des rencontres régulières · Les PLD et PAP sont réalisés et validés et les PAI sont mis en œuvre. · Les analyses de terroir, et les cartes thématiques sont établies et servent de support à l'animation conduite par les ICC · 6 FDL sont mis en place, alimentés et gérés en toute transparence. · Maîtrise de la décision et de l'action, élaboration de programmes et exécution | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport d'activités. ✓ PV de séances des ICC. ✓ Réalisation d'actions initiées dans les PLD. ✓ Liste des ICC et PV de séances. | <p>Bonne compréhension du processus par les élus locaux : motivation</p> |
| | <p>R2. Les ICC fédèrent les partenaires autour de leurs projets de territoires (coopération décentralisée, migrants, autres collectivités locales et autres intervenants...)</p> <p>[Renvoi au document Programme Double Espace - GRDR]</p> | <ul style="list-style-type: none"> · Les missions double espace sont préparées en amont et restituées en aval en associant le maximum d'acteurs. · Les associations de migrants et les coopérations décentralisées adhèrent à la démarche et l'appuient dans la mesure de leurs moyens · Des partenariats financiers, des procédures de mises en œuvre sont établis et évalués. · Des séances d'information sont organisées par les instances locales au bénéfice des services étatiques : les modalités de relation sont établies et font l'objet d'une évaluation. · Des actions conjointes entre collectivités locales sont promues | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Association communautaire des ressortissants en place ✓ Projets portés conjointement (Migrants et ICC) ✓ Adéquation des projets portés par les partenaires avec les priorités et programmation établies par les ICC | |
| | <p>R3. Le développement économique des territoires est intégré dans les priorités des instances de concertation et des projets sont promus</p> | <ul style="list-style-type: none"> · Les instances de concertation sont dotées d'outils nécessaires pour impulser suivre des actions de développement économique · Certaines acteurs économiques des territoires bénéficient de programme d'actions concrets et financés. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisations d'actions relevant du développement économique. | |
| | <p>R4. Les différentes expériences des ICC sont capitalisées et diffusées et partagées à l'échelle régionale et nationale</p> | <ul style="list-style-type: none"> · Des supports de présentation du processus « développement local » sont élaborés par les acteurs locaux · Les animateurs de structures locales ont été formés aux différentes étapes du processus et se sont appropriés les outils · Les expériences, le vocabulaire et la démarche ascendante de développement local sont appropriés par les acteurs locaux et les pouvoirs publics et des initiatives de réseau, plate forme et/ou de centre de ressources sur le DL sont proposées. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et impact des séances de diffusion | |
| | <p>R5. Le renforcement des compétences organisationnelles -</p> | <p>[Renvoi au document Programme Double Espace - GRDR]</p> | | |

| | techniques et managériales - et institutionnelles est effectif. | | | |
|-----------------------------|---|---|---------------------------|--------------------------------|
| Activités résultat 1 | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des ADL Formation sur la décentralisation aux ICC et au CR Mise à jour des manuels de procédures, consolidation des FDL Mise à jour des RI (lien avec le CR) Finalisation des PAP et la mise en œuvre Accompagner les ICC à l'élaboration de programme d'activités Accompagner la mise en œuvre de programmes sectoriels | <p><u>MOYENS MIS EN ŒUVRE</u></p> <p>Equipe GRDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une coordinatrice / sociologue Un chargé d'appui au développement local travailleur social / spécialiste en intervention communautaire Un chargé de mission « appui au développement local » / volontaire / spécialiste en sciences politiques. Un animateur Consultants externes Une secrétaire comptable Un personnel d'appui (gardiens, chauffeur.) <p>Moyens logistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Des locaux fonctionnels et équipés 4 ordinateurs : Une voiture 406 année 1998 (état moyen) à réformer Une voiture tout terrain 4x4, à acheter Une moto cylindrée 125, à acheter Une imprimante Un fax copieur : à acheter Un GPS Un vidéo projecteur : à acheter Un SIG. | Budget : 195 000 € | Mise en place des financements |
| Activités résultat 2 | <ul style="list-style-type: none"> Préparation et suivi des missions double espace (CR, ICC, Migrants, Coopération décentralisée) Appuyer la mise en place d'un dispositif de concertation avec les migrants Appuyer l'élaboration d'outils de communication Appui le lien avec les coopérations décentralisées Stimuler la réflexion sur la mutualisation des moyens entre petites coopérations décentralisées ; Appuyer des réflexions sectorielles avec (société civile, acteurs locaux, de nouveaux partenaires ; Accompagner un voyage d'étude entre ICC (Mali, Mauritanie, Sénégal) ; Appuyer les CR dans l'organisation de rencontres de concertation entres intervenants. | | | |
| Activités résultat 3 | <ul style="list-style-type: none"> Appui ponctuel aux migrants porteurs de projets économiques dans les zones d'intervention Organiser des journées de travail avec les acteurs économiques Appuyer l'élaboration d'un canevas d'action par secteur économique Appuyer les instances de concertation à porter et à concevoir des projets économiques dans leur territoire | | | |
| Activités résultat 4 | <ul style="list-style-type: none"> Superviser les travaux de capitalisation du PAIDEL Lancer un travail d'écriture de capitalisation sur les processus sur les CL avec les ICC 2 journées d'échange sur le DL avec les acteurs locaux Diffusion outils élaborés Tables rondes et émissions radio Coorganiser le forum régional de DL | | | |
| Activités résultat 5 | <ul style="list-style-type: none"> Organiser une rencontre du CC actuel pour valider des propositions d'orientation nouvelle Organiser une rencontre pour mutation du CC en COS Proposer et exécuter un programme annuel du COS Organiser deux rencontres de suivi des activités du COS | | | |

2. REQUETE CASAMANCE (ZIGUINCHOR)

SIGLE

| | |
|---------------|---|
| ADL | Animateur de Développement Local |
| AFDS | Agence de Fonds de Développement Social |
| AFUDES | Association des Frères Unis pour le Développement Economique et Social du Fogny |
| AFVP | Association Française des Volontaires du Progrès |
| ANRAC | Agence Nationale pour la Relance des Activités de la Casamance |
| ARD | Agence Régional de Développement |
| CCC | Cadre de Concertation Communautaire |
| CERP | Centre d'Expansion Rurale Polyvalent |
| CICR | Comité International de la Croix Rouge |
| DSRP | Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté |
| NTIC | Nouvelle Technique de l'Information et de la Communication |
| PAR | Programme d'Appui des Régions |
| PAREP | Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté |
| PDES | Plan de Développement Economique et Social |
| PNDL | Programme National de Développement Local |
| PNIR | Programme National des Infrastructures Rurales |
| PRAESC | Programme pour la Relance des Activités Socio-Economique de la Casamance |
| PROCAS | Programme Casamance de la Coopération Allemande |
| PSIDEL | Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local |
| SCAC | Service de Coopération et d'Action Culturelle |
| PCR | Président de Conseil Rural |
| PCCC | Président de cadre de concertation communautaire |

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I. SYNTHÈSE DU PROJET ZIGUINCHOR..... | 42 |
| 1. Titre du projet | 42 |
| 2. Localisation exacte | 42 |
| 3. Calendrier prévisionnel | 42 |
| Dates prévisionnelles de début et de fin du projet : janvier 2006 –décembre 2006..... | 42 |
| 4. Objet du projet..... | 42 |
| 5. Partenaires locaux impliqués | 42 |
| 6. Objectifs généraux et spécifique | 42 |
| 7. Résultats attendus et activités prévues pour chacun..... | 43 |
| 8. Moyens humains (expatriés et locaux) et techniques utilisés..... | 43 |
| 9. Budget total prévisionnel annuel et global en euros..... | 43 |
| 10. Conditions de pérennisation de l'action après sa clôture | 43 |
| 11. Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales..... | 44 |
| 12. Cohérence de l'action par rapport aux actions bilatérales françaises menées dans le pays .. | 44 |
| II. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX..... | 46 |
| Partenaire 2 : les Communautés Rurales appuyées en Casamance | 47 |
| Partenaire 3 : l'AFVP | 48 |
| Partenaire 4 : l'Agence Régionale de Développement | 49 |
| III. DESCRIPTION DE L'ACTION : | 50 |
| I. Contexte et justification du projet | 50 |
| 1.1 Contexte du projet | 50 |
| 1.2. Diagnostic et problèmes à résoudre par le projet | 54 |
| 1.3. Bénéficiaires, participants et principaux acteurs impliqués dans le projet..... | 55 |
| II. Description de l'intervention | 56 |
| 2.1 Objectifs généraux..... | 56 |
| 2.2 Objectif spécifique..... | 56 |
| 2.3 Résultats attendus | 56 |
| 2.4. Activités à conduire | 57 |
| III. Hypothèses et risques | 58 |
| IV. Mise en oeuvre..... | 58 |
| 4.1. Organisation et procédures | 58 |
| 4.2. Planification des ressources..... | 59 |
| V. Facteurs de qualité et de viabilité | 60 |
| 5.1 Facteurs de qualité..... | 60 |
| VI. Suivi et évaluation..... | 60 |
| 6.1. Méthode de suivi | 60 |
| 6.2. Evaluation..... | 61 |
| 6.3. Chronogramme des activités | 62 |
| VII. Schéma de financement Programme Ziguinchor 2006 | 63 |
| 7.1. Coût total du projet | 63 |
| 7.2. Répartition par source de financement (cf. formulaire 7) | 64 |
| 7.3. Montant de la requête au ministère en €..... | 64 |
| VIII. Agrément des autorités locales | 64 |
| IX. Cadre logique programme 2006 - Ziguinchor | 65 |

I. SYNTHÈSE DU PROJET ZIGUINCHOR

1. Titre du projet

Renforcement du processus de développement local et des dynamiques d'aménagement initiées dans la région de Ziguinchor

2. Localisation exacte

Sénégal - Région de Ziguinchor - Département de Bignona, Communautés rurales de Djibidione, Mlomp, Mangagoulack.

3. Calendrier prévisionnel

Dates prévisionnelles de début et de fin du projet : janvier 2006 –décembre 2006

4. Objet du projet

En Casamance, la paix reste encore fragile et devra être consolidée. On le sait, les effets induits d'un conflit survivent à la signature des accords et au retour de la paix. La résolution politique définitive du conflit ne peut être effective et durable sans une refondation du dialogue communautaire, un appui à la relance de l'économie locale et un renforcement des compétences des acteurs locaux.

Les communautés rurales de Djibidione, Mlomp et Mangagoulack sont des zones fortement affectées par le conflit (enclavement, isolement, existence de zone de repli, mines).

L'évolution positive de la paix et de la sécurité a permis aux populations de cette zone d'amorcer un retour dans leurs villages et d'engager un processus de réorganisation. Or la déstructuration socio-économique du contexte local est si profonde que les seuls efforts des populations sont insuffisants à assurer et garantir la reconstruction visée (retour des populations, dialogue communautaire, reprise des activités économiques, sécurité, paix sociale...).

Le programme 2006 vise ainsi à consolider les acquis de la concertation locale et du processus de développement local initié sur ces territoires depuis 2001. Contribuer au renforcement des politiques régionales de lutte contre la pauvreté, particulièrement dans le domaine de la sécurité alimentaire, et de la formation technique et professionnelle sont les axes d'intervention essentiels du GRDR en Casamance..

5. Partenaires locaux impliqués

Les Conseils ruraux de la CR de Djibidione, Mlomp et Mangagoulack et
ONG et associations locales (AFUDES)

Les organisations communautaires de base (femmes et jeunes)

Les services techniques (ARD, CERP)

L'Association Française des Volontaires du Progrès

6. Objectifs généraux et spécifique

Objectifs généraux :

- ▶ Contribuer au renforcement des politiques régionales de lutte contre la pauvreté en Casamance.
- ▶ Contribuer au renforcement de la dynamique de paix par la concertation et la prise en charge des besoins de réinsertion économique et sociale des populations.

Objectif spécifique

Plus spécifiquement, le programme 2006 vise à renforcer la concertation locale et consolider la synergie entre intervenant locaux autour du centre polyvalent du Sindian.

7. Résultats attendus et activités prévues pour chacun

Résultat 1 : Les acquis du PAIDEL sont consolidés dans les trois Communautés Rurales et sur le double espace

Activités

- Approfondir les études monographiques
- Faire valider les actions prioritaires par les migrants
- Favoriser l'implication des migrants dans le cadre de la coopération décentralisée
- Renforcer la reconnaissance des cadres de concertation
- Renforcer les capacités des animateurs de développement local

Résultat 2 : l'AFUDES s'approprie les outils du PAIDEL et assure leurs diffusions via le centre polyvalent dans le Djibidione.

Activités

- Mettre sur pied un comité de pilotage (CP) du centre
- Organiser des séances de renforcement des compétences
- Accompagner le CP et AFUDES dans le recrutement du personnel et la gestion du centre
- Fournir un appui méthodologique et organisationnel aux acteurs du centre
- Assurer le suivi du fonctionnement des unités et participer à l'animation du centre

Résultat 3 : Une vision du développement local sur le double espace est partagée

Activités

- Organiser des échanges inter cellules et entre acteurs sur la méthodologie et sur les stratégies d'intervention
- Renforcer les capacités des acteurs locaux
- Organiser des voyages d'étude
- Elaborer des guides méthodologiques
- Mettre en place un comité de suivi du PAIDEL
- Participer aux débats régionaux et nationaux sur le développement local

Résultat 4 : L'autonomie opérationnelle de la cellule de Ziguinchor est consolidée et la stratégie d'animation de la vie associative locale validée et engagée

Activités

- Organiser des séances de renforcement des compétences du personnel
- Socialiser les résultats du diagnostic institutionnel de la cellule
- Réaliser un document stratégique quinquennal en collaboration avec l'ensemble des partenaires

8. Moyens humains (expatriés et locaux) et techniques utilisés

Les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet se compose d'un coordinateur (Local), deux chargés d'appui au développement local (locaux), d'une chargée de mission (volontaire AFVP) d'un conseiller agricole (Local), d'une secrétaire comptable (local), de stagiaires nationaux et européens.

L'équipe dispose de bureaux équipés en matériel informatique, d'un véhicule de ville, d'un véhicule tous terrains (à réformer) et de 2 motos en bon état.

9. Budget total prévisionnel annuel et global en euros

Le coût total du programme 2006 est de 107 729 Euros.

10. Conditions de pérennisation de l'action après sa clôture

Les cadres de concertation locaux sont impliqués dans tout le processus du PAIDEL et ont bénéficié d'une série de formations de renforcement de compétence qui leur permet d'acquérir à

la fin du programme les capacités nécessaires à la poursuite de l'animation et débat au niveau villageois et communautaire. Avec l'appui du conseil rural, les agents de développement local recrutés poursuivront la sensibilisation et assureront l'animation et le suivi des activités communautaires. Ils seront en mesure d'élaborer des documents de projet viable techniquement et financièrement pour répondre aux programmes sectoriels destinés à la relance économique et sociale de la région.

De plus avec l'implication grandissante des migrants dans le rapprochement entre leurs régions d'origine et leurs communes de résidence, des partenariats Nord Sud pourront voir le jour et être potentiellement sources de partenariats techniques économiques et financiers pour les communautés rurales de la Casamance.

Enfin, le centre polyvalent dont la gestion est assuré par l'association locale AFUDES est un gage important d'une poursuite des activités du programme et de la mobilisation sociale autour de la concertation locale. Cette organisation paysanne, identifiée pour assurer le relais, fera l'objet d'une attention particulière au niveau du renforcement des capacités des acteurs locaux et sera impliquée à tous les niveaux de la mise en œuvre du programme.

11. Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales

La consolidation de la paix est une priorité de l'Etat sénégalais. La relance économique et sociale est l'axe retenu par le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires au développement pour la région de Casamance. L'intervention du GRDR privilégie la concertation locale, et plus globalement le renforcement des capacités des acteurs locaux à porter l'aménagement de leur territoire. Le GRDR participe à l'ensemble des coordinations organisées par l'ARD et le conseil régional de Ziguinchor. Nous sommes, de par notre expérience de terrain partenaires et/ou une structure consultée par l'ensemble des programmes nationaux suivants :

- ▶ le Programme pour la Relance des Activités Socio-économique de la Casamance (PRAESC) qui sera mis en œuvre par l'Agence Nationale pour la Relance des Activités de la Casamance (ANRAC).
- ▶ le Programme d'Appui aux Régions (PAR) conduit par le Conseil Régional et l'Agence Régional de Développement (ARD) qui assure la mise en œuvre.
- ▶ les programmes de lutte contre la pauvreté comme le Programme National des Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL), l'Agence de Fonds de Développement Social (AFDS) qui seront remplacés courant 2006 par le Programme National de Développement Local (PNDL).
- ▶ le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP).

Notre expérience est également partagée avec les ONG locales et internationales, les associations et les organisations de base, qui mettent en commun leurs efforts sur le terrain pour retrouver une dynamique économique et une cohésion sociale sur un territoire pacifié.

12. Cohérence de l'action par rapport aux actions bilatérales françaises menées dans le pays

Le GRDR est un partenaire privilégié des programmes de la Coopération Française en Casamance. L'expérience d'aménagement et de viabilisation des vallées acquise au travers des programmes soutenus par l'ambassade de France et l'Union Européenne ont ouvert beaucoup d'espaces de concertation pour la définition commune des axes d'intervention au niveau régional. Ces espaces tendent à devenir un lieu commun pour les intervenants notamment européens dont la Coopération belge, rejoint plus récemment par la Coopération espagnole.

Par ailleurs, le centre de formation polyvalent de Sindian dans le Djibidione est soutenu par le programme de la Coopération française et est au centre du programme 2006 du GRDR.

Fiche « Résumé d'opération »

| | | | |
|---|---|-------------------------|---------------------------|
| Association (maître d'œuvre) (nom, sigle et adresse) | G.R.D.R. Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural 66-72 rue Marceau, 93 100 Montreuil – France | | |
| Téléphone : | 01.48.57.75.80 | Fax : | 01.48.57.59.75 |
| | | E-Mail : | pimdero@grdr.org |
| Intitulé de l'opération | Renforcement des capacités des acteurs de développement local Sénégal - Casamance | | |
| Localisation précise (pays, région) | Casamance | | |
| Organisme(s) partenaire(s) | Collectivités locales – AFUDES - ARD AFVP | | |
| Objectifs et réalisations envisagées : | | | |
| Conduire une année de renforcement du processus de développement local initié sur le double espace de la migration <i>(Finaliser les différents chantiers engagés (production des 4 guides de capitalisation, consolidation du processus dans les communes appuyées par le PAIDEL), assurer une large diffusion des outils à l'échelle régionale, nationale et sur le double espace, transférer les compétences « Développement Local » à l'AFUDES (Centre de ressources) et faire évoluer la démarche PAIDEL-PIMDERO dans la région de Casamance vers une seconde étape d'appui au dispositif de décentralisation).</i> | | | |
| Bénéficiaires / Public cible | ARD, CERP, communes, élus, Instances de Concertation Communale, Agents de Développement Local, Organisations Paysannes d'appui, partenaires de coopération décentralisée. | | |
| Moyens à mettre en œuvre | 107 729 euros. | | |
| Matériel | Bureaux équipés en matériel informatique – 1 Véhicule tout terrain – 2 motos – 1 voiture ville | | |
| Personnel | 1 coordinateur, 2 chargés d'appui au DL, 1 chargé de mission (volontaire), 1 conseiller agricole, 1 secrétaire –comptable | | |
| Statut du personnel expatrié : | salariés | Oui / | • Non • |
| | volontaires | Oui / | 1 Non • |
| | stagiaires | Oui / | 2 Non • |
| Durée totale du projet | Coût total de l'opération | N° de la tranche | Coût de la tranche |
| 1 an (2006) | 107 729 € | | € |

II. PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX

PARTENAIRE 1 : AFUDES

| | |
|---|--|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Association des Frères Unis pour le Développement Economique et Social du Fogny (AFUDES) |
| 2. Adresse postale | Village de Boulighoye, Communauté rurale de Djibidione, Arrondissement de Sindian (+) 221 516 71 41 |
| 3. Personne de contact chargée du projet | Khalifa DIEDHIOU |
| 4. Date de création | 23 /09/1999 |
| 5. Statut juridique | Association N° 0051 GRZ du 23 septembre 1999 |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | Zone d'intervention : Arrondissement de Sindian ; Domaine d'activités : agriculture, santé, éducation, social Actions en cours : reconstruction de maisons, construction d'infrastructures, gestion du centre de formation, animation villageoise, mise en place de blocs maraîchers dans les écoles |
| 7. Ressources humaines de l'association | 30 personnes bénévoles |
| 8. Publications/rapports | Projet d'installation d'un centre de formation et d'appui aux producteurs ruraux du Fogny à Boulighoye |
| 9. Budget total annuel en euros | 6098 euros |
| 10. Principaux donateurs | Mairie de Ziguinchor, PAM, UNICEF, SCAC (Coopération française), l'Inspection d'Académie |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | Composante essentielle du groupe d'animateurs ayant participé à l'élaboration du PLD de la communauté rurale de Djibidione |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Co-responsable |

PARTENAIRE 2 : les Communautés Rurales appuyées en Casamance

| | |
|---|---|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Le Conseil Rural de la communauté rurale de Djidione Le Conseil Rural de la communauté rurale de Mangagoulack Le Conseil Rural de la communauté rurale de Mlomp |
| 2. Adresse postale | Les courriers doivent tous être à l'attention du Président du Conseil Rural. |
| Téléphone, fax, mail | Djibidione : CR de Djibidione – arrondissement de Sindian - Bignona – Sénégal Mangagoulack : CR de Mangagoulack – arrondissement de Tendouck - Bignona – Sénégal Mlomp : CR de Mlomp– arrondissement de Tendouck - Bignona – Sénégal |
| 3. Personne de contact chargée du projet | <u>PCR Djibidione</u> : M. Malamine DIEME, Tel : 502 91 02 ; PCCC : M. Ansoumana DIEME <u>PCR Mangagoulack</u> : M. Bassirou SAMBOU, Tel : 936 95 59; PCCC: M. Abasse SAGNA <u>PCR Mlomp</u> : M. Bacary Coly, Tel : 936 93 13; PCCC : M. Salif DIATTA Tel: 528 46 56 |
| 4. Date de création | Les communautés rurales ont été créées par la loi 72-25 du 25 avril 1972 |
| 5. Statut juridique | Collectivités locales |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | La loi 96-07 du 22 mars 1996 consacre le transfert de compétences spécifiques aux régions, communes et communautés rurales avec pour but de mieux répondre à l'exigence du développement économique et social et de permettre à la population d'une circonscription de décider elle-même des affaires locales. Les domaines de compétences transférés sont : Domaines, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, Santé, Population et actions sociales, Jeunesse, Sport et Loisirs, Culture, Education, Planification, Aménagement du territoire, urbanisation et habitat |
| Zone d'intervention | Tout le territoire de la communauté rurale et de la commune |
| Domaine d'activités | Développement local, gestion environnement. |
| Actions en cours | Gestion des différentes micros réalisations à caractère social (infrastructures sanitaires, hydrauliques, scolaires..) |
| 7. Ressources humaines: | Les Conseils ruraux ne disposent que d'un agent : l'assistant communautaire qui a surtout un rôle administratif |
| Nombre de salariés/bénévoles | Le CR a en général une vingtaine de membres qui sont des conseillers Le Cadre de concertation regroupe une vingtaine de personnes de bonne volonté qui participent à titre bénévole. |
| 8. Publications/rapports | Plan Local de Développement des CR |
| 9. Budget total annuel en euros | Le budget des communautés rurales est faible au regard de leurs missions : variations de 10 à 15 millions FCFA (15 000 à 22 500 euros) |
| 10. Principaux donateurs | Etat du Sénégal – projets |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | Les PCR sont regroupés dans l'association des élus locaux à l'échelle nationale, régionale voire départementale |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | Le GRDR signe une convention de partenariat avec le Conseil Rural qui fixe le cadre institutionnel du partenariat. |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Le GRDR a élaboré le présent projet à partir des sollicitations qu'il a reçues de ces différents partenaires |

PARTENAIRE 3 : l'AFVP

| | |
|---|--|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Association Française des Volontaires du Progrès AFVP– délégation du Sénégal |
| 2. Adresse postale | Villa 9364 Sacré Cœur 3 B.P. 1010 DAKAR |
| 3. Personne de contact chargée du projet | Karim Doumbia, délégué national |
| 4. Date de création | 1972 au Sénégal |
| 5. Statut juridique | ONG |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | Développement local et territorial Santé, actions sanitaires et sociales Education, enseignement, francophonie et culture Environnement, biodiversité et ressources naturelles Jeunesse et vie associative |
| 7. Ressources humaines de l'association : | 21 salariés et 17 volontaires |
| 8. Publications/rapports | Bilan annuel des activités Comptes rendus des missions des volontaires "Volontaires", la revue de l'Association Française des Volontaires du Progrès. Du volontariat à l'entreprise par Carole Testard |
| 9. Budget total annuel en euros | 99 872 euros en 2005 |
| 10. Principaux donateurs | Ministère des Affaires Etrangères |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | Coordination Sud, Forum Social sénégalais, Plateforme des ONG du Sénégal, Comité de suivi des acquis de l'année internationale des volontaires |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | Convention de partenariat de janvier 2005 pour 2 ans renouvelables |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Mise à disposition, suivi et accompagnement du volontaire |

Partenaire 4 : l'Agence Régionale de Développement

| | |
|--|---|
| 1. Nom légal complet (sigle) | Agence Régionale de Développement de Ziguinchor ARD |
| 2. Adresse postale | Quartier Goumel B.P. 402 Ziguinchor 991.48.66 ardzig@sentoo.sn |
| 3. Personne de contact chargée du projet | Mamadou Konté, directeur |
| 4. Date de création | Novembre 2001 |
| 5. Statut juridique | Agence nationale |
| 6. Principaux domaines d'intervention : | Planification et aménagement du territoire Gestion des ressources naturelles Habitat et urbanisme Montage de projet et financement local Travaux publics et ingénierie Formation des élus, des opérateurs et des populations |
| 7. Ressources humaines : | 15 personnes |
| 8. Publications/rapports | Base de données sur les collectivités locales de la région Etudes sur les filières casamançaises, sur les produits halieutiques, sur le tourisme et l'artisanat, sur les AEP et le solaire |
| 9. Budget total annuel en euros | 71 755 euros |
| 10. Principaux donateurs | Coopération Française, Union Européenne, USAID |
| 11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc... | Collectif des Agences Régionales de Développement Membre du comité technique pour le Programme de Renforcement de la Production Agricole |
| 12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels | Collaboration avec les agents de l'ARD dans le cadre du PSIDEL Partage d'informations |
| 13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé | Coordination et harmonisation des actions de développement dans la région |

III. DESCRIPTION DE L'ACTION :

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1 Contexte du projet

1.1.1 Environnement géographique, humain, économique, social, au niveau national et local.

Le Sénégal est situé à l'extrême pointe de l'Afrique de l'Ouest. L'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme représentent les principaux secteurs économiques du pays. Mais toutes ces activités enregistrent d'énormes difficultés depuis la moitié des années 80. Le Sénégal comme beaucoup de pays ouest africains est rangé dans la catégorie des PMA dont on connaît toute la réalité de la pauvreté et le poids de l'endettement.

Le conflit en Casamance qui a duré plus de 20 ans a contribué à l'affaiblissement de l'économie sénégalaise en général (les revenus de la pêche et du tourisme en Casamance contribuent pour une part significative au budget national) et plus particulièrement de la région du Sud du pays.

Depuis le déclenchement de la lutte armée en 1983, plusieurs centaines de villages ont été abandonnés, entraînant le déplacement de plusieurs milliers de personnes vers Ziguinchor et les zones environnantes, marginalisant et appauvrissant davantage la Casamance.

Cette situation a fortement déstructuré le tissu économique et social de cette partie du pays, connue pour la densité et la diversité de ses ressources naturelles qui en avait fait une région prospère et autosuffisante.

Les communautés rurales de Djibidione, Mlomp et Mangagoulack sont des zones particulièrement touchées par la crise casamançaise à cause de leur enclavement. Ces zones rurales ont connu d'importants mouvements de populations qui ont provoqué l'effritement de l'organisation sociale des villages induisant une déstabilisation profonde des économies locales et des infrastructures de base, un abandon des terroirs (dégradation des sols et salinisation des vallées...) et une prédation des ressources naturelles (exploitation anarchique des essences précieuses, braconnage, pêche sauvage...).

A partir de 2002, les signes d'apaisement dans le sens d'une paix sont actés par beaucoup d'observateurs, ce qui a permis d'amorcer un retour des réfugiés et des populations déplacées. Ces retours sont aujourd'hui accompagnés d'une mobilisation de plus en plus forte des différentes familles d'acteurs (populations, diaspora, organisation de la société civile, pouvoirs publics et partenaires au développement).

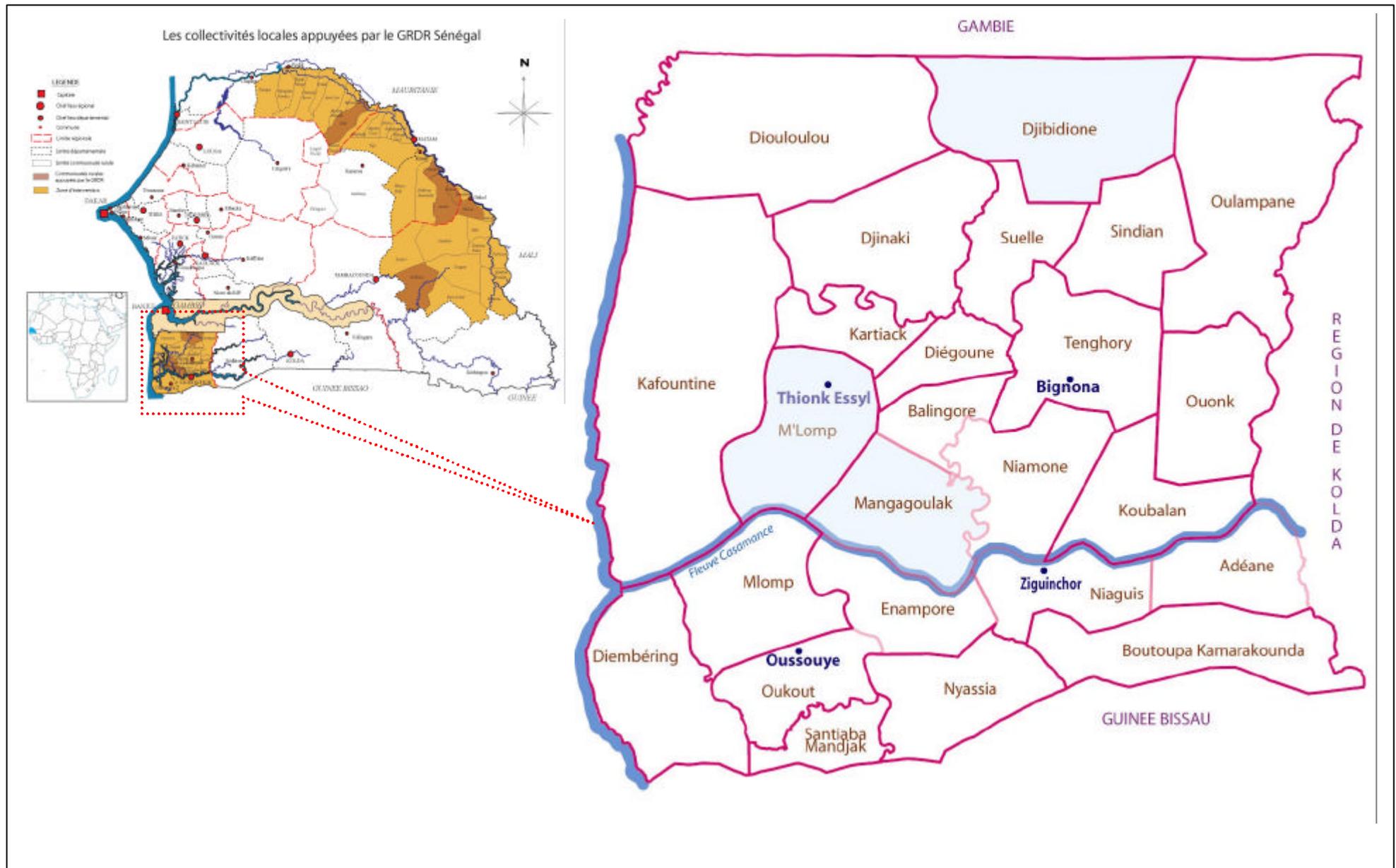
Les accords de paix signés entre l'Etat et le MFDC en Décembre 2004 et les négociations de Foundiougne en Janvier 2005 ont rassuré l'ensemble des acteurs. On assiste ainsi à un retour massif des populations et des partenaires financiers qui œuvrent avec les populations à la relance de l'économie locale.

1.1.2 Présentation succincte des documents de la politique nationale en référence au domaine d'intervention du projet (politique sectorielle)

Le DSRP, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté élaboré dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du Sénégal, définit les orientations stratégiques à adopter pour la période 2002-2007. Ces orientations stratégiques sont :

- (i) promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ;
- (ii) renforcer le développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance ;

LOCALISATION DE L'ACTION



- (iii) accélérer la mise en place des infrastructures de base afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain ;
- (iv) accroître les investissements et renforcer la compétitivité du système productif notamment par la mise en place d'infrastructures adéquates d'appui à la production ;
- (v) poursuivre le renforcement de la dynamique d'intégration sous-régionale et de la coopération internationale ;
- (vi) promouvoir l'information pour le développement et favoriser l'utilisation des résultats de la recherche et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- (vii) poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable ;
- (viii) renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités de genre.

L'action conçue et élaborée dans la perspective d'améliorer durablement les conditions de vie des populations dans un contexte local projeté dans l'appauvrissement en raison de plusieurs décennies de conflit, apparaît donc en entière adéquation avec les politiques sénégalaises de développement.

1.1.3 Complémentarité avec les programmes de développement existants (coopération française, autres bailleurs de fonds, ONG, etc.)

Depuis 2004, les intervenants se sont multipliés pour appuyer la relance économique et sociale de la région de Ziguinchor :

- le PSIDEL (programme de soutien aux initiatives de développement local) ont réalisé en 2003 avec le GRDR un diagnostic participatif du territoire ayant abouti à la réalisation des Plans Locaux de Développement des communautés rurales de Djibidione, Mangagoulack et Mlomp.
- Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et l'Agence pour le Fond de Développement Social (AFDS)
- Le programme Casamance du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France.
- Le Programme Casamance de la coopération allemande (PROCAS) intervient dans la reconstruction de l'habitat et la réhabilitation des blocs maraîchers au niveau de l'arrondissement de Sindian.
- Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) intervient dans le domaine de la santé.
- Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)

Cependant, il n'existe pas actuellement d'action concertée à l'échelle communale et la refondation d'un dialogue communautaire semble indispensable pour une meilleure efficacité et coordination des actions.

1.1.4 Présentation des études préalables réalisées et/ou bilan des actions passées et en cours

1- l'évaluation⁴ de la démarche du PAIDEL a permis de ressortir en juillet 2005 les résultats suivants :

Un renforcement de la cohésion sociale

- Une appropriation du territoire communal par tous les acteurs
- Une pondération des clivages partidaires
- Un dialogue renouvelé entre les communautés

Un dispositif d'instances de concertation pertinent

⁴ Evaluation conjointe du PAIDEL - PIMDERO commandité par le MAE, le F3E et le GRDR en 2004

- Un apprentissage de la vie citoyenne
- La transparence des prises de décision
- Des outils et modalités opératoires de planification et financement à questionner
- Une double légitimation entre le conseil communal et le cadre de concertation
- Une mutualisation par l'intercommunalité (Mali)

Une dynamique potentielle sur le double espace

- Le passage du niveau villageois au niveau communal
- Une évolution vers des projets socio-économiques
- L'inscription dans la coopération décentralisée
- Quelles natures et réciprocity des échanges à venir ?

Un renforcement des capacités et des compétences

- Des apprentissages en terme de développement local et de citoyenneté
- Une limite dans la maîtrise des partenariats financiers
- La constitution d'un réseau de personnes-ressources pour le territoire

Une plus-value de la démarche du GRDR

- Une démarche ascendante et participative
- Une démarche de recherche-action
- Une capitalisation à valoriser
- Entre logique de programme et respect des processus : le choix dans un paradoxe

Les recommandations de l'évaluation

- Élargir les actions sur le champ du développement local (gestion des ressources naturelles, appui aux initiatives économiques de base, renforcement des capacités des organisations de la société civile, ...)
- Renforcer et élargir la démarche du PAIDEL
- Capitaliser et diffuser la démarche PAIDEL
- Développer des programmes transversaux

2- En 2005, le programme de la coopération française à Ziguinchor a appuyé la création d'un centre de formation polyvalent du Sindian pour renforcer les compétences des acteurs locaux du Djibidione, zone largement éprouvée par le conflit armé. Ce centre a pour mission de dispenser des formations aux acteurs locaux ainsi que la mise en place d'activités génératrices de revenus. Dans le but de faciliter la gestion de ce centre, un diagnostic institutionnel participatif d'AFUDES a été réalisé en septembre 2005 par le GRDR et a permis de poser un certains nombre de constats dont la nécessité de construire une matrice cohérente aux différents intervenants que sont :

- les 4 Communautés Rurales de l'arrondissement de Sindianqui sont des bénéficiaires et dont les Présidents peuvent fournir un appui politique et financier à travers leur plan de développement local et plan d'investissement annuel.
- les groupements de promotion féminine (GPF) et les Organisations des Producteurs de la zone,
- le centre d'expansion rural polyvalent (CERP), le Lycée Agricole de Bignona comme appui technique au niveau local dans les domaines tels que la production agricole, l'artisanat rural,

- le GRDR, le PROCAS et les bureaux d'études privés qui peuvent fournir de l'appui technique en matière de gestion organisationnelle et la mise en place de systèmes et d'outils de gestion administrative et financière.

C'est en se basant sur cette dynamique que le GRDR souhaite poursuivre l'action pour que le centre devienne à terme le point de rencontre de tous les acteurs et un centre d'échange et de ressources pour le développement local de l'arrondissement de Sindian et le Djibidjione.

1.2. Diagnostic et problèmes à résoudre par le projet

1.2.1 Analyse des problèmes à résoudre

Suite à l'élaboration des Plans Locaux de Développement des communautés rurales de Djibidione, Mlomp et Mangagoulack, des cadres de concertation ont été mis en place au niveau de chaque CR. Ces cadres regroupent des élus, des représentants des différentes couches socio professionnelles et les associations de base.

Ces cadres ont pour rôle de définir les stratégies et de mobiliser, en collaboration avec le conseil rural, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur PLD. Mais avec la contrainte financière existante au niveau des conseils ruraux, l'animation de ces cadres est limitée du fait d'un manque de ressources suffisantes pour la prise en charge des ADL. Les élus et les acteurs locaux sont conscients du rôle et de l'importance de ces ADL et sont prêts à participer à leur prise en charge. L'objectif du programmes 2006 est de renforcer la capacités des ADL et de contribuer au fonctionnement des instances de concertation en prenant notamment en charge une partie des frais de fonctionnement.

Par ailleurs, le bon fonctionnement du centre polyvalent du Sindian permettra d'intégrer certaines mission d'animation est de formation des acteurs locaux et des instances de concertation locale. Ce centre va permettre non seulement de développer les compétences des acteurs locaux, mais également de lutter contre la pauvreté à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus. Ce centre deviendra à terme le point de rencontre et d'échange de tous les acteurs et le centre névralgique de l'arrondissement de Sindian.

1.2.2 Analyse des options (objectifs) retenus pour aborder ces problèmes.

Tous les indicateurs disponibles laissent croire que la Casamance sort du conflit (multiplication de rencontres entre MFDC et gouvernement, rencontres communautaires, recul de la violence, signature des accords de paix, négociations...). Plus de vingt ans après le début de la crise, le tissu socio économique de la région est encore fragile. Dans un tel contexte, il est important d'insister sur la pérennité des actions de développement. Celles ci ne pourront être viables à long terme que si les bénéficiaires s'approprient les réalisations et maîtrisent les connaissances transmises pour une gestion autonome des actions.

Les activités envisagées recherchent avant tout à rendre crédible et pérenne la réconciliation, le développement social, économique et humain au niveau des communautés rurales de Mangagoulack, Mlomp et Djibidione. L'intervention a été préparée, conduite et conçue avec les acteurs locaux qui seront en charge de son exécution (AFUDES, Cadres de concertation, Conseil Rural, organisations communautaires de base...), le GRDR n'assumant qu'un rôle de facilitateur et de garantie de la transparence dans la mise en œuvre du projet.

La mise en œuvre de l'action interviendra sur la base d'une méthode recourant aux outils majeurs d'analyse participative et aux principales techniques d'appropriation sociale des initiatives de développement dans un contexte de retour progressif de paix.

Au niveau de chaque village, un comité sera constitué pour la supervision des actions, la réflexion et la concertation sur la nouvelle dynamique de développement à impulser.

Au niveau de la communauté rurale, ce sera le Conseil rural qui coordonnera la dynamique

d'ensemble, donnera son avis sur les activités planifiées, sur la conduite de celles-ci et sur la prise en charge des priorités de la communauté rurale.

Les comités villageois veilleront à l'exécution diligente des activités qu'il s'agisse de celles portant sur le dialogue social, la réalisation des infrastructures de base, l'aménagement ou sur le renforcement des compétences. La composition des comités tient compte de la représentativité de toutes les catégories socio professionnelles. Ils fixent le mode de désignation de ses membres, ses règles de fonctionnement ainsi que ses procédures.

Le dispositif d'ensemble sera techniquement mis en œuvre et animé par les cadres de concertation, BADE, et l'organisation paysanne Fogy partenaire (AFUDES) dont les capacités de mobilisation, les capacités organisationnelles et l'expérience sur les terrains difficiles en font des acteurs incontournables en ce qui concerne les questions de développement en général et de gestion de conflits en particulier.

Le GRDR tout en assurant un suivi périodique des activités, apportera un appui méthodologique et technique sur les questions complexes.

Le conseil rural, les Cadres de concertation, BADE, l'AFUDES et dans une moindre mesure, le GRDR assureront l'interface avec les autorités administratives, les services techniques.

La coordination et la supervision d'ensemble des activités est assurée par le GRDR en tant que chef de file et interface avec les partenaires financiers.

La capitalisation et la définition de mécanismes de relais sont assurées par le GRDR. Il veillera également à la mise en œuvre diligente du projet et fera pleinement profiter ses partenaires locaux et AFUDES de toute son expérience en matière de la conduite et de la gestion du cycle de projet (accompagnement, formation, transfert de compétences et de savoirs faire...).

1.3. Bénéficiaires, participants et principaux acteurs impliqués dans le projet

Les bénéficiaires sont tous les acteurs des communes de Djibidione, Mlomp et Mangagoulack ayant bénéficié du Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL). Celles ci ont élaboré leurs plans de développement local et priorisé les actions à réaliser dans leur CR.

Les bénéficiaires directs de l'action sont :

- 1 Le conseil rural, élus dans un contexte de conflit pour un mandat de cinq ans, a assumé un rôle minimal de gestion des affaires communautaires. Si les élus ont largement contribué à l'apaisement, ils n'ont cependant que très peu bénéficié de la politique de la décentralisation promue par le Sénégal. L'action sera pour eux un espace pratique d'apprentissage de l'exercice d'aménagement du territoire. Ils seront au centre de la conduite de la concertation et du dialogue communautaire.
- 2 Le cadre de concertation communautaire et les ADL qui ont participé à toutes les étapes du processus d'élaboration des PLD et au côté du conseil rural à la mobilisation des ressources nécessaires de mise en œuvre.
- 3 Les organisations paysannes : outre l'AFUDES, partenaire en première ligne dans la mise en œuvre de l'action, c'est l'ensemble des organisations de base qui bénéficiera de l'intervention dans le cadre tant de la relance des activités économiques, de la gestion des ressources naturelles de même que de la promotion du dialogue communautaire.
- 4 Les migrants qui bien que n'étant pas présents, participent au développement de leur terroir.

II. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

2.1 Objectifs généraux

- Contribuer au renforcement des politiques régionales de lutte contre la pauvreté en Casamance,
- Contribuer au renforcement de la dynamique de paix par la concertation et la prise en charge des besoins de réinsertion économique et sociale des populations

2.2 Objectifs spécifiques

Renforcer la concertation locale et consolider la synergie entre intervenant locaux.

2.3 Résultats attendus

Résultat 1: Les acquis du PAIDEL sont consolidés dans les trois Communautés Rurales et sur le double espace

Indicateurs :

- Les communautés rurales de Mangagoulack, Mlomp et Djibidione maîtrisent la démarche PAIDEL ;
- La commune de Thionk Essyl met en oeuvre une dynamique PAIDEL Urbain ;
- Les données monographiques existent au niveau des 3 CR ;
- 3 ADL sont recrutés, formés et s'acquittent correctement de leurs tâches ;
- Au moins 1 voyage d'étude est réalisé pour les ICC ;
- Les populations s'impliquent pour une démarche citoyenne active au niveau local ;
- Les PCR ont rencontré les migrants pour échanger sur les besoins prioritaires ;
- Des démarches de coopération décentralisée sont entreprises ;
- Le GRDR organise et participe à des débats sur la coopération décentralisée, la migration, le co-développement ;
- Des échanges entre acteurs sont organisés en vue d'harmoniser les stratégies.

Résultat 2 : l'AFUDES s'approprie les outils du PAIDEL et assure leurs diffusions via le centre polyvalent du Sindian

Indicateurs :

- Le renforcement des compétences d'AFUDES permet une bonne gestion du centre polyvalent du Sindian ;
- Des formations sur l'utilisation des outils PAIDEL sont organisées pour les agents de l'AFUDES ;
- Des informations relatives au développement local sont disponibles au niveau du centre
- Des formations professionnelles et des formations thématiques sont organisées au centre pour les acteurs du Fogny ;
- Les unités de production du centre sont fonctionnelles et bien gérées par l'équipe de gestion accompagnée d'AFUDES ;
- Le centre est un point névralgique d'échange, de formation, de rencontre des acteurs du Fogny.

Résultat 3 : Une vision du développement local sur le double espace est partagée

Renvoi au Document programme 2006 « Double espace » GRDR

Résultat 4 : L'autonomie opérationnelle de la cellule de Ziguinchor est consolidée et la stratégie d'animation de la vie associative locale validée et engagée

Renvoi au Document programme 2006 « Double espace » GRDR

2.4. Activités à conduire

Activités pour réaliser le résultat 1 :

- Approfondir les études monographiques
- Faire valider les actions prioritaires par les migrants
- Favoriser l'appui des migrants dans le cadre de la coopération décentralisée
- Renforcer la reconnaissance des cadres de concertation
- Renforcer les capacités des animateurs de développement local

Activités pour réaliser le résultat 2 :

- Mettre sur pied un comité de pilotage (CP) du centre
- Organiser des séances de renforcement des compétences
- Accompagner le comité de pilotage (CP) et AFUDES dans le recrutement du personnel et la gestion du centre
- Fournir un appui méthodologique et organisationnel aux acteurs du centre
- Assurer le suivi du fonctionnement des unités et participer à l'animation du centre

Activités pour réaliser le résultat 3 :

Renvoi au Document programme 2006 « Double espace » GRDR

Activités pour réaliser le résultat 4 :

Renvoi au Document programme 2006 « Double espace » GRDR

III. HYPOTHESES ET RISQUES

On ne sort jamais indemne d'un conflit et encore plus quand celui-ci est de longue durée comme c'est le cas du conflit en Casamance (rancœur, vengeance, drames individuels et collectifs, délation, souffrances physiques et morales, perte de biens...).

La mobilisation sociale autour de la mise en œuvre du PAIDEL a été l'occasion de mettre à jour les points de blocage et de conflits patents ou latents au sein d'un même village et entre villages. L'analyse de ses blocages permettra de mieux cibler les mécanismes de dialogue efficaces dans le temps.

A terme cette composante aboutira à une véritable relance des dynamiques locales de régulation communautaire.

Cette composante impliquera directement les résidents, migrants, ex combattants MFDC, élus, organisations paysannes et l'ensemble des forces vives de la communauté, autour de la paix et des objectifs de développement économique et social de la communauté rurale voire de l'arrondissement.

Les autorités ainsi que les acteurs actifs de l'arrondissement en plus de l'AFUDES seront associés à la démarche dans un esprit de partage des réflexions et des expériences.

La réussite du projet est conditionnée par l'adhésion des acteurs à la démarche et la poursuite des négociations pour une paix durable et définitive. Un regain de tensions pourrait compromettre les activités, d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes performants de gestion et de prévention des crises.

IV. MISE EN OEUVRE

4.1. Organisation et procédures

La démarche se veut une démarche de concertation et de complémentarité dans le travail tant le domaine d'intervention tout autant que l'espace d'intervention sont vastes. Aucune structure ne pourra à elle seule réussir ce travail.

Les responsabilités pour chaque intervenant sont réparties de la façon suivante :

Le Conseil rural / Conseil municipal

Facilitation et parrainage de l'ensemble du programme,
Arbitrage et harmonisation des priorités critiques de la communauté rurale,
Supervision de l'organisation des rencontres inter villageoises et à l'échelle de la communauté rurale ou commune.

Le Cadre de concertation communautaire (CCC)

Le CCC est le lieu de concertation de toute la composante de la population de la communauté rurale. Il est l'organe proposition de consultation et de médiation en cas de conflits. Le CCC est également l'organe d'impulsion des actions financées via FDL, il a pour rôle de définir les stratégies et de mobiliser, en collaboration avec le conseil rural, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur PLD.

Il recrute et prend en charge l'animateur de développement local

L'animateur de développement local (ADL)

Il a comme missions :

Animation des instances communautaires de développement et des organisations de base ou paysannes (CCC, OB, OP....)
Approfondissement de la monographie

Elaboration des projets inscrits dans les PLD
Suivi des réalisations en cours
Secrétariat et rédaction des rapports
Appui au conseil rural et au CCC dans la recherche de partenaires.

L'Association des Frères Unis pour le Développement Economique et Social du Fogny (AFUDES)

Gestion du centre de formation et d'appui aux producteurs ruraux du Fogny
Suivi technique continu des activités de terrain
Animation et sensibilisation
Appui technique
Relève du GRDR à la fin du projet

Le GRDR

Coordination générale du programme
Tenue des dossiers administratifs et comptables du programme
Elaboration de termes de références et du guide projet (répartition des rôles et des responsabilités, procédures comptables...),
Identification et collaboration avec les ressources techniques (experts, réseaux, consultants etc.) nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet
Identification et contractualisation avec prestataires de services (animateurs, consultants)
Soumission de rapports aux différents partenaires du projet
Liaison avec les bailleurs

En vue d'une plus grande réussite, le projet impliquera les acteurs de base et l'ensemble des compétences locales disponibles.

4.2. Planification des ressources

Lister les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser les activités prévues. Moyens humains
Moyens matériels. Moyens financiers.

Moyens humains :

1 coordinateur (national)
2 chargés d'appui au développement local (nationaux)
1 chargée de mission (volontaire du progrès)
1 conseiller agricole (national)
1 secrétaire comptable (nationale)

Moyens matériels :

1 voiture ville
1 véhicule tous terrains (à réformer)
2 motos
1 kit informatique
Matériel de topographie

Moyens financiers : 50 000 Euros (pour détails voir budget)

V. FACTEURS DE QUALITE ET DE VIABILITE

Ce sont les mesures mises en oeuvre pour assurer à la fois la qualité des actions du projet, et la viabilité et la pérennité tant de l'acteur reprenant éventuellement le programme que des organisations promues.

5.1 Facteurs de qualité

L'ensemble des actions engagées pour l'atteinte de l'objectif spécifique va dans le sens de la pérennisation des acquis du programme. La réussite de cet objectif équivaut au renforcement des capacités des différents acteurs impliqués depuis 2001 à savoir le Conseil Rural, les Cadres de Concertation et les associations de base (AFUDES, GPF, BADE...) pour la prise en charge du développement de leur localité.

L'instrument principal de cet appui aux initiatives de base prendra la forme d'un fonds local de développement (FDL) qui sera géré par le Cadre de Concertation. Les fonds locaux de développement se sont révélés d'excellents leviers tant d'amorce ou de relance des économies locales qu'en matière d'organisation des groupes dans des contextes de sortie de crises du fait de l'homme ou de la nature.

Les cadres de concertation, les ADL, les conseils ruraux et les associations de base une fois leurs capacités renforcées, apporteront un appui technique nécessaire au-delà du retrait du projet dont les coûts seront à la charge des cadres de concertation et des conseils ruraux.

Les fonds locaux de développement, les systèmes de récupération des coûts à mettre au niveau de chaque activité et l'appui des migrants permettront de poursuivre le financement des actions et du fonctionnement de la base organisationnelle déjà existante.

Ces actions ne modifient pas négativement le mode de vie des populations dans la mesure où elles portent principalement sur le renforcement de capacités et l'aménagement. Ces différentes actions principales n'introduisent aucune innovation technique et ou socio culturelle qui soit exogène aux communautés rurales et qui serait susceptible d'avoir un impact non désirable sur les bénéficiaires.

L'ancrage institutionnel du développement local à travers l'implication des communes, des ONG locales et associations va concourir à créer une dynamique de développement sur le moyen et le long terme.

VI. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi - évaluation sera une activité essentielle lors de cette phase du programme pour évaluer l'évolution et l'impact des actions conduites pour déterminer leur efficacité et les conditions de leur prise en charge par les producteurs et les structures locales. Les éléments à évaluer (indicateurs) ont été présentés en détail pour chacune des actions décrites dans ce document de projet. Le GRDR produira et mettra en oeuvre un ensemble d'outils de suivi -évaluation tenant compte des objectifs. Le suivi- évaluation sera une des activités essentielles de l'équipe technique du programme lors de la conduite de chaque action. Les résultats seront présentés en détail dans les rapports d'activités.

La coordination du GRDR apportera un appui régulier au programme sous la forme de missions de terrain (une par an au minimum) et de supervision des rapports techniques du programme. Elle interviendra aussi de façon importante dans la mise au point des outils de suivi- évaluation et dans le suivi de leur utilisation

6.1. Méthode de suivi

Le contrat d'objectifs que le projet se charge de mettre en oeuvre, au-delà de la définition des activités à mener, précise les modalités de partenariat (rôle et responsabilités de chaque partie) et les ressources que les opérateurs locaux vont mobiliser.

Au moins deux fois par an, des rapports d'avancement du programme sont envoyés aux partenaires financiers. A la fin du programme, un audit des comptes et une évaluation externe sont réalisés par un organisme indépendant.

Le tableau suivant donne les informations essentielles relatives au suivi du projet.

| | Trimestrie | Semestrie | Annuel |
|---|-------------------|------------------|---------------|
| | I | I | |
| Elaboration des contrats d'objectifs | | X | X |
| Précision du cadre logique et confection des tableaux de bord | | X | X |
| Comparaison entre réalisé et prévisionnel | | X | X |
| Rapports techniques | | X | X |
| Comptes -rendus financiers | | | X |
| Suivi du comité pilotage | | X | X |
| Mission de suivi | X | | |
| Mission d'appui technique | | X | X |
| Audit des comptes | | | X |

6.2. Evaluation

A la fin du programme, un audit des réalisations et des comptes est assuré par un organisme indépendant du GRDR, de l'AFUDES, des organisations de base (BADE,...) et des Cadres de concertation.

Des missions de suivi - évaluation à mi parcours et d'appui technique (GRDR) sont assurées. Elles font l'objet de rapports circonstanciés et de recommandations. Ces documents sont des pièces du suivi - évaluation régulier du programme.

6.3. Chronogramme des activités

| Durée : 12 mois | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------|----|----|----|----|----|------------|----|----|-----|-----|-----|---|
| | Semestre 1 | | | | | | Semestre 2 | | | | | | |
| Activités | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 | M10 | M11 | M12 | Organisme responsable de la mise en œuvre |
| Réalisation études monographiques | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | GRDR, CCC, ADL, CR |
| Mise en place comité suivi PAIDEL | | ■ | | | | | | | | | | | GRDR, Comité d'Orientation Stratégique (GRDR) |
| Organisation voyages PCR | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | GRDR, CR, migrants |
| Echanges inter cellule | | | | | | ■ | | | | | | ■ | GRDR |
| Voyages d'étude | | | | | | ■ | | | | | | ■ | GRDR |
| Renforcement capacité des animateurs de développement local (ADL) | | | ■ | | | | | | | | | | GRDR, CCC |
| Renforcement capacité partenaires locaux | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | GRDR |
| Mise sur pied d'un comité de pilotage du centre | | ■ | ■ | | | | | | | | | | GRDR, AFUDES, CR |
| Appui organisationnel du centre | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | GRDR, AFUDES, CR |
| Renforcement capacité personnel | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | Coord Afrique GRDR |
| Appui et suivi des activités | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | GRDR |
| Audit | | | | | | | | | | | ■ | ■ | Auditeur externe |

VII. SCHEMA DE FINANCEMENT PROGRAMME ZIGUINCHOR 2006

7.1. Coût total du projet

| Code | Rubriques <small>(ces rubriques vous sont proposées à titre indicatif en annexe 3, vous pouvez bien évidemment les compléter et les préciser)</small> | Mode de calcul <small>(impératif)*</small> | Coût unitaire | Coût total en euros |
|--------------|--|---|-----------------|---------------------|
| 1 | Investissement immobilier | | | 0 € |
| | Véhicule | 1 | | 0 € |
| | Moto | 1 | | 0 € |
| 2 | Investissement technique et mobilier | | | 554 € |
| | Matériel de bureau - ordinateur | 1 | 554 € | 554 € |
| | Matériel pédagogique | | | 0 € |
| 3 | Transferts financiers | | | 7 500 € |
| | Appui aux organisations de la SC | | | 0 € |
| | Fonds de développement locaux | 3 communes | 2 500 € | 7 500 € |
| 4 | Fournitures et consommables | | | 6 068 € |
| | Fournitures | 12 mois | 143 € | 1 716 € |
| | Carburant / Lubrifiant | 12 mois | 209 € | 2 505 € |
| | Entretien / Réparation | 12 mois | 154 € | 1 847 € |
| 5 | Conception et études ou expertises du Nord | | | |
| 6 | Etudes ou expertises du Sud | | | 1 526 € |
| | Préparation des PDL | 2 études | 763 € | 1 526 € |
| 7 | Personnels expatriés | | | 11 964 € |
| | Coordination | 12 mois | 330 € | 3 964 € |
| | Appui technique / volontaire | 12 mois | 667 € | 8 000 € |
| 8 | Personnel local | | | 32 958 € |
| | Généralistes Nationaux | 12 mois | 661 € | 7 927 € |
| | Animateurs nationaux | 12 mois | 826 € | 9 909 € |
| | Administrateurs (RAF) | 12 mois | 203 € | 2 439 € |
| | Secrétaire | 12 mois | 578 € | 6 936 € |
| | Logistique | 12 mois | 479 € | 5 747 € |
| 8 bis | Personnel France | | | 0 € |
| | Coordination | 12 mois | | 0 € |
| 9 | Formation | | | 8 968 € |
| | Stagiaire | 2 | 381 € | 762 € |
| | Formation complémentaire du personnel | 4 formations | 825 € | 3 300 € |
| | Rencontres partenariales | 8 rencontres | 250 € | 2 000 € |
| | Formation acteurs locaux | 4 formations | 727 € | 2 906 € |
| 10 | Services extérieurs à l'ONG | | | 2 287 € |
| | Audit / Consultation | X 15 jours | 152 € | 2 287 € |
| 11 | Mission de courte durée | | | 7 540 € |
| | Frais de mission | 115 jours | 36 € | 4 192 € |
| | Déplacements France | Forfait | | 1 067 € |
| | Déplacements Afrique | 12 mois | 190 € | 2 280 € |
| 12 | Appui, suivi et contrôle | | | 3 750 € |
| | Mission de suivi | | | 3 750 € |
| 13 | Evaluation | | | 0 € |
| 14 | Capitalisation | | | 5 000 € |
| | Edition de documents | Forfait | | 5 000 € |
| 15 | Autres | | | 9 821 € |
| | Loyer bureau | 12 mois | 210 € | 2 515 € |
| | Loyer habitation | 12 mois | 183 € | 2 994 € |
| | Télécommunications, électricité, etc. | 12 mois | 283 € | 3 400 € |
| | Assurance | 12 mois | | 0 € |
| | Maintenance / Entretien | 12 mois | | 0 € |
| | Autres frais | 12 mois | 76 € | 912 € |
| 16 | Divers et imprévus | 4% | | 0 € |
| | Sous-Total 1 | | 73 734 € | 97 935 € |
| 17 | Frais administratifs ou de structure (maximum 10% du sous-total 1) | 10% | 7 373 € | 9 794 € |
| | Sous-Total 2 | | | 9 794 € |
| | TOTAL GENERAL | | | 107 729 € |

7.2. Répartition par source de financement (cf. formulaire 7)

| Origine des ressources | Ressources Prévisionnelles en € | Etat d'avancement (sollicité, acquis) | % |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|------------|
| 1. RESSOURCES PROPRES | | | |
| 1.1 Ressources propres d'origine privée (15% minimum du budget global du projet) | | | |
| Coopération Espagnole | 27 729 € | Sollicité | 26% |
| Fondation Michelham | 20 000 € | Acquis | 19% |
| GRDR | 10 000 € | Acquis | 9% |
| Sous total | 57 729 € | | 54% |
| 1.2 Valorisations (à détailler) | | | |
| Participation migrants (5%) | | | 0% |
| | | | 0% |
| Sous total | 0 € | | 0% |
| 1.3 Ressources propres d'origine publique (collectivités locales, administrations, Union Européenne...) | | | |
| | | | 0% |
| Sous total | 0 € | | 0% |
| TOTAL RESSOURCES PROPRES | 57 729 € | | 54% |
| 2. Contribution du ministère des Affaires Etrangères | 50 000 € | Sollicité | 46% |
| TOTAL MAE | 50 000 € | | 46% |
| TOTAL GENERAL DES RESSOURCES | 107 729 € | | |

7.3. Montant de la requête au ministère en €

Le montant demandé au MAE est de 50 000 Euros

VIII. AGREMENT DES AUTORITES LOCALES

Au Sénégal, le GRDR dispose d'un agrément délivré par le ministre de la femme, de l'enfant et de la famille le 19 / 06 / 97 sous le N° 006357 (cf. [Annexe 1](#))

IX. CADRE LOGIQUE PROGRAMME 2006 - ZIGUINCHOR

| | Logique d'intervention | Indicateurs subjectivement vérifiables | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|-----------------------------|--|---|---|--|
| Objectifs Généraux | Contribuer au renforcement des politiques régionales de lutte contre la pauvreté en Casamance, Contribuer au renforcement de la dynamique de paix par la concertation et la prise en charge des besoins de réinsertion économique et sociale des populations. | <ul style="list-style-type: none"> ☞ La lutte pour la réduction de la pauvreté se poursuit ☞ Présence du GRDR dans le comité technique pour le riz avec la DRDR, l'ANCAR, l'ISRA et les groupements de producteurs en faveur de la sécurité alimentaire, | <ul style="list-style-type: none"> ✓ statistiques régionales ✓ niveau de DDR ✓ compte rendu des réunions et rencontre ✓ visites des sites ✓ témoignage des populations | ▪ |
| Objectif Spécifiques | Renforcer la concertation locale et consolider la synergie entre intervenant locaux. | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Les 3 Communautés rurales appuyées par le GRDR poursuivent la démarche de DL ☞ La démarche est élargie à une commune ☞ Les outils de DL sont maîtrisés et diffusables ☞ Les instances de concertation jouent leur rôle au sein des CR | | |
| Résultats attendus | R ₁ : La concertation locale initiée par le PAIDEL est consolidée dans les trois Communautés Rurales partenaires ; | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Les communautés rurales de Mangagoulack, Mlomp et Djibidione maîtrisent la démarche PAIDEL ☞ La commune de Thionk Essyl initie une dynamique PAIDEL ☞ Les données monographiques existent au niveau des 3 CR ☞ 3 ADL sont recrutés, formés et s'acquittent correctement de leurs tâches ; ☞ Au moins 1 voyage d'étude est réalisé pour les ICC ☞ Les populations s'impliquent pour une démarche citoyenne active au niveau local ☞ Les PCR ont échangé avec les migrants pour échanger sur les besoins prioritaires ☞ Des démarches de coopération décentralisées sont entreprises ☞ Le GRDR participe et organise à des débats sur la coopération décentralisée, la migration, le co-développement ☞ Des échanges entre acteurs sont organisés en vue d'harmoniser les stratégies | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Monographies des 3 CR ✓ Le nombre des rencontres de concertation, ✓ Les décisions prises par les ICC et leurs applications, ✓ Compte rendu des rencontres des PCR ✓ Contrats de partenariat ✓ Témoignage des populations | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Poursuite des négociations pour une paix durable et définitive, ☞ Régulation des crises communautaires, ☞ Absence de catastrophe naturelle majeure ☞ Adhésion des acteurs à la démarche |

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| | <p>R₂ : l'AFUDES s'approprie les outils du PAIDEL et assure leur diffusion via le centre polyvalent du Sindian.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Le renforcement des compétences d'AFUDES permet une bonne gestion du centre polyvalent du Sindian ☞ Des formations sur l'utilisation des outils PAIDEL sont organisées pour les agents de l'AFUDES ; ☞ Des informations relatives au développement local sont disponibles au niveau du centre ☞ Des formations professionnelles et des formations thématiques sont organisées au centre pour les acteurs du Fogny ☞ Les unités de production du centre sont fonctionnelles et bien gérées par l'équipe de gestion accompagnée d'AFUDES. ☞ Le centre est un point névralgique d'échange, de formation, de rencontre des acteurs du Fogny | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Degré d'appropriation du centre par les populations du Fogny et les associations locales ✓ Bilan financier et bilan d'activités du centre ✓ Visite du centre du Sindian | |
| | <p>R₃ : Une vision du développement local sur le double espace est partagée avec l'ensemble des partenaires du GRDR</p> | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Cf. Document programme 2006 « Double espace » GRDR ☞ Un forum sur le développement local est organisé ☞ L'expérience du GRDR sur le développement local est socialisée et capitalisée. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu du forum DL et des rencontres ✓ Guide méthodologique | |
| | <p>R₄ : L'autonomie opérationnelle de la cellule de Ziguinchor est consolidée et la stratégie d'animation de la vie associative locale validée et engagée</p> | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Cf. Document programme 2006 « Double espace » GRDR | | |

| | | | | |
|------------------------------------|--|---|------------------------------|--|
| <p>Activités à conduire</p> | <p>A₁ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir les études monographiques ▪ Faire valider les actions prioritaires par les migrants ▪ Favoriser l'appui des migrants dans le cadre de la coopération décentralisée ▪ Légitimer les cadres de concertation ▪ Renforcer les capacités des animateurs de développement local <p>A₂ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre sur pied un comité de pilotage (CP) du centre ▪ Organiser des séances de renforcement des compétences ▪ Accompagner le CP et AFUDES dans le recrutement du personnel et la gestion du centre ▪ Fournir un appui méthodologique et organisationnel aux acteurs du centre <p>☞ Assurer le suivi du fonctionnement des unités et participer à l'animation du centre</p> <p>A₃ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des échanges inter cellules et entre acteurs sur la méthodologie et sur les stratégies d'intervention ▪ Renforcer les capacités des acteurs locaux ▪ Organiser des voyages d'étude ▪ Elaborer un guide méthodologique ▪ Mettre en place un comité de suivi du PAIDEL <p>☞ Participer aux débats régionaux et nationaux sur le développement local</p> <p>A₄ :</p> <p><i>Cf. Document programme 2006 « Double espace » GRDR</i></p> | <p><u>Partenaires :</u></p> <p>Conseil Rural Cadre de Concertation Services techniques AFUDES CERP</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <p>1 Coordinateur 2 Chargés d'appui au développement local 1 Chargé de mission (Volontaire) 1 conseiller agricole 1 secrétaire comptable stagiaires</p> <p><u>Moyens logistiques :</u></p> <p>1 voiture ville 1 voiture Tout terrain 2 motos matériel de topographie matériel informatique</p> | <p>Budget : 107 729Euros</p> | <p>Mise en place des financements</p> |
|------------------------------------|--|---|------------------------------|--|

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE GRDR ET LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL

République du Sénégal

1005/997/000/257.../MFEF/DDC

**MINISTÈRE DE LA FEMME,
DE L'ENFANT ET DE LA
FAMILLE**

Dakar, le.....

ANALYSE: Arrêté portant Régularisation
de l'Agrément d'une Organisation
Non Gouvernementale

LE MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

- VU la Constitution notamment en ses articles 43 et 44 ;
- VU le Décret 93-717 du 1er Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret 95-312 du 15 mars 1995 portant nomination des Ministres,
- VU le décret 95-315 du 16 mars 1995 portant répartition des services de l'Etat
- VU le Décret 95-748 du 12 septembre 1995 portant modification de la composition du Gouvernement ;
- VU le Décret 95-103 du 8 février 1996 fixant les modalités d'intervention des ONG ;
- VU le Décret 96-398 du 15 mai 1996 portant réorganisation du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

A R R E T E

Article premier : Est agréée l'Organisation Non Gouvernementale dénommée "Groupe de Recherche et de réalisations pour le développement Rural dans le Tiers Monde" dont le siège est à la Sicap Amitié III - BP:5001- Dakar Fann

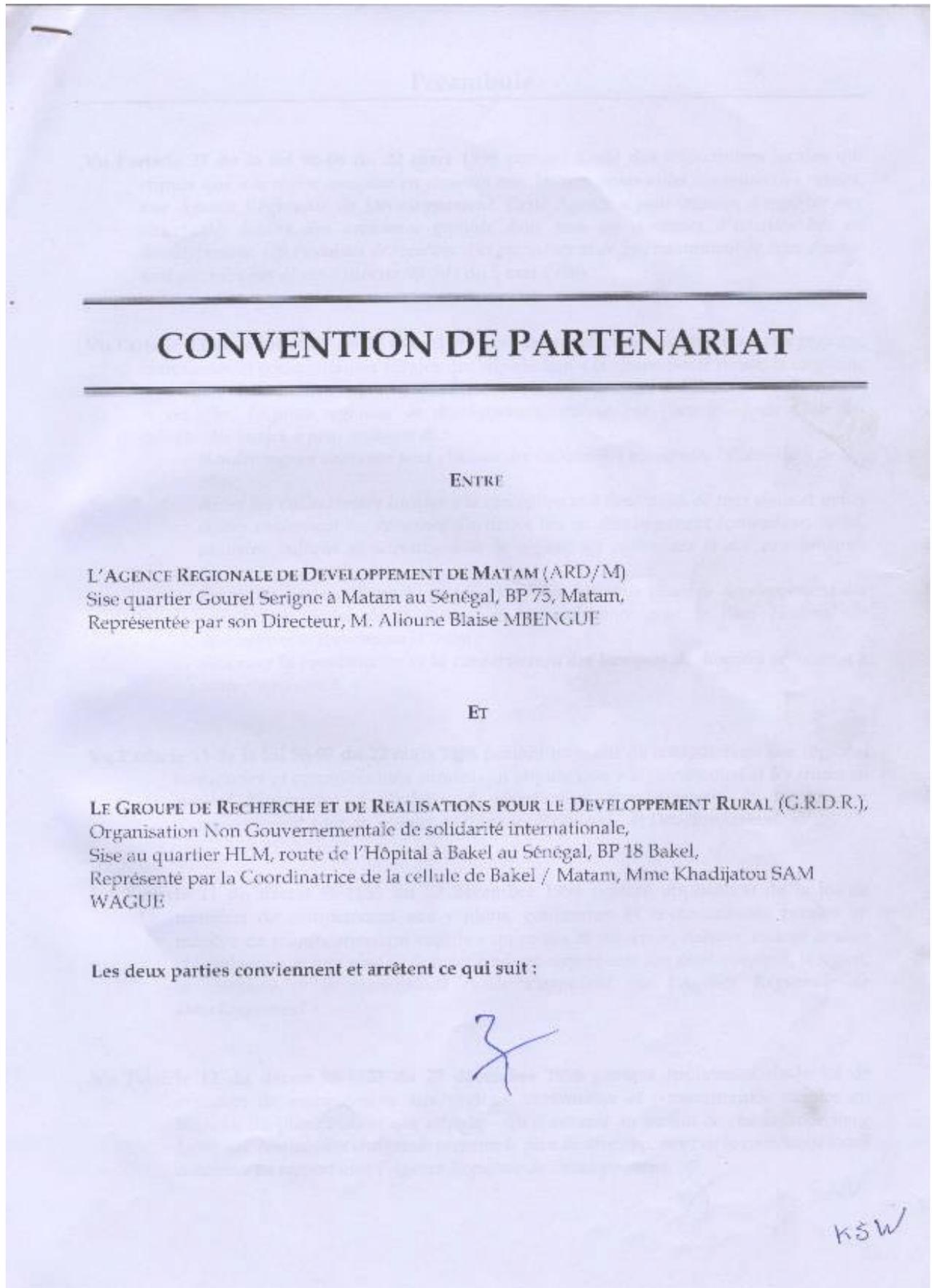
Article 2 : "G.R.D.R" opérera sur toute l'étendue du territoire national conformément à ses statuts et au décret 96-103 du 8 février 1996 fixant les modalités d'intervention des ONG.

Article 3 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué, partout où besoin sera.

Mbenque Ndiaye

- MFEF/CAB
- MFEF/Serv.- Cellules
- Gouverneurs
- Intéressés
- J.O
- Chrono
- Archives

Aminata



Préambule

Vu l'article 37 de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales qui stipule que « la région constitue en commun avec les communes et les communautés rurales, une Agence Régionale de Développement. Cette Agence a pour mission d'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activités liés au développement. Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de cette Agence sont précisées par décret » (décret 98-399 du 5 mai 1998).

Vu l'article 43 de la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales qui stipule que « la communauté rurale, la commune et la région élaborent leurs plans de développement avec le concours de l'Etat. A cet effet, l'Agence régionale de développement, prévue par l'article 37 du Code des collectivités locales, a pour missions de :

- *Rendre moins onéreuse pour chacune des collectivités concernées l'élaboration de son plan ;*
- *Aider les collectivités locales à la conception et à l'exécution de tous plans et toutes études concernant les domaines d'activités liés au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, des communes et des communautés rurales ;*
- *Permettre une meilleure harmonisation des différents plans de développement des collectivités locales de la région, et leur cohérence avec le Plan National de développement économique et social ;*
- *Favoriser la constitution et la conservation des banques de données nécessaires à toute planification. »*

Vu l'article 53 de la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales qui stipule que « la coordination et les études en matière d'urbanisme et d'habitat, de planification, d'aménagement du territoire et d'environnement sont du ressort de l'Agence Régionale de Développement. »

Vu l'article 11 du décret 96-1133 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière de planification qui stipule « qu'en vue de concevoir, élaborer, assurer le suivi et l'évaluation de tout plan ou de toute étude en rapport avec son développement, la région, la commune et la communauté rurale s'appuient sur l'Agence Régionale de Développement ».

Vu l'article 12 du décret 96-1133 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière de planification qui stipule « qu'il est créé au niveau de chaque collectivité locale une commission chargée de préparer le plan de développement de la collectivité locale concernée en rapport avec l'Agence Régionale de Développement.

 KSW

Les membres de cette commission sont nommés pour la région par le Président du conseil régional, pour la commune par le Maire, pour la communauté rurale par le Président du conseil rural.»

Vu le décret 98-399 du 5 mai 1998 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Agences régionales de développement qui travaille dans son rapport de présentation

le décret 89.775 du 30 juin 1989 fixant les modalités d'intervention des Organisations Non Gouvernementales au Sénégal.

G.R.D.R. sur le territoire sénégalais

du G.R.D.R. qui se fixe comme objectif de contribuer à l'amélioration durable et continue des conditions de vie des populations conformément à leurs aspirations et basés sur une mobilisation des ressources locales. Le programme d'appui aux initiatives de développement local conduit par le G.R.D.R. qui vise à impulser un processus concerté de développement local sur les basses terres du fleuve Sénégal, notamment sur la zone d'intervention.

nergies entre les multiples initiatives de sa zone d'intervention.

KSW

3

le décret 96-103 du 8 février 1996 modifiant les modalités d'intervention des Organisations Non Gouvernementales au Sénégal.

Vu l'accord de siège qui autorise les activités du G.R.D.R. sur le territoire sénégalais

Considérant :

- La philosophie d'accompagnement du G.R.D.R. qui vise à impulser un processus concerté de développement local sur les basses terres du fleuve Sénégal, notamment sur la zone d'intervention.
- Le programme d'appui aux initiatives de développement local conduit par le G.R.D.R. qui vise à impulser un processus concerté de développement local sur les basses terres du fleuve Sénégal, notamment sur la zone d'intervention.
- Les actions du G.R.D.R. dans le cadre de la thématique Migration/Développement local.

Considérant :

- La volonté de l'ARD d'établir des synergies entre les multiples initiatives de sa zone d'intervention.

Cadre de la convention

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le **cadre général de collaboration entre l'Agence Régionale de Développement de Matam et le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural** visant un accompagnement optimal des collectivités locales de la région de Matam dans les processus de développement qu'elles conduisent.

Article 2 : Les domaines du partenariat

Les deux structures conscientes de l'intérêt réciproque qu'elles ont à collaborer au regard de leur objectif commun qui est d'appuyer les initiatives de développement des collectivités locales de la région de Matam s'accordent sur les domaines suivants de collaboration :

- **Développer des actions conjointement** notamment en matière de planification, de conduite et de suivi évaluation d'actions de développement, de recherche de partenaires et de mise en relation avec les migrants, d'accompagnement des collectivités locales dans les actions intercommunautaires.
- **Harmoniser les interventions** auprès des collectivités locales tout en respectant les missions, les identités et les initiatives de chacun.
- Assurer conjointement **une réflexion sur la conduite du développement local**. Il s'agit d'un travail commun sur les réflexions stratégiques quant aux options de développement qui s'offrent aux collectivités locales, de réaliser éventuellement des études prospectives et/ou techniques, d'organiser si le besoin s'en fait ressentir des ateliers de formation ou des séminaires de réflexion, etc.
- **Mutualiser et capitaliser les expériences**
- **Créer et alimenter une base de données régionale**. Ceci passe entre autres par la remise réciproque des rapports d'activités, par la mutualisation des bases de données existantes, par la communication de tout document important relatif au développement de la région de Matam, etc.

Article 3 : Modalités d'application

Autant que de besoin, les modalités d'application de la présente convention feront l'objet de protocoles d'accord spécifiques.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention de partenariat prendra effet à partir de sa signature par les deux parties et durera autant que nécessaire.



KSW

Article 5 : Evaluation du partenariat

La présente convention de partenariat fera l'objet d'une évaluation périodique conjointe pour en déterminer les points forts et les points faibles et éventuellement d'en redéfinir des axes nouveaux de partenariat.

Article 6 : Modification des termes du partenariat

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord préalable entre les deux parties qui sera matérialisé par un avenant au document initial qui stipulera les modifications correspondant aux changements apportés.

Article 7 : Litiges, arbitrage et résiliation

Si un différend survenait sur l'interprétation des dispositions de la présente convention ou à l'occasion de son exécution, les parties signataires s'efforceront de le régler à l'amiable. Quand un différend persiste, il sera fait recours à un médiateur extérieur accrédité au préalable par les parties. A défaut de s'entendre, la présente convention peut être résiliée. La résiliation peut être obtenue par accord entre les différentes parties ou par décision de l'une des parties moyennant un préavis de quinze (15) jours.

Fait à Matam, le
Fait à Bakel le 29 juillet 2005

(en deux exemplaires originaux)

Pour l'A.R.D. de Matam
Le Directeur
M. Alioune Blaise MBENGUE


DIRECTEUR A.R.D.
Alioune Blaise MBENGUE

Pour le G.R.D.R.
La Coordinatrice de la cellule
du GRDR Bakel/ Matam
Mme Khadijatou SAM WAGUE


GRDR
Groupe de Recherche et
de Réalisations pour
le Développement Rural
Tél: 003.51.51 BP:18-Bakel
E: urcaib@sen100.sn

**ANNEXE 3 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE GRDR, L'ARD DE MATAM,
L'ADOS ET LE CONSEIL RURAL D'ORKADIERE**



Préambule

Le Titre second de la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 consacre le transfert de neuf (09) domaines de compétences aux collectivités locales avec pour buts de « mieux répondre à l'exigence du développement économique et social et de permettre à la population d'une circonscription de décider d'elle-même des affaires locales ». (Cf. Loi N°96-07)

Le Conseil Rural d'Orkadiéré s'est engagé sur la voie de la réalisation de son plan local de développement. Pour ce faire, il a souligné l'intérêt qu'il a pour le « dispositif d'accompagnement au développement local » proposé par le GRDR.

En effet dans le cadre de son **Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL)**, le but recherché par le GRDR est le renforcement des capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre un processus de développement local concerté qui conduise à un développement durable répondant au mieux aux aspirations et aux choix de la population.

L'Agence Régionale de Développement de Matam a pour mission essentielle d'appuyer les collectivités locales dans la conduite de leurs missions de développement.

Conformément aux conventions établies entre d'une part, le G.R.D.R. et le Conseil Rural d'Orkadiéré, d'autre part, celle entre le G.R.D.R. et l'A.R.D. de Matam et celle entre le Conseil Rural d'Orkadiéré et l'Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal (ADOS), les quatre parties signataires de ce protocole d'accord conviennent de conduire leur collaboration selon les modalités décrites ci-dessous et dans un esprit de partenariat (communication, respect, complémentarité).

KSW

Cadre du protocole

Article premier: Objet du protocole

Le présent protocole a pour objet de sceller un accord entre le Conseil Rural d'Orkadiéré, le GRDR, l'ADOS et l'ARD de Matam pour conduire l'élaboration du Plan Local de Développement (PLD) de la communauté rurale d'Orkadiéré. Cet accord précise les missions et responsabilités de chacune des parties engagées dans le processus d'élaboration du PLD.

Article 2 : Durée du protocole d'accord

Le présent protocole d'accord prendra effet à la date de signature par les parties engagées ; il s'étendra sur une période de 6 mois.
Toutefois, compte tenu de l'évolution du processus au bout des 6 mois, la durée peut être prolongée d'un commun accord entre les parties jusqu'à la validation du plan local de développement par le Conseil Rural.

Article 3 : Résultats Attendus

Pour la communauté rurale, les résultats attendus à l'issue de ce processus d'élaboration du Plan Local de Développement (PLD) sont :

- l'obtention d'un Plan Local de Développement (PLD) porté par les acteurs locaux et fixant les actions prioritaires et les activités à mettre en œuvre dans le moyen terme,
- l'acquisition d'un tableau de bord permettant de mieux mobiliser les ressources en rapport avec les orientations et priorités définies,
- l'identification des parties prenantes à la mise en œuvre des actions,
- la disposition d'une analyse permettant de renforcer en conséquence la structuration des organes délibérants et des OCB pour recentrer davantage leurs interventions dans leurs domaines respectifs,
- la mobilisation des différents acteurs de la communauté rurale autour d'objectifs communs et partagés.

KSW



Article 4 : Maitrise d'ouvrage

La maitrise d'ouvrage des actions de développement est de la responsabilité du Conseil Rural.

En vue d'assurer la meilleure assise sociale possible et d'inscrire le territoire dans un processus de développement local concerté, le Conseil Rural confie l'élaboration du PLD à un comité de pilotage mis en place à cet effet à travers le vote d'une délégation de la maitrise d'ouvrage.

A ce titre le Conseil Rural d'Orkadiéré s'engage à :

- constituer un comité de pilotage auquel il délègue la maitrise d'ouvrage dès le démarrage de l'appui du GRDR. Ce comité de pilotage regroupe les acteurs locaux impliqués dans des actions de développement à l'échelle de la communauté rurale. Les modalités et critères de choix des membres de ce comité seront définis d'un commun accord. La mission du Comité de pilotage sera de conduire l'élaboration du Plan Local de Développement et de préparer la validation de ce document par les populations, les partenaires et le conseil rural et de réfléchir sur la composition et les missions des futures instances de concertation.
- coordonner toutes les étapes du processus d'élaboration du PLD, dans un souci de cohérence, de pertinence et de viabilité.
- participer activement à l'élaboration du PLD, en mobilisant les ressources humaines, matérielles et un apport financier.
- inscrire autant que possible, toutes les initiatives de développement visant son territoire dans un processus de développement concerté et en informer l'ARD le GRDR et l'ADOS.
- faciliter la diffusion de l'information auprès de l'ensemble de la population, en vue de favoriser l'émergence d'une large participation aux différentes étapes du processus.
- répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par le GRDR, l'ARD l'ADOS ou tout autre partenaire intervenant dans le processus.

Article 5: Maitrise d'œuvre

La maitrise d'œuvre du processus d'élaboration du PLD initié par le Conseil Rural d'Orkadiéré est confiée au GRDR.

En sa qualité de maître d'œuvre, le GRDR s'engage à :

- appuyer la mise en place d'un processus de développement local concerté à travers l'élaboration du PLD en collaboration étroite avec le Conseil Rural d'Orkadiéré, l'ARD de Matam, l'ADOS et les autres partenaires. Cet appui se traduira par la mise à disposition de l'équipe PAIDEL du GRDR. Les moyens logistiques et financiers dont il dispose pour accompagner le Conseil Rural d'Orkadiéré seront mobilisés à cet effet.
- conduire une étude animation sur l'ensemble du territoire de la communauté rurale, à partir du pré diagnostic établi par le Conseil Rural d'Orkadiéré
- faire valider par les acteurs locaux tout document ou production réalisé dans le cadre du processus qu'il conduit.

KSW



- impliquer l'ARD, l'ADOS, les autres partenaires et les services techniques étatiques intervenant dans la communauté rurale d'Orkadiéré à toutes les étapes du processus.
- provoquer une rencontre d'échanges entre les parties après chaque étape du processus.
- organiser les sessions de formation nécessaires au bon déroulement du processus.
- répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par la Conseil Rural, l'ARD, l'ADOS ou tout autre partenaire.

Article 6 : l'ARD de Matam : En tant que bras technique des collectivités locales, l'Agence Régionale de Développement de Matam s'engage à :

- participer au processus d'élaboration du Plan Local de Développement. Cette participation se traduira par la mise en relation avec des partenaires internes ou externes, la présence sur le terrain à travers au moins un agent, la participation aux réunions et autres séances de travail qui entrent dans le cadre de la présente convention, un appui logistique et financier dans la limite de ses capacités et une contribution au suivi évaluation du processus.
- veiller à l'harmonisation des programmes d'action de la région et de la communauté rurale d'Orkadiéré.
- apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage au comité de pilotage
- répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par la Conseil Rural, le GRDR, l'ADOS ou tout autre partenaire.

Article 7 : l'ADOS : En sa qualité d'opérateur en coopération décentralisée, l'Ardèche Drome Ouro Sogui Sénégal s'engage à :

- accompagner le conseil rural à travers le comité de pilotage par des appuis technique, matériel et financier,
- participer en relation avec l'ARD, le GRDR à la définition d'une démarche et d'une méthodologie d'animation,
- renforcer les capacités d'analyse des enjeux et perspectives de développement de la communauté rurale des acteurs,
- contribuer à l'élaboration d'une stratégie de gestion du développement de la communauté rurale.
- répondre dans les meilleurs délais à tout courrier, envoyé par le conseil rural, l'ARD, le GRDR ou tout autre partenaire.

Article 8: Modalités Financières

- Les fonds mis en place pour l'élaboration du Plan Local de Développement sont gérés par le comité de pilotage qui rend compte au Conseil Rural conformément au manuel de procédures en annexe.
- Ces fonds servent exclusivement à financer les activités menées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Développement.
- Le comité de pilotage tient une comptabilité selon des modalités prédéfinies rendant compte de l'utilisation des fonds.

Article 9: Modification

Toute modification du présent protocole se fera par voie d'avenant signé par les quatres parties.

K S W




Article 10 : Résiliation et litige

Les quatre parties établissant le présent protocole d'accord dans un esprit de partenariat, s'engagent à régler à l'amiable tout différend pouvant les opposer.
Si un différend majeur opposant les quatre parties, ne trouve pas de solution, il sera fait appel à un médiateur extérieur accrédité au préalable par les quatre parties.
Toutefois à défaut de trouver une solution à ce niveau dans un délai raisonnable (un mois au moins), le présent protocole peut être résilié.
Au besoin, le différend sera soumis à l'arbitrage de la juridiction sénégalaise compétente.

Fait à Orkadière, le 17 octobre 2005

(en quatre exemplaires originaux)

M. Abou KANE
Président du Conseil Rural d'Orkadière



M. Mouhamadou Sylla
Coordinateur de l'ADOS



Mme Khadijatou SAM WAGUE
Coordinatrice de la cellule du
GRDR Bakel / Matam

KSW
GRDR
Groupe de Recherche et
de Réalisations pour
le Développement Rural
Tel: 983.51.51 BP 18-Bakel
grdrcaib@sentoo.sn



KSW

M

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural au Sénégal (GRDR). Organisation non Gouvernementale de solidarité internationale régie par la loi 1901 relative aux associations, sis Quartier HLM, route de l'hôpital BP : 18 Bakel, Tel & Fax (+ 221) 9835151). Courriel : grdrcaib@sentoo.sn ou grdrbakel@yahoo.fr.
Représenté par sa Coordinatrice, **Mme Khadijatou SAM WAGUE**

Et

Le Conseil Rural de Bokiladji, arrondissement de Orkadiéré, département de Kanel, région de Matam, régi par le code des collectivités locales
Représenté par son Président **Monsieur Diadié SOUMARE**

Les deux parties conviennent et arrêtent ce qui suit :



KSW

PREAMBULE

Au Sénégal les politiques de décentralisation sont anciennes et s'inscrivent dans une perspective de responsabilisation accrue des acteurs locaux pour le développement de leurs territoires. Initié en 1972, le processus de décentralisation a connu un tournant décisif en 1996 notamment avec la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 qui consacre le transfert de neuf (09) domaines de compétences aux collectivités locales avec pour buts de « mieux répondre à l'exigence du développement économique et social (...) et de permettre à la population d'une circonscription de décider d'elle-même des affaires locales » (Cf. Loi N°96-07).

Les domaines de compétences transférées sont (i) Domaines, (ii) Environnement et gestion des ressources naturelles, (iii) Santé, population et action sociale, (iv) Jeunesse, sport et loisir, (v) Culture, (vi) Education, (vii) Planification, (viii) Aménagement du territoire, (ix) Urbanisme et habitat. Pour les communautés rurales, ces compétences s'ajoutent aux compétences générales dont elles disposent depuis leur création.

Dans le souci de mieux coordonner et harmoniser les actions de développement sur son territoire, le Conseil Rural de Bokiladji a initié un processus de développement local planifié et concerté fondé sur un projet de territoire. Cependant, ses capacités d'action étant techniquement et financièrement limitées pour assumer les rôles et responsabilités qui lui sont transférés, **le Conseil Rural de BOKILADJI** a manifesté l'intérêt qu'il a pour le « dispositif d'accompagnement au développement local » mis en place par le GRDR.

L'intervention du GRDR dans le Bassin du Fleuve Sénégal est ancienne et son action est restée constante sur la thématique Migration - Développement. Différents programmes ont été mis en œuvre dans la perspective de contribuer au développement de la région d'origine des migrants.

Depuis 2001, **le GRDR** conduit un Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL) dans le Bassin du Fleuve Sénégal. A travers ce programme, le but recherché par le GRDR est le renforcement des capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre un processus de développement local concerté qui conduise à un développement durable répondant au mieux aux aspirations et aux choix de la population.

L'un des principaux objectifs communs des signataires de la présente convention, justifiant leur partenariat, est la mise en place d'un cadre de débat traitant des questions du développement local de la communauté rurale qui soit ouvert à un maximum d'acteurs locaux (élus locaux, associations locales, organisations socioprofessionnelles...).

Les différentes parties signataires, conscientes de l'importance d'entretenir des relations de partenariat clairement définies, en vue de réaliser leurs objectifs communs, conviennent de poursuivre leur collaboration selon les modalités décrites ci-dessous et dans un esprit de partenariat (communication, respect, complémentarité).



KSW

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir **les modalités générales de partenariat entre le GRDR et le Conseil Rural de Bokiladji** dans le cadre de la mise en œuvre d'un processus de développement local concerté qui soit ouvert à l'ensemble des populations du territoire de la communauté rurale de Bokiladji.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de signature et ce pour une durée de **deux (02) années**.

Elle pourra être reconduite à sa date d'expiration, sur demande d'au moins une des deux parties et après acceptation de l'autre partie.

Article 3 Engagements du GRDR

Le GRDR s'engage à apporter un appui technique et méthodologique au processus de développement local concerté initié dans la communauté rurale de Bokiladji. Il assure la maîtrise d'œuvre de ce processus.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Informer au plus tôt le Conseil Rural de Bokiladji de toute initiative qu'il prendra dans le cadre de ce processus ;
- Accompagner la mise en place des instances de concertation communautaire (comité de pilotage, cadres de concertation...);
- Accompagner le processus d'animation du développement local ;
- Conduire une étude-animation à l'échelle de la communauté rurale en vue de l'élaboration du Plan Local de Développement (monographie, plan d'actions prioritaires) ;
- Réaliser la cartographie de la communauté rurale ;
- Produire des outils méthodologiques d'aide à la décision ;
- Appuyer la formation des acteurs locaux (instances de concertation, Conseil Rural, animateurs locaux, assistant communautaire, Organisations de la Société Civile...);
- Appuyer l'élaboration de documents techniques (rapports, termes de référence...);
- Aider les Instances de Concertation Communautaire (ICC) à préparer des requêtes de financement et à rechercher des partenaires ;
- Accompagner la dynamique d'implication des migrants de Bokiladji au processus de développement de leur communauté rurale, à travers notamment la préparation des missions en France du Président du Conseil Rural et de représentants des instances de concertation dans le cadre du processus de développement local de la communauté rurale ;
- Aider à une meilleure structuration et orientation de la coopération décentralisée ;
- Aider à une meilleure structuration de la société civile locale ;



KSW

- Participer dans la limite du possible aux réunions et autres séances de travail des ICC et du Conseil Rural auxquelles il aura été convié ;
- Respecter le règlement intérieur des ICC et de toutes les procédures l'impliquant directement dans la réalisation et la mise en œuvre du plan local de développement ;
- Répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par les ICC et par la communauté rurale.

Article 4 Engagements du Conseil Rural

La communauté rurale s'engage à :

- Inscrire toutes les initiatives de développement visant son territoire dans le processus de développement local concerté ;
- Déléguer la maîtrise d'ouvrage aux ICC (comité de pilotage, cadres de concertation) pour la conduite du processus de développement local ;
- Informer le GRDR de toute initiative de développement touchant la communauté rurale ;
- Veiller à la coordination entre les différents intervenants dans un souci de synergie des actions au sein du territoire communautaire ;
- Faciliter la diffusion de l'information relative à tout projet de développement concernant le territoire communautaire auprès de l'ensemble de la population, en vue de favoriser l'émergence d'une large participation populaire aux débats sur le développement local ;
- Informer les instances communautaires de concertation (ICC) dans les meilleurs délais, de l'existence de tout projet concernant la communauté rurale dont elle aurait pris connaissance ;
- Soutenir le programme des ICC partout au Sénégal et à l'étranger ;
- Diffuser les comptes-rendus des réunions et des séances de travail des ICC à l'ensemble des élus de la communauté rurale et aux autorités administratives ;
- Offrir les meilleures conditions de travail nécessaires au bon accomplissement des tâches des animateurs locaux et de tout membre des ICC, dans la mesure des moyens dont dispose la Communauté rurale. Parmi ces moyens figurent notamment la mise à disposition des locaux et de mobiliers (maison communautaire) dans le cadre des réunions et autres séances de travail des ICC; du personnel communautaire et des élus de la communauté rurale conviés à ces séances ;
- Respecter le règlement intérieur des ICC et toutes les procédures ;
- Répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par les ICC et par le GRDR ;
- Diffuser au GRDR et aux ICC toute information relative aux coopérations décentralisées existantes ou à venir sur le territoire de la communauté rurale.

→

K S W

Article 5 : Modalités financières particulières

L'ensemble des parties signataires de cette convention s'engage à respecter les procédures financières définies dans un manuel de procédures de gestion financière des fonds obtenus au profit des instances de concertation.

Dans son rôle d'accompagnement, le GRDR va:

- Suivre périodiquement la gestion des fonds de développement local ;
- Assurer la formation des membres des ICC chargés de la gestion des fonds ;
- Appuyer la recherche de financements et de subventions initiées par les instances de concertation et le Conseil Rural.

Article 6 : Modifications

Toute modification du présent contrat se fera par voie d'avenant signé par les deux parties.

Article 7 Résiliation et litige

Les deux parties établissant la présente convention dans un esprit de partenariat, s'engagent à régler à l'amiable tout différend pouvant les opposer.

Toutefois, si un différend majeur opposant les deux parties ne trouve pas de solution dans un délai raisonnable il sera fait dans un premier temps appel à un médiateur extérieur accrédité au préalable par les deux parties. Si le différend persiste la présente convention peut être résiliée ou au besoin il sera fait appel à l'arbitrage des services compétents en la matière.

Fait à Bokiladji, le **04 AOUT 2005** en deux (02) exemplaires originaux.

Pour le GRDR

Pour le Conseil Rural de Bokiladji



Le Président

04 AOUT 2005

La coordinatrice

Khadijatou Sam Wagné

KSW
GRDR
Groupe de Recherche et
de Réalisations pour
le Développement Rural
Tel: 983.51.51 BP:18-Bakel
grdrcaib@sentoosn

[Signature]

KSW

1 Les TDR de l'évaluation

La mission d'évaluation portait sur deux programmes du GRDR : le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL) et le programme pour la Promotion de l'Implication des Migrants dans le Développement de leurs Régions d'Origine (PIMDERO). De manière opérationnelle, le PAIDEL vise à accompagner les acteurs locaux dans le renforcement de leurs compétences et capacités en terme de développement local. Il est cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre d'une convention programme. Le PIMDERO a pour objectif de favoriser une meilleure implication des migrants dans leurs régions d'origine. Il constitue le volet français de la stratégie du PAIDEL, valorisant le « double espace de la migration ». Il devait être notamment évalué au regard du PAIDEL. Ces programmes sont mis en œuvre sur 4 sites dans les trois pays du Bassin du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal), dans des contextes de décentralisation et de lutte contre la pauvreté. L'évaluation devait également porter sur l'articulation des deux programmes et la pertinence de la démarche de « co-développement » sur le « double espace de la migration ». Enfin l'évaluation devait tirer des enseignements quant à la durabilité du processus engagé, sa transférabilité et faire des propositions en terme de stratégie pour le GRDR.

Les évaluateurs ont proposé une démarche qualitative basée sur des études de cas, des entretiens et des ateliers. La démarche proposée initialement s'appuyait sur l'étude de 4 cas en Afrique répartis sur 3 des 4 sites d'intervention du GRDR, l'un des sites, la Casamance, étant très éloignée des trois autres. Des entretiens étaient prévus avec les migrants et les partenaires du GRDR en France. Sur avis du comité de pilotage F3E, le nombre d'études de cas a été augmenté et les 4 sites ont été visités. Un temps de restitution complémentaire à Dakar a été décidé. Ces modifications ont entraîné une phase de terrain plus longue en Afrique et réduite en France. Les deux phases de terrain se sont achevées par des ateliers de restitution partielle. L'analyse s'est centrée sur le PAIDEL en élargissant le questionnement sur son impact en terme de développement local. Le PIMDERO a été évalué au regard du PAIDEL.

Le PAIDEL a fait suite au programme « Dispositif d'accompagnement pour le développement multilocal dans les régions d'origine des migrants » - première Convention d'Objectifs avec le M.A.E. - qui a été conduit par le GRDR de 1997 à 1999 avec une année intermédiaire en 2000 et qui s'était déroulé dans les départements de Bakel, Oussouye, Bignona et Ziguinchor au Sénégal, dans le cercle de Kayes au Mali et dans la région du Guidimakha en Mauritanie. Il avait pour objectif de renforcer les structures associatives villageoises et fédératives pour qu'elles acquièrent les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un développement participatif s'appuyant sur la base pour identifier et réaliser les actions, sans appui extérieur permanent. Il avait aussi pour ambition de renforcer l'environnement économique local, notamment les systèmes financiers décentralisés, les prestataires techniques privés et la connaissance des potentialités économiques par des études de cadrage, de façon à créer les conditions favorables à cette prise en charge locale du développement. L'évaluation de ce programme en 2000¹ au même titre que les premiers résultats de l'évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement (Mali, Mauritanie, Sénégal) en conduit, à l'élaboration du PAIDEL et du PIMDERO

2.2 Analyse

a- Le PAIDEL, un dispositif viable mais perfectible

▀ Le PAIDEL a été élaboré dans un contexte de crise financière et organisationnelle que traversait le GRDR. Il s'agit d'un programme général qui structure l'activité des cellules⁵. Beaucoup d'autres projets y sont articulés et la lisibilité de l'ensemble n'est pas toujours facile.

Les cellules se sont appropriées le programme et l'ont mis en œuvre de manière différenciée selon les sites, même si les éléments de base restent les mêmes : diagnostic/monographie, instances de concertation auprès des communes, plan de développement local et d'actions prioritaires, fonds de développement local, agent de développement local. Elles l'ont notamment adapté au contexte local issu de la décentralisation.

En Mauritanie, la décentralisation est récente et la région a été marquée par les conflits ethniques de 1989. Le dispositif mis en place par le PAIDEL au niveau des communes est simple et vise à renforcer la construction

⁵ Dispositif terrain du GRDR.

identitaire de la commune. Il est complété par un instrument de financement de proximité (FAIDEL)⁶ pour les organisations de base, mis en œuvre au niveau régional.

Au Mali, les communes ont mis en place des programmes de développement local suite à la décentralisation. Les instances de concertation s'appuient sur ce programme pour aboutir à un plan d'actions prioritaires. Autre particularité, le fonds de développement local comprend deux parties : l'un pour le plan, l'autre pour les organisations de base.

Au Sénégal, la décentralisation est plus ancienne mais sa mise en œuvre était restée limitée. Le dispositif vise une appropriation de la décentralisation par la population et les plans s'adaptent au programme de financement des compétences transférées.

▲ Le PAIDEL a permis la création d'instances de concertation dans les communes. Elles représentent la société civile, avec une forte proportion de notables et peu de femmes et de jeunes, même si leur participation constitue déjà une grande avancée en terme de démocratie locale. Les acteurs locaux se sont bien appropriés le processus, mais la concertation semble rester fragile.

Les instances de concertation sont structurées en trois niveaux : le cadre de concertation, des organes exécutifs et des comités villageois de suivi des actions.

Les instances s'avèrent complémentaires des conseils municipaux, même si leur mise en place fut parfois difficile. L'élu garde une position centrale au niveau de la commune, le cadre de concertation constituant un outil de gouvernance.

▲ Le GRDR a développé de nombreuses méthodes et outils, mais l'articulation de l'ensemble est complexe. Les objectifs de chaque outil mériteraient d'être clarifiés et l'ensemble du dispositif gagnerait en performance. Il faudrait par exemple différencier monographie et diagnostic, élaborer des plans de manière itérative... Grâce à l'appui du GRDR, l'agent de développement local joue pleinement son rôle de cheville ouvrière du processus.

▲ La mise en œuvre des plans est souvent confrontée aux réalités des ressources financières. Un fonds de développement local a été mis en place pour recevoir les financements des plans. Il fonctionne bien quand les communes réussissent à trouver des financements qui lui correspondent (coopération décentralisée, bailleurs, migrants, ...), mais ce n'est pas toujours le cas. Certains plans ont peu de financements pour leur mise en œuvre, même en dehors du fonds de développement local. Le GRDR n'a pas réussi à accompagner les communes jusqu'à l'autonomisation dans la recherche de financement.

▲ Cependant, la démarche d'accompagnement du GRDR est globalement efficace. Participative et ascendante, elle vient en appui à la demande des acteurs locaux. Le transfert de compétences permet à ces derniers de devenir plus autonomes : l'appui du GRDR devient alors plus ponctuel. Le programme n'a pas permis de rendre les acteurs autonomes dans la recherche de partenaires. Le GRDR respecte le rythme des acteurs dans la mise en œuvre du processus. Notons aussi que le GRDR se positionne dans une logique de recherche-action avec une capacité à faire évoluer les outils et méthodes qu'il met en œuvre au cours de l'action.

b- Une contribution effective au développement local

Le PAIDEL contribue véritablement au développement. Il renforce les capacités et compétences des acteurs locaux à agir pour le développement local de leur territoire et favorise un développement local concerté. Cette contribution pourrait dépasser le niveau local si le GRDR capitalisait mieux son expérience.

▲ Le PAIDEL renforce les capacités et compétences des acteurs locaux. Nous avons porté notre regard sur trois publics-cibles du GRDR, les femmes et les jeunes, les agents de développement local et animateurs villageois et enfin les acteurs économiques. Le renforcement des compétences se réalise à travers des modes d'action adaptés aux différents publics. La participation au processus de développement local est en lui-même formateur. Le voyage, qu'il s'agisse des voyages d'étude des instances de concertation ou de la Caravane du Guidimakha concernant les responsables de coopératives agricoles, s'avère particulièrement efficace et pertinent auprès d'un public très peu alphabétisé. Enfin, le GRDR organise également des formations pour les animateurs villageois et les agents de développement local.

Le renforcement des compétences est visible dans trois domaines : la vie citoyenne - les acteurs locaux se sont appropriés un nouveau mode de gouvernance ; le développement local - les responsables des instances en maîtrisent et appliquent les principes ; et enfin l'ingénierie et la mise en œuvre de processus et programme pour les agents de développement local principalement, mais aussi pour les responsables des instances.

▲ Le PAIDEL favorise la mise en place d'un développement local concerté.

Il permet dans un premier temps aux acteurs locaux de s'approprier le territoire communal. La commune n'est plus perçue comme une institution mais correspond à un espace de vie et d'organisation collective.

Les instances de concertation constituent le lieu où se construit le consensus au delà des divergences politiques. Il permet le passage d'un mode de gouvernement villageois vertical à une logique de gouvernance local.

Associant tous les acteurs locaux, le PAIDEL renforce le dialogue entre les communautés. La concertation prévient les risques de conflits et permet de régler les différents entre villages ou communautés.

⁶ Dans la continuité du FAIB de la première convention d'objectifs, le Fonds d'appui aux initiatives de Développement Local est géré de façon autonome par un comité d'attribution composé de leaders associatifs finance les activités économiques des organisations de base. Il promeut particulièrement les caisses de micro-crédit et les activités agricoles et de sécurité alimentaire.

▶ Le PAIDEL vient en appui à la mise en place de la décentralisation. Il permet une légitimation mutuelle des élus et des acteurs de la société civile. Il y contribue également en permettant une meilleure transparence dans la prise de décisions. Enfin, il favorise l'intercommunalité qui permet une mutualisation de certains moyens comme l'embauche d'agents de développement local.

Le programme est complémentaire avec les autres programmes existants sur les pays et prépare les communes pour l'accès à d'autres financements. Ce sont les élus et les acteurs du cadre de concertation qui articulent les différents programmes pour financer leur plan.

▶ Le GRDR fait des efforts de communication sur sa démarche. Son travail est d'ailleurs reconnu par les acteurs du territoire et les partenaires locaux et nationaux, surtout en Mauritanie. Au Mali et au Sénégal, il doit revalider la confiance auprès des partenaires institutionnels suite à la crise qu'il a traversé.

▶ Le GRDR produit de nombreux outils et documents, mais ils sont engrangés sans véritable capitalisation. Ce manque de capitalisation est une faiblesse du GRDR.

c- Mobilisation des migrants et co-développement, des démarches pertinentes à développer

▶ Le GRDR associe les migrants à la dynamique de développement local mis en place par le PAIDEL à travers le PIMDERO.

La construction du partenariat entre la commune et les migrants a parfois été difficile. En effet, les migrants ont l'habitude de monter des projets dans leur village d'origine, mais sans tenir compte des autres infrastructures ou projets existant dans la commune. Les migrants sont également méfiants à l'égard des élus qu'ils considèrent encore parfois comme des représentants de l'Etat.

▶ Avec l'action du PIMDERO, les migrants ont pris en considération la dimension communale. Le GRDR les a sensibilisés à la décentralisation, au développement local et aux rôles des différents acteurs. Exemple de ce changement, les migrants créent des associations communales, qui représentent en France le « pendant » de la commune. L'important est surtout qu'ils envisagent aujourd'hui leurs projets dans le cadre communal des plans de développement. Ces projets peuvent concerner leur village, mais ils ont une cohérence dans le schéma communal. D'autres projets sont directement de niveau et d'intérêt communal.

Une réciprocité à cette démarche est nécessaire de la part de la commune. Les élus viennent ainsi présenter leur monographie et leur plan aux migrants lors de mission en France. Ces derniers sont également représentés dans les instances de décision ou en contact avec elles, mais cela semble plutôt relever de l'exercice imposé que d'une véritable prise en considération par la commune de ces acteurs à distance.

▶ Les migrants deviennent progressivement des acteurs du développement local dans leur commune d'origine mais également dans leur commune d'accueil.

Dans leur commune d'origine, ils influent positivement sur les villageois et les instances de concertation. Surtout, ils entrent dans une logique de projets collectifs. Ils ne financent plus leurs projets, mais participent financièrement à des projets où ils sont associés à la population et à d'autres partenaires financiers. On peut regretter cependant un déficit de projets générateurs de revenus.

▶ Le PIMDERO positionne les migrants au cœur de la coopération décentralisée. Ils participent activement et financièrement aux missions des maires en France. Ils vont à cette occasion à la rencontre des élus de leur commune d'accueil. Le migrant dépasse son rôle traditionnel de bailleur, pour devenir relais de la coopération décentralisée entre les deux communes.

L'action du PIMDERO autour de la coopération décentralisée a également un effet sur l'intégration des migrants dans leurs communes d'accueil. Les migrants sont souvent sollicités pour s'impliquer dans leurs communes d'accueil au delà des actions de coopération sur lesquelles ils sont mobilisés. Ils deviennent médiateurs entre la commune et les populations immigrées, participent aux conseils de quartier ... Les actions de coopération décentralisée sont aussi l'occasion pour les élus français d'entrer en contact avec une population immigrée qu'ils ne savent pas comment aborder.

Le co-développement se base sur le développement de deux espaces à partir de projets conjoints. Cette approche modifie les rapports entre les collectivités du nord et du sud et nécessite un changement de représentation des acteurs dans les deux parties. Intéressés par le développement local en Afrique et plus impliqués que leur aînés dans leurs communes d'accueil, les jeunes pourraient constituer un atout pour le développement.

▶ Le co-développement et la démarche PIMDERO ouvrent des pistes prometteuses. La coopération décentralisée sur le double-espace offre aux communes africaines de nouvelles perspectives de partenariat et de financement auprès des communes françaises, plus en proximité et en complémentarité aux financements classiques. En France, le co-développement offre une proposition alternative aux communes françaises développant actuellement la coopération décentralisée. Il permet d'envisager des projets cohérents avec les actions de la commune dans les autres secteurs. La coopération sur le double espace propose également aux communes une nouvelle approche pour l'intégration des populations immigrées. Enfin, ces perspectives ouvrent de nouveaux champs d'action pour le GRDR. Il est d'ailleurs déjà sollicité par des collectivités. Il peut intervenir en appui mais aussi en formation auprès des différents partenaires de la coopération décentralisée, élus, professionnels et associations des deux espaces.

2.3 Les recommandations

La durabilité du processus engagé par le GRDR dépend de différents facteurs mais aussi des suites que le GRDR donnera au PAIDEL.

L'état d'avancement du processus varie d'une commune à l'autre. Un dispositif bien installé favorisera la pérennité du processus. Celle-ci dépendra aussi de l'intérêt que les élus continueront à lui porter car ils restent souverains dans leur commune. Nous avons constaté que les clivages entre les acteurs locaux pouvaient bloquer le processus. La participation de tous les acteurs à la démarche limite les risques de crise et constitue indéniablement un de ses facteurs de réussite. Enfin, les programmes nationaux qui exigent des dispositifs participatifs et des plans de développement pour l'obtention de financements par les communes contribuent au maintien du dispositif à condition d'être conçus dans le respect des instances existant dans les communes.

► Le rôle du GRDR doit s'adapter aux différentes situations rencontrées. Dans les communes en début de processus, notamment sur la mise en place des institutions et la définition des plans, il est nécessaire que le GRDR poursuive son appui pour assurer la pérennité du processus. Pour les communes où le processus est bien installé, le GRDR pourrait proposer un dispositif plus léger de suivi avec un accompagnement ponctuel mais régulier, ainsi que des réunions thématiques. Pour l'ensemble des communes, la formation des acteurs reste la clé de voûte de la pérennité du système. Elle doit concerner les différents types d'acteurs avec des entrées spécifiques pour chacun. Sur la durée, le développement de l'intercommunalité nous semble constituer un moyen d'assurer le fonctionnement du dispositif.

► La démarche expérimentée par le GRDR pourrait être développée dans d'autres lieux et d'autres situations. En effet, le GRDR a acquis un savoir-faire qu'il peut aisément valoriser. Les démarches PAIDEL et PIMDERO peuvent répondre à des demandes du terrain provenant tant des communes que de partenaires institutionnels, notamment en Mauritanie. Sa connaissance du terrain et de la migration le rend tout à fait pertinent sur les dispositifs de type FSP. Enfin, la coopération décentralisée sur le double espace lui offre un champ de perspectives très large. Répondre à ces demandes nécessitera cependant que le GRDR capitalise sa démarche de manière à en préciser les éléments-clés et les apports spécifiques de chaque étape.

► Transférer le dispositif PAIDEL nécessitera de l'adapter aux contextes locaux. Il faudra prendre en considération la situation spécifique du pays, notamment concernant la décentralisation. L'accent devra être mis sur tel ou tel élément de la démarche en fonction des besoins locaux. Il faudra également s'appuyer sur les acteurs en place et s'adapter aux dispositifs existants. Si le GRDR intervient sur de nouveaux sites, il n'aura pas d'exemple de commune accompagnée à proximité comme témoin de l'intérêt de la démarche : aussi, l'accompagnement des premières communes sera déterminant pour initier une dynamique. Par ailleurs, intervenir sur de nouveaux sites nécessitera de s'appuyer sur les élus volontaires et motivés, de développer sur des échanges avec des communes déjà accompagnées, et enfin de prévoir une montée en puissance du dispositif pour pouvoir accompagner de nouvelles communes une fois les premiers résultats visibles.

► A partir des acquis du PAIDEL et du PIMDERO, mais également de sa longue expérience de l'appui aux organisations de base et de la migration, le GRDR pourra s'engager sur de nouveaux champs d'action : accompagner des réseaux de coopération décentralisée sur le co-développement, développer des actions de développement économique local, articuler le développement local ou mettre en place des projets transversaux.

► Le GRDR doit poursuivre les efforts de réorganisation entrepris en donnant une place plus importante à la fonction politique.

La réorganisation du GRDR a permis un rééquilibrage réel en faveur des cellules du sud qui sont à présent plus autonomes dans leur fonctionnement et leur recherche de financement. Elles sont encadrées par la coordination Afrique. La fonction politique du GRDR reste pour l'instant en retrait. En France, les membres du conseil d'administration sont peu au fait des activités de l'association. En Afrique, la place laissée aux comités consultatifs varie d'une cellule à l'autre, mais hormis en Mauritanie, ils sont peu sollicités et associés aux activités de la cellule.

► Le GRDR devra reconstruire un projet associatif collectif et préciser si les cellules auront leur propre projet se référant à celui-ci ou pas. Le GRDR devra s'interroger sur la place à accorder à la migration dans ce projet collectif. Dans une perspective d'autonomisation des cellules, le GRDR doit se donner les moyens d'une cohérence et de cohésion interne renforcées en développant sa communication interne et en formant ses équipes.

► La convention programme a été un atout dans la réorganisation interne du GRDR, en lui permettant notamment de développer un projet de l'envergure du PAIDEL, mais également en laissant une marge de manœuvre à l'association qui lui a permis de dépasser ses crises internes. Ce type de convention semble favoriser la structuration ou la réorganisation des ONG autour de projets d'envergure, mais une durée de 4 ou 5 années serait plus adaptée. Suite à la convention, le MAE pourrait poursuivre son appui à l'ONG de manière plus ciblée.

ANNEXE 6 : RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS EN 2005

Les objectifs globaux :

- Amélioration durable des conditions de vie des populations
- Contribution à la mise en place d'un dispositif pérenne de coordination du développement local, impliquant les différentes familles d'acteurs (acteurs locaux, migration et coopérations décentralisées)
- Promotion de la bonne gouvernance locale et de la démocratie participative

Objectif spécifique

- Mener une année de transition pour asseoir le processus de développement local concerté au niveau des collectivités locales.

Les résultats attendus :

Résultat 1 : Renforcement du processus dans les 3 communautés rurales appuyées en 2004.

Résultat 2 : Elargissement de l'accompagnement à 2 nouvelles communautés rurales.

Résultat 3 : Structuration et mise en œuvre d'actions de co-développement local.

Résultat 4 : Elaboration et diffusion des outils.